







CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN

**DIRECTION GENERALE B.P. 651** 

TEL.:(242)2940040

FAX:(242)2940040







# RAPPORT D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU CHEMIN DE FER CONGO OCEAN (CFCO) VERSION FINALE

# **CONSULINT S.r.l.**

International Consulting Engineers

**AGENCE CONGO** 

Tel.: (+242) 654.94.91 / 527.06.29 / 577.60.86 REPUBLIQUE DU CONGO

E-mail: consulint.congo@yahoo.fr



# Août 2010

# **SOMMAIRE**

RESUME NON TECHNIQUE	8
INTRODUCTION	10
PARTIE 1 : GENERALITES	12
A. Contexte et justification	12
B. Cadres politique, juridique et institutionnel	
PARTIE 2 : PRESENTATION DE LA SOCIETE DU CHEMIN DE FER CONGO OCEAN (CFCO	) 29
Chapitre 1. Historique	29
Chapitre 2. Organisation du CFCO	
Chapitre 3. Description des infrastructures, matériels et équipements	
Chapitre 4 : Situation de l'exploitation des trafics voyageurs et marchandises	52
Chapitre 5 : Contraintes et difficultés	57
Chapitre 6. Situation du VIH-SIDA au CFCO	64
Chapitre 7. Perspectives	71
PARTIE 3 : PRESENTATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DU CFCO	73
Chapitre 1. Description de l'état initial de l'environnement	73
Chapitre 2. Description de la situation sociale	91
PARTIE 4 : EVALUATION DES CONSTATS RELATIFS AUX ACTIVITES DU CFCO	109
Chapitre 1 : Les constats d'audits	109
Chapitre 2: Recommandations	125
PARTIE 5: IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX	
ECONOMIQUES DES ACTIVITES DU CFCO	
Chapitre1. Contexte environnemental et social	130
Chapitre 2. Risques et opportunités des activités du CFCO	
Chapitre 3. Evaluation des impacts environnementaux et sociaux selon les Politique	
Sauvegarde de la Banque Mondiale	
Chapitre 4. Les impacts des activités du CFCO sur les groupes vulnérables	
PARTIE 6 : STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDAT	IONS
152	
Chapitre 1. Acteurs et responsabilités	152
Chapitre 2. Chronogramme de mise en œuvre des recommandations	
Chapitre 3. Evaluation des coûts de la mise en œuvre des recommandations	
Chapitre 4. Renforcement des capacités	160

# CONSULINT S.r.I.



# Rapport Final Audit Environnemental et Social du Chemin de Fer CONGO OCEAN (CFCO)

CONCLUSION GENERALE	
ANNEXES	165
ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées	165
ANNEXE 2 : Programme de renforcement des capacités	168
ANNEXE 3 : Photos	171
ANNEXE 4 : Termes de références de l'Audit Environnemental et Social Du Chem	nin De Fer Congo
Océan (CFCO)	180
ANNEXE 5 : Bibliographie	185

# **CONSULINT S.r.I.**



#### **ABREVIATIONS - ACRONYMES - SIGLES**

**AES** Audit Environnemental et Social

**AFD** Agence Française de Développement

**BM** Banque Mondiale

CFCO Chemin de Fer CONGO OCEAN

CIB Congolaise industrielle des Bois

**CMS** Centre Médico Social

CNLS Comité National de Lutte contre le Sida

**CNSEE** Centre National de la Statistique et des Etudes Economique

CREDES Centre de Recherche et d'Etudes en Développement et Santé Publique

CSI Centre de Santé Intégré

DFC Direction Finances et ComptabilitéDGS Direction Générale de la Santé

**DO** Directive Opérationnelle

**DSRP** Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

**DVB** Direction Voies et Bâtiments

**DSF** Direction des Structures Ferroviaires

**ECOM** Enquête Congolaise auprès des Ménages

**EDS** Enquête Démographique et de Santé

**EIES** Etude d'Impact Environnemental et Social

**EMF** Etablissement de Micro Finance

**EPI** Equipement de Protection Individuelle

**FAO** Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

HSE Hygiène Sécurité Environnement

IFO Industrie Forestière d'Ouesso

**IST** Infection Sexuellement Transmissible

IT Instruction de Travail

ITS Instruction de Travail Spécifique

MT Matériel et Traction

PIPC Programmes Intérimaux Post-Conflits

**PNDS** Programme National de Développement Sanitaire

**PNUD** Programme des nations Unies pour le Développement

PVVIH Personnes Vivant avec le VIH

OEV Orphelins et Enfants Vulnérables

**OMD** Objectifs du Millénaire pour le Développement

CONSULINT S.r.I.



OMS Organisation Mondiale de la Santé
OSC Organisation de la Société Civile

SIDA Syndrome Immuno Déficience Acquise
 SME Système de Management Environnemental
 SNIS Système National d'Information Sanitaire

TAR Traitement Anti Viraux

TSE Télécommunication Signalisation Energie

UFA Unité Forestière d'AménagementUFE Unité Forestière d'Exploitation

**UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la PopulationUNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VB Voies et Bâtiments

VIH Virus d'Immuno déficience Humaine

#### **CONSULINT S.r.I.**



# **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Présentation sommaire des Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale	€ .15
Tableau 2: Liste des conventions internationales ratifiées par le CONGO	25
Tableau 3: Situation des locomotives en lignes	41
Tableau 4: Locomotives affectées à la manœuvre	42
Tableau 5: Situation des locotracteurs	43
Tableau 6: Situation de matériel remorqué de service	43
Tableau 7: Situation des voitures à voyageurs	44
Tableau 8: Situation des wagons commerciaux	44
Tableau 9: Situation des citernes des particuliers	45
Tableau 10: Situation des engins mécaniques	45
Tableau 11: Evolution du trafic marchandises et voyageurs	53
Tableau 12: Quantité de bois transportés	54
Tableau 13:Quantité d'hydrocarbures transportés	54
Tableau 14: Quantité de gaz butane transporté	55
Tableau 15: Quantité de ciment transporté	55
Tableau 16: Quantité de farine et de sucre transportés	55
Tableau 17: Quantité de produits de première nécessité transportés	56
Tableau 18: Etat d'occupation de l'espace le long des voies ferrées du CFCO	61
Tableau 19: Récapitulatif des déraillements de l'année 2009	62
Tableau 20: Récapitulatif des activités de dépistage	65
Tableau 21: Récapitulatif des Personnes vivants avec le VIH-SIDA	65
Tableau 22: Mortalité au CFCO	65
Tableau 23: Récapitulatif du nombre de certificats médicaux d'arrêt de travail	66
Tableau 24: Récapitulatif du nombre de jours d'indisponibilité	67

# CONSULINT S.r.I.



Tableau 25: Récapitulatif des changements de fonction	67
Tableau 26: Récapitulatif des dépenses de santé	68
Tableau 27: Cibles des indicateurs de l'OMD 4	93
Tableau 28: Récapitulatif de l'approche méthodologique	109
Tableau 29: Evaluation des constats concernant les services offerts par le CFCO	117
Tableau 30: Evaluation des constats concernant les installations, matériels et équiper du CFCO	
Tableau 31: Evaluation des constats concernant les sites du CFCO	119
Tableau 32: Evaluation des constats concernant les sites du CFCO (suite et fin)	120
Tableau 33: Evaluation des constats concernant l'organisation interne et le fonctionner du CFCO	
Tableau 34: Application des Politiques de Sauvegarde au CFCO	139
Tableau 35: Acteurs et responsabilités dans la mise en œuvre des actions correctives constats identifiés	
Tableau 36: Récapitulatif du Plan d'action de mise en œuvre des recommandations	155
Tableau 37: Proposition de formation pour la mise en œuvre du PGES	161
LISTE DES GRAPHIQUES	
Graphique 1: Répartition de la séroprévalence par département	101
Graphique 2: Répartition de la séroprévalence par tranches d'âge selon le sexe	102
Graphique 3: Répartition de la séroprévalence par département et par sexe	102
Graphique 4: Répartition de la séroprévalence par niveau d'instruction et par sexe	103
LISTE DES ENCADRES	
Encadré 1: Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH et le SIDA	27
Encadré 2: Transport de viande de brousse	78
Encadré 3: Transport de bois	83

# **CONSULINT S.r.I.**



Rapport Final Audit Environnemental et Social du Chemin de Fer CONGO OCEAN (CFCO)	
	•
Encadré 4: Plan pour la promotion des peuple autochtones	108

## **CONSULINT S.r.I.**



#### **RESUME NON TECHNIQUE**

Le Chemin de Fer CONGO OCEAN (CFCO) est considéré comme l'épine dorsale de l'économie congolaise. Et tout ce qui touche de manière néfaste le CFCO, touche directement ou indirectement la population congolaise dans son ensemble sur le plan social et/ou sur le plan économique.

Et malgré ces difficultés, le CFCFO reste et continue de garder ce statut d'épine dorsale de l'économie congolaise. En effet, par son réseau ferroviaire, il est la seule structure intervenant dans le domaine de transport au CONGO Brazzaville qui dispose de moyens pouvant transporter un grand nombre de voyageurs et d'importantes quantités de marchandises des zones de production vers les zones de consommation. Et de par son fonctionnement, il contribue à la lutte contre la pauvreté dans sa zone d'intervention mais aussi de manière indirecte au développement de tous les autres départements du CONGO

Le CFCO est en phase de restructuration pour renforcer ses capacités dans le domaine de transport des passagers et des marchandises.

Les objectifs de l'Audit Environnemental et Social (AES) sont : (i) identifier, quantifier, déterminer les conséquences économiques, et hiérarchiser tous les impacts et risques d'impacts environnementaux et sociaux significatifs, avérés ou supposés, découlant de la gestion actuelle et passée des installations, sites et équipements appartenant au CFCO ;(ii) proposer un plan de mesures correctives en réponse aux impacts et risques, avec un calendrier et une estimation des coûts de mise en œuvre.

L'audit a été réalisé en tenant compte des textes juridiques en vigueur en République du CONGO dans les domaines de l'environnement et du social en conformité avec les « Safeguard Policies » de la Banque Mondiale. En l'absence des normes dans le domaine d'audit environnemental au CONGO, c'est le la norme ISO 14000 qui a servit de référentiel dans le cadre de la réalisation de cet audit du CFCO.

La mission d'audit s'est déroulée du 19 au 30 juin 2010 et a été réalisé sur la base d'une méthodologie qui comportait les étapes suivantes : (i) recherche et exploitation des documents et données disponibles ; (ii) consultation et entretien avec différentes parties prenantes des activités du CFCO (*Personnel du CFCO*, *Autorités locales*, *opérateurs* 

#### CONSULINT S.r.I.



économiques, membres de la société civile, etc.) ;(iii) observations et investigations sur le terrain.

Plusieurs constats ont été identifiés et l'analyse de ces constats montre que la gestion actuelle du CFCO est non-conforme sur les plans environnemental et social.

Les impacts des activités du CFCO sur l'environnement et le social, qui ont été identifiés et évalués selon les Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale prouvent qu'il ya des impacts positifs et négatifs.

Pour la réalisation des futurs projets d'investissement, il est souhaitable pour le CFCO d'exiger les EIES et l'élaboration de PGES pour chaque projet.

Par ailleurs, pour corriger et si possible lever les non-conformités qui ont été identifiées, des recommandations ont été formulées et contenu dans un Plan d'action.

Le coût de réalisation de ce Plan d'action s'élève à Deux milliards neuf cent soixante millions (2.960.000.000) francs CFA. Ce coût ne concerne pas certaines actions déjà pris en compte dans le cadre de l'appui de l'Etat congolais au CFCO.

#### **CONSULINT S.r.I.**



## INTRODUCTION

Le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) est né de la scission-dissolution de l'Agence Transcongolaise des Communications(ATC). Cette scission-dissolution a permit la création de deux autres entités qui sont : le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), le Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (PABPS).

Le CFCO intervient dans le domaine du transport ferroviaire des passagers en marchandises dans une zone qui concerne six (06) des dix (10) départements que compte le CONGO Brazzaville. Actuellement, le CFCO est en phase de redressement et pour atteindre une meilleure performance environnementale et sociale, il lui est nécessaire de connaître la situation à un moment donné et donc d'avoir des informations précises sur les impacts et risques associés à ses activités, afin de déceler les déficiences du système de gestion environnementale existant, et de formuler des mesures correctives. Une distinction est ici faite entre les impacts environnementaux prévisibles et les risques d'impacts associés à des événements ou situations qui pourraient arrivés, par exemple suite à un déraillement

C'est pourquoi, le CFCO souhaite faire réaliser un audit environnemental et social qui lui fournira une évaluation systématique, documentée, et objective de la manière dont le fonctionnement et la gestion de ses installations, sites et équipements affectent les questions environnementales et sociales, ainsi qu'un plan d'action pour l'atténuation de ces impacts et risques

Les objectifs de l'Audit Environnemental et Social (AES) sont : (i) identifier, quantifier, déterminer les conséquences économiques, et hiérarchiser tous les impacts et risques d'impacts environnementaux et sociaux significatifs, avérés ou supposés, découlant de la gestion actuelle et passée des installations, sites et équipements appartenant au CFCO ;(ii) proposer un plan de mesures correctives en réponse aux impacts et risques, avec un calendrier et une estimation des coûts de mise en œuvre.

L'audit a été réalisé sur la base d'une méthodologie qui comportait les étapes suivantes : (i) recherche et exploitation des documents et données disponibles ; (ii) consultation et entretien avec différentes parties prenantes des activités du CFCO (*Personnel du CFCO*, *Autorités locales*, *opérateurs économiques*, *membres de la société civile*, *etc.*) ;(iii) observations et investigations sur le terrain.

#### **CONSULINT S.r.I.**



L'audit a été réalisé en tenant compte des textes juridiques en vigueur en République du CONGO dans les domaines de l'environnement et du social; et en conformité avec les « Safeguard Policies » de la Banque Mondiale. En l'absence des normes dans le domaine d'audit environnemental, c'est le la norme ISO 14000 qui a servit de référentiel dans le cadre de la réalisation de cet audit du CFCO.

Cette mission d'audit est financée par l'Agence Française de Développement.

Le rapport comporte 6 parties essentielles à part le résumé non technique, l'introduction, la conclusion et les annexes. Ces parties comportant des chapitres chacune sont :

- Partie 1 : Généralités ;
- Partie 2 : Présentation de la société du Chemin de Fer CONGO OCEAN (CFCO) ;
- Partie 3 : Présentation de la zone d'intervention ;
- Partie 4 : Identification des impacts environnementaux, sociaux et économiques des activités du CFCO;
- Partie 5 : Evaluation des constats relatifs aux activités du CFCO ;
- Partie 6 : Stratégie et Plan d'action environnemental et social ;

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### **PARTIE 1: GENERALITES**

# A. Contexte et justification

- 1. Le Chemin de Fer Congo-Océan joue un rôle important dans l'économie congolaise. Avec les crises sociopolitiques qu'a connues le Congo, le CFCO a payé un lourd tribut et se trouve depuis près une décennie dans une situation très déplorable qui ne lui permet plus de jouer son rôle d'épine dorsale de l'économie congolaise.
- 2. Au cours de cette période, le CFCO ne disposait pas de ressources humaines et financières pour connaitre et suivre l'évolution de la réglementation environnementale. Dès lors, il s'est créé sans doute un écart entre les connaissances internes en matière de réglementation, la réalité des obligations réglementaires et les pratiques du CFCO dans le domaine de l'environnement.
- 3. Cet écart, ou la méconnaissance de cet écart, conduit à des erreurs dans la bonne gestion de l'entreprise (*investissements dans des équipements et installations non conformes*), à des plaintes ou bien encore à des incidents.
- 4. Actuellement, le CFCO est en phase de redressement et pour atteindre une meilleure performance environnementale et sociale, il lui est nécessaire de connaître la situation à un moment donné et donc d'avoir des informations précises sur les impacts et risques associés à ses activités, afin de déceler les déficiences du système de gestion environnementale existant, et de formuler des mesures correctives. Une distinction est ici faite entre les impacts environnementaux prévisibles et les risques d'impacts associés à des événements ou situations qui pourraient arrivés, par exemple suite à un déraillement.
- 5. C'est pourquoi, le CFCO souhaite faire réaliser un audit environnemental et social qui lui fournira une évaluation systématique, documentée, et objective de la manière dont le fonctionnement et la gestion de ses installations, sites et équipements affectent les questions environnementales et sociales, ainsi qu'un plan d'action pour l'atténuation de ces impacts et risques.

#### **CONSULINT S.r.I.**



- 6. Le consortium Systra-Deloitte-Rina Industry a réalisé en 2009-2010, sur financement de la Commission Européenne, une étude "Etat des lieux du CFCO" y compris une étude d'impact environnemental.
- 7. Le Bureau d'Ingénieurs Conseils CONSULINT S.r.l a été mandaté pour réaliser l'audit environnemental et social du CFCO. L'équipe d'Experts de la mission était composée de Messieurs : Ambroise Urbain FOUTOU (Expert Environnementaliste, Chef de mission) et de Jean Bienvenu DINGA (Expert local).

#### **CONSULINT S.r.I.**



### B. Cadres politique, juridique et institutionnel

#### 1. Dans le domaine de l'environnement

#### 1.1. Cadre Politique

#### □ Politique nationale

A la suite du sommet mondial de Rio sur l'environnement et le développement durable en 1992 et face aux nombreux défis environnementaux et sociaux auxquels il est confronté, le CONGO a décidé d'élaborer un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Il voulait montrer sa détermination, tant sur le plan national qu'international, pour la protection, la conservation et l'utilisation rationnelle de son environnement et de ses ressources naturelles.

Pour illustrer cet engagement en faveur de l'environnement et du développement durable, le CONGO a organisé à Brazzaville, du 27 au 30 octobre 2008, le 6<sup>ième</sup> Forum Mondial sur le Développement Durable.

De même, le CONGO a signé et ratifié plusieurs Conventions, Accords internationaux, régionaux et sous-régionaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Sur le plan national, le CONGO s'est doté d'un cadre juridique approprié pour assurer la gestion durable des forêts et des terres forestières sur la base d'un aménagement rationnel des ressources. La constitution du 20 janvier 2002 garantit à tous le droit à la santé et le droit à un environnement sain.

Il est membre de plusieurs organisations telles que :

- Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique (OCFSA);
- Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC);
- Union Mondiale pour la Nature (IUCN);
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT);
- Commission des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC);

#### **CONSULINT S.r.I.**



• Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

#### □ Politique de Sauvegarde de la Banque Mondiale

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale comprennent à la fois, les Politiques Opérationnelles (PO) et les Procédures de la Banque (PB). Les politiques de sauvegarde sont conçues pour protéger l'environnement et la société contre les effets négatifs potentiels des projets, plans, programmes et politiques. Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale les plus courantes sont sommairement décrites dans le tableau ci dessous:

Tableau 1: Présentation sommaire des Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale

# OP/BP 4.01 Evaluation de l'environnement

L'objectif de cette politique est de faire en sorte que les projets financés par la Banque soient solides et durables au point de vue environnemental, et que la prise de décisions soit améliorée à travers une analyse appropriée des actions et de leurs impacts environnementaux probables. Cette politique est déclenchée si un projet est susceptible d'avoir des risques et impacts environnementaux (négatifs) sur sa zone d'influence. L'OP 4.01 couvre les impacts sur l'environnement nature (air, eau et terre); la santé humaine et la sécurité; les ressources culturelles physiques; ainsi que les problèmes transfrontaliers et environnementaux mondiaux.

# OP/BP 4.04 Habitats naturels

Cette politique reconnaît que la conservation des habitats naturels est essentielle pour sauvegarder leur biodiversité unique et pour maintenir les services et les produits environnementaux pour la société humaine et pour le développement durable à long terme. La Banque, par conséquent, appui la protection, la gestion et la restauration des habitats naturels dans son financement du projet, ainsi que le dialogue sur la politique, le travail économique et le travail sectoriel. La Banque appuie et s'attend à ce que les emprunteurs appliqueront une approche de précaution envers la gestion des ressources naturelles pour garantir un développement durable au point de vue environnemental. Les habitats naturels sont les zones de terre et d'eau où existent encore la plupart des espèces de plantes traditionnelles originales et d'animaux. Les habitats

#### **CONSULINT S.r.I.**



naturels comprennent beaucoup de types d'écosystèmes terrestres, d'eaux douces, côtières et marines. Ils incluent les zones ayant été légèrement modifié par les activités humaines mais gardant leurs fonctions écologiques et la plupart des espèces traditionnelles. L'objectif de cette politique est d'aider les emprunteurs à exploiter le potentiel des forêts en vue de réduire la pauvreté d'une façon durable, intégrée efficacement les forêts dans le développement économique durable et protéger les services environnementaux vitaux locaux et mondiaux et les valeurs des forêts. Là où la restauration des forêts et la plantation sont nécessaires pour remplir ces objectifs, la Banque aide les OP/BP 4.36 Forêts emprunteurs dans les activités de restauration des forêts en vue de maintenir ou de renforcer la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes. La Banque aide les emprunteurs dans la création de plantations forestières qui soient appropriées au point de vue environnemental, bénéfiques socialement et viables économiquement en vue d'aider à satisfaire aux demandes croissantes en forêts et services. L'objectif de ce projet est de : (i) promouvoir l'utilisation du contrôle biologique ou environnemental et réduire la dépendance sur les pesticides chimiques d'origine synthétique ;et (ii) renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles pour promouvoir et appuyer une lutte anti-parasitaire sans danger, efficace et viable au point de vue environnemental. Plus spécialement, la politique vise à : (a) déterminer si les activités de lutte anti-parasitaire des opérations financées par la Banque se basent sur des approches intégrées et cherchent à réduire la OP/BP 4.09 Lutte antidépendance sur les pesticides chimiques d'origine synthétique (Lutte parasitaire anti-parasitaire intégrée dans les projets agricoles et gestions intégrée des vecteurs dans les projets de la santé). (b) Faire en sorte que les dangers sanitaires et environnementaux associés à la lutte antiparasitaire, surtout l'usage des pesticides, soient minimisés et puissent être gérés correctement par l'utilisateur. (c) Si nécessaire, appuyer la réforme politique et le développement des capacités institutionnelles en vue de : (i) renforcer la mise en œuvre de la lutte anti-parasitaire intégrée; et (ii) réguler et contrôler la distribution et l'utilisation des pesticides.

#### **CONSULINT S.r.I.**



## L'objectif de la politique est d'aider les pays à éviter ou minimiser les impacts négatifs des impacts des projets de développement sur les ressources culturelles physiques. Aux fins de cette politique, le terme "ressources culturelles physiques" signifie les objets meubles ou OP/BP 4.11 immeubles, les sites, les structures, les groupes de structures, les Ressources culturelles aspects naturels et les paysages qui ont une importance au point de vue physiques archéologique, paléontologique, historique, architectural, religieuse, esthétique ou autre. Les ressources culturelles physiques pourraient se trouver en zone urbaine ou en zone rurale, aussi bien en plein air dans le sous-sol qu'en dessous de la mer. L'objectif de cette politique est de : (i) faire en sorte que le processus de développement encourage le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et de la spécificité culturelle des peuples indigènes ; (ii) faire en sorte que ceux-ci ne souffrent pas des effets préjudiciables au cours du OP/BP 4.10 Peuples processus de développement, ou, quand c'est n'est pas possible, de faire indigènes en sorte que ces impacts sont minimisés, atténués ou indemnisés ; et (iii) faire en sorte que les peuples indigènes reçoivent des bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du gène, et intergénérationnel. L'objectif de cette politique est de : (i) éviter ou minimiser la réinstallation involontaire là où c'est faisable, explorant toutes les alternatives viables de conceptions du projet; (ii) aider les personnes déplacées à améliorer OP/BP 4.12 leurs anciennes normes de vie, leur capacité de génération de revenus Réinstallation ou au moins leur restauration; (iii) encourager la production involontaire communautaire dans la planification et la mise en œuvre de la réinstallation; et (iv) fournir l'assistance aux personnes affectées peut importe la légalité ou le régime foncier. Les objectifs de cette politique sont établis ainsi : Pour les nouveaux barrages, faire en sorte que la conception et la supervision soit faite par des professionnels expérimentés et compétents; pour les barrages OP/BP 4.37 Sécurité existants, faire en sorte que tout barrage pouvant influencer la des barrages performance du projet soit identifié, qu'une évaluation de la sécurité du barrage soit effectuée, et que les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires et le travail de correction soient mis en œuvre.

#### **CONSULINT S.r.I.**



OP/BP 7.50 Projets sur les cours d'eaux internationaux	L'objectif de cette politique est de faire en sorte que les projets financés par la Banque affectant les cours d'eaux internationaux ne puissent pas affecter : (i) les relations entre la Banque et ses emprunteurs et entre Etats (membres ou non de la Banque) ; et (ii) les cours d'eaux internationaux soient utilisés et protégés de façon efficace.
OP/BP 7.60 Projets dans les zones litigieuses	L'objectif de cette politique est de faire en sorte que les problèmes des projets dans les zones litigieuses soient traités le plus tôt possible pour que : (a) les relations entre la Banque et les pays membres n'en soient pas affectées; (b) les relations entre l'emprunteur et les pays voisins n'en soient pas affectées; et (c) ni la Banque ni les pays concernés ne subissent aucun préjudice du fait de cette situation.

#### 1.2. Cadre juridique

#### ☐ Conventions, Accords internationaux dans le domaine de l'environnement

Les conventions et accords internationaux, auxquelles a souscrit le CONGO et qui pourraient avoir un impact sur les activités exercées dans le pays, dans le domaine de l'environnement sont les suivants :

#### Conventions et Accords internationaux

- Convention de Londres, relative à la protection de la faune et de la flore en Afrique de novembre 1933, ratifiée par la loi n°8 de novembre 1937;
- Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de septembre 1968, ratifiée par la loi n°27/80 du 21 avril 1980;
- Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES, dite Convention de Washington (Loi n° 034/82 du 27 juillet 1982);
- Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Loi n°19/85du 19 juillet 1985);

#### CONSULINT S.r.I.



- Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine de février 1971, ratifiée par la loi n°28/96 du 25 juin 1996;
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, (Loi n°26/96 du 25 juin 1996);
- Convention sur la diversité biologique de juin 1992, ratifiée par la loi n°29/96 du 25 juin 1996;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique de 1994, ratifié par la loi n°8-99 du 8 janvier 1999;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou convention de Bonn de 1985, ratifiée par la loi n°14/99 du 3 mars 1999;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Loi n° du 25 octobre 2005)
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination (Loi n° 23-2006 du 12 septembre 2006);
- Protocole de Kyoto relatif à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Loi n°24-2006 du 12 septembre 2006);
- Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POPs ; Loi n° 30-2006 du 05 octobre 2006).

#### ❖ Convention et/ou Accords régionaux et sous- régionaux

- Convention africaine pour la conservation de la faune et des ressources naturelles, dite Convention d'Alger de 1968;
- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique (Loi n°008/99 du 8 janvier 1999);
- Accord de coopération et concertation entre les Etats d' Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage, Libreville, 16 avril 1983;

#### CONSULINT S.r.I.



- Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Loi n°32/96 du 22 août 1996);
- Accord de coopération entre les gouvernements de la République Centrafricaine, de la République du Cameroun et de la République du Congo relatif à la mise en place du tri national de la Sangha;
- Accord sur l'interzone Dja Odzala Minkembé.

#### □ Cadre législatif

#### Cadre législatif national

La principale loi qui régit le domaine de l'environnement est Loi n°003/91 du 21 avril 1991 sur la protection de l'environnement.

Les autres textes législatifs dans le domaine de l'environnement sont :

- Loi n°48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions d'exploitation et de conservation de la faune sauvage;
- Loi n°49/83 du 21 avril 1983 fixant les différentes taxes prévues par la loi 48/83 ;
- Loi n°1-2000 du 1er février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat;
- Loi n°16/2000 du 20 novembre 2000 portant Code forestier;
- Loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant Charte des investissements ;
- Loi N°13/2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau ;
- Loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat ;
- Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier;
- Loi n°11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique;
- Loi n°13-2004 du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de réalisation d'ouvrages et des bâtiments;
- Loi n°4-2005 du 11 mars 2005 portant Code minier ;
- Loi N°24-2008 du 22 septembre 2008 portant Régime foncier en milieu urbain ;
- Loi N°25-2008 du 22 septembre 2008 portant Régime agro-foncier;

CONSULINT S.r.I.



Loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et aires protégées.

#### □ Cadre législatif traditionnel

- 1. Le cadre traditionnel prend ses sources dans les mythes, légendes et pratiques magico- religieuses ou sorcières. Il est fortement intériorisé par les populations et communautés autochtones, et régissant leurs comportements quotidiens. Il n'est pas pris en compte par le droit moderne dans la recherche d'accès équitables aux ressources.
- 2. Au plan traditionnel, le droit coutumier tire son fondement du lignage. L'accès aux ressources naturelles obéit à un ensemble de formalités à observer pour accéder aux ressources des territoires claniques. Une fois agréé, l'exploitant a le devoir de respecter les droits qui garantissent son accès à ces ressources (Nguinguiri, 1996).
- 3. Ces droits d'accès aux ressources biologiques sont liés au régime foncier et aux droits d'usage hérités des ancêtres.
- 4. Le caractère dualiste de la société congolaise exige, en matière d'étude foncière, que l'on tienne compte des droits traditionnels tribaux doublement issus des droits coutumiers et la législation coloniale.

#### □ Cadre réglementaire

- Décret n°85/879 du 6 juillet 1985 portant application de la loi 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage;
- Décret n°86/775 du 7 juin 1986 rendant obligatoire les études d'impact ;
- Décret 2002/437 du 31 décembre 2002, fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts;
- Arrêté n°3772/MAEF/DERFN du 12 août 1972 fixant les périodes de fermeture et d'ouverture de chasse;
- Arrêté n°3863/MAEF/SGEF/DCPP du 18 mai 1983 déterminant les animaux intégralement protégés et partiellement protégés prévus par la loi n°48/83 du 21

#### **CONSULINT S.r.I.**



- avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;
- Arrêté n°0103 du 30 janvier 1984 fixant les dispositions relatives à l'exploitation des produits de la faune et de la flore sauvages;
- Arrêté n°835/MIME/DGE du 06 septembre 1999 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des études ou d'évaluation d'impact sur l'environnement en République du Congo.

#### 1.3. Cadre institutionnel

- 1. La tutelle institutionnelle de l'administration de l'environnement s'est caractérisée par une instabilité notoire. N'ayant pas de véritables assises et ne disposant pas de réels cadres d'évolution, le ministère en charge de l'environnement est toujours rattaché à d'autres ministères. Dans le gouvernement actuel, nommé le 15 septembre 2009, c'est le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement qui a en charge les questions environnementales au niveau national
- 2. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) est la structure technique qui met en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'environnement. Elle est composée d'une Direction générale et de quatre (04) Directions Centrales qui sont :
  - Direction de la Prévention des Pollutions et de l'Environnement Urbain (DPEU);
  - Direction des Ecosystèmes Naturels (DECN);
  - Direction du Droit de l'Education à l'Environnement et de la Coopération (DDEEC);
  - Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF).
- 3. Il faut ajouter à ces Directions centrales les onze (11) Directions Départementales. Et c'est la Direction de la Prévention des Pollutions et de l'Environnement Urbain (DPEU) qui a en charge les questions d'études d'impact environnemental des projets.
- 4. S'agissant de la gestion et de l'utilisation durable des forêts, de la faune et des eaux, et l'évaluation des actions menées, des services spécialisés ont été créés pour assurer les inspections et le contrôle forestier. Il s'agit de:

#### **CONSULINT S.r.I.**



- Inspection Générale de l'Economie Forestière (IGEF) : chargée du contrôle interne ;
- Service de Contrôle des Produits Forestier a l'Exportation (SCPFE); assure le contrôle des produits forestiers a l'exportation et le suivi du marche;
- Centre National des Inventaires et des Aménagements Forestiers et Fauniques (CNIAF): en charge de réaliser les travaux d'inventaire national et les plans d'aménagement.
- 5. Outre ces organismes publics, le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) a décidé de mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations Forêts Monitor et Resource Extraction Monitoring, un projet d'observation indépendante (Projet OIF). Les activités, débutées depuis décembre 2006, s'exécutent dans le cadre d'un projet financé essentiellement par l'Union Européenne et d'autres bailleurs (DFID).
- 6. Le Ministère en charge de l'Environnement collabore avec les autres ministères notamment ceux de la Santé, de l'Education, de la Recherche Scientifique, de l'Agriculture et de l'Elevage, des Eaux et Forêts, des Mines et Energie, de l'Hydraulique, des Transports et Aviation Civile, de l'Equipement et des Travaux publics, des Affaires sociales et de l'Administration du Territoire dans l'application des dispositions de ces textes législatifs et réglementaires. Et dans la mise en œuvre de ses activités, il bénéficie de l'appui des autres institutions et établissements nationaux publics et privés, des ONGs nationales, des institutions et ONGs internationales impliqués dans le développement des activités du secteur. Parmi ces institutions/établissements, on peut citer:
  - les organisations du système des Nations Unies : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale;
  - les institutions de formation : la faculté des sciences de la santé, l'école de formation paramédicale et médico-sociale et le Centre Inter Etats d'Enseignement Supérieur de Santé Publique de l'Afrique centrale (CIESPAC);
  - les institutions de recherche : la Délégation Générale de la Recherche Scientifique(DGRS);

#### **CONSULINT S.r.I.**



- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD ex ORSTOM), les institutions ou unités de recherche du ministère en charge de la recherche scientifique et de l'Université Marien NGOUABI;
- l'Association Congolaise pour les Etude d'impacts Environnementaux (ACEIE);
- des organisations de la société civile, dont l'Association HELP CONGO qui participent depuis plusieurs années à la protection des grands singes (gorille (*Gorilla*), chimpanzé (*Pan troglodites*), Bonobos ou chimpanzé pygmée (*Pan paniscus*) et Orangs-outangs (*Pongo pygmaeus*)).

#### 2. Dans le domaine social

#### 2.1. Cadre Politique

- 1. Avec le Programme Intérimaire Post-Conflit (PIPC) 2000-2002, le Gouvernement a amorcé la transition effective entre la phase de gestion des crises que le Congo a traversées et celle de la reprise de la croissance et du développement durable afin de garantir aux populations, quel que soit le lieu où elles résident, les mêmes chances d'accès à l'emploi, et d'améliorer leur qualité de vie.
- 2. En dépit des actions réalisées, des écueils subsistent, qui sont à la base des phénomènes socio-économiques suivants : le chômage massif de la population, la paupérisation, la réduction de l'espérance de vie à la naissance, la dégradation de l'état de santé de la population, l'insécurité alimentaire et le surendettement de l'Etat.
- 3. Pour résoudre ces problèmes, le Gouvernement de la République du Congo a pris l'engagement de faire de la lutte contre la pauvreté sa priorité. Les objectifs qu'il s'est fixé cadrent avec ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'esprit de l'initiative PPTE pour la réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Des études approfondies, précisant les conditions nécessaires pour réaliser ces objectifs ont été faites dans le cadre de l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a été approuvé par la Banque Mondiale en octobre 2008. La mise en œuvre des stratégies du DRSP permettra de réduire la pauvreté au Congo d'ici à 2015 conformément aux objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### 2.2. Cadre juridique

Il est constitué par diverses conventions internationales auxquelles le Congo a souscrit ainsi que par la constitution du 20 janvier 2002, et les lois et règlements de la République.

#### ☐ Conventions internationales

Le Congo a adhéré à l'essentiel des conventions internationales en matière de droits de l'homme.

Le tableau ci-dessous donne une idée des principaux textes internationaux ratifiés par le Congo :

Tableau 2: Liste des conventions internationales ratifiées par le CONGO

Instruments	Date de ratification ou d'adhésion
Protocole relatif au statut des réfugiés	10/07/1970
Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels	05/01/1984
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	25/08/1982
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	11/07/1988
Protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits civils et politiques	05/10/1985
Convention relative aux droits de l'enfant	13/11/1993
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	30/07/2003
Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale	03/05/2004
Convention sur l'interdiction de l'emploi, stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction	04/05/2001
Convention n°4 concernant le travail de nuit des femmes	1960
Convention n° 119 concernant la protection des machines	1964
Convention n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier	1985
Convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce	1999
Convention n° 117 (et protocole) concernant les normes minimales à observer sur la marine marchande	2001

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ Bases juridiques nationales

L'ensemble des régimes successifs ont établi des Constitutions et lois organiques qui affirment l'attachement de la République du Congo aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme. La Constitution du 20 janvier 2002 énonce dans son préambule : « Déclarons partie intégrante de la présente Constitution, les principes fondamentaux proclamés et garantis par :

- la Charte des Nations Unies du 24 octobre 1945 ;
- la DUDH du 10/12/1948
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme du 26 juin 1981;
- tous les textes internationaux pertinents, dûment ratifiés relatifs aux droits de l'homme;
- la Charte de l'Unité Nationale et la Charte des droits et libertés adoptées par la Conférence Nationale Souveraine le 29 mai 1991 ».

De nombreuses lois et de nombreux décrets, arrêtés et circulaires ont été publiés pour renforcer et clarifier les dispositions juridiques relatives au respect des droits de l'homme et des Peuples. Ils ont trait notamment à l'Enfance, à la situation de la Femme congolaise, aux handicapés et aux minorités nationales. Les principaux textes juridiques ayant un impact dans le domaine social sont :

- Loi n° 009/92 au 22 avril 1992 portant statut, protection et promotion de la personne handicapée;
- loi n° 014-92 du 29 avril 1992 portant institution d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS);
- Loi n°13-2003 du 10 Avril 2003 portant Code de l'eau ;
- Loi n°25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo;
- Décret présidentiel n°2008-128 du 23 juin 2008 instaurant la gratuité de la prise en charge du traitement anti paludique, antituberculeux et des personnes atteintes du virus du SIDA;

#### **CONSULINT S.r.I.**



- Décret n° 2001- 532 du 31 octobre 2001 portant sur la mise en place d'un Comité national de lutte contre la pauvreté pour l'élaboration du DSRP, décret modifié par le Décret n° 2003 - 60 du 6 mai 2003 portant création du CNLP;
- Décret n°98-256 du 16 juillet 1998 portant attribution et organisation de la Direction
   Générale de la Santé en définit les rôles.

#### Encadré 1: Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH et le SIDA

Depuis juillet 2008, le Congo dispose d'un nouveau cadre stratégique national (CSN) de lutte contre le VIH et le Sida pour la période 2009-2013 qui s'articule autour des cinq (5) axes suivants :

- (i) Renforcement des services de prévention de l'infection à VIH et des IST,
- (ii) Renforcement des services de prise en charge médicale et psychosociale des personnes vivant avec le VIH,
- (iii) Réduction de l'impact du Sida et Promotion des droits humains,
- (iv) Amélioration du système de Suivi-Evaluation, Recherche, Surveillance épidémiologique et Gestion des informations stratégiques.
- (v) Renforcement de la coordination, du partenariat et de la gouvernance.

Il s'agira notamment d'ici fin 2013 de :

- · réduire de 50% la proportion d'adultes de 15-49 ans qui ont des pratiques sexuelles à haut risque,
- · réduire à moins de 15% la proportion des adolescents de 10-17 ans qui ont des rapports sexuels à haut risque,
- $\cdot$  accroître de 55% à au moins 80% la proportion des personnes qui présentant une IST, bénéficient d'un prise en charge syndromique dans une formation sanitaire,
- · accroître de 10% à 50% la proportion des adultes de 15-49 ans connaissant leur statut sérologique,
- assurer la sécurité transfusionnelle au VIH et autres marqueurs de maladies transmissibles (HVB, HVC, Syphilis) chez 100% des personnes bénéficiaires des transfusions et autres dérivés sanguins,
- réduire à moins de 10% la proportion des nouveaux nés de mères séropositives infectées par le VIH,
- assurer la sécurité bioclinique et la prévention des accidents d'exposition au VIH dans 100% des formations sanitaires et structures de soins sur l'ensemble du territoire national,
- accroître de 6,7% à au moins 15% la proportion de personnes infectées par le VIH qui ont accès à une prise en charge médicale,
- accroître de moins de 25% à plus de 50% la proportion des adultes de 15-49 ans ayant des attitudes de tolérance vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH,
- assurer l'accès aux services sociaux de base à 100% des ménages les plus pauvres affectées par le VIH,
- assurer la promotion des droits des personnes vivant avec le VIH,
- améliorer la surveillance épidémiologique du VIH chez les femmes enceintes et dans les groupes à haut risque (professionnelles du sexe, donneurs de sang, tuberculeux),
- promouvoir la recherche opérationnelle sur le VIH/SIDA,
- promouvoir un environnement favorable à la multisectorialité et à la décentralisation de la réponse nationale au VIH/SIDA,
- renforcer le plaidoyer et le partenariat au niveau national et international en faveur de la réponse nationale au VIH/SIDA,
- assurer la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA.

Source : Rapport de la réponse nationale au VIH et au Sida 2009

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### 2.3. Cadre institutionnel

#### □ Gouvernement

Pour rendre efficace les actions du gouvernement, quatre pôles ont été crées dans le gouvernement du CONGO nommé le 15 septembre 2009. Et c'est le pôle socioculturel qui a la charge des aspects sociaux. Il est composé des Ministères ci-après :

- 1. Ministère du Travail et de la sécurité sociale ;
- 2. Ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi;
- 3. Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- 4. Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- 5. Ministère de l'Éducation civique et de la jeunesse ;
- 6. Ministère de la Santé et de la population ;
- 7. Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;
- 8. Ministère de la Culture et des arts ;
- 9. Ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ;
- 10. Ministère des Sports et de l'éducation sportive.

#### ☐ Structures publiques, parapubliques et privées

Plusieurs structures publiques, parapubliques et privés interviennent dans le domaine social, en plus des Directions relevant des différents ministères du pôle socioculturel. Et parmi, ces structures, on peut citer :

- Conseil National de Lutte contre la Pauvreté (CNLP);
- Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS);

#### □ Organisations internationales

Plusieurs organisations apportent leurs appuis au CONGO dans le domaine social. On peut citer : PNUD, FAO, OMS, UNICEF, UNFP, PAM, HCR, etc.

#### **CONSULINT S.r.I.**



# PARTIE 2: PRESENTATION DE LA SOCIETE DU CHEMIN DE FER CONGO OCEAN (CFCO)

# Chapitre 1. Historique<sup>1</sup>

- 1. Le 15 avril 1880 DE BRAZZA découvre enfin le grand fleuve à NCOUNA (Mfoa) La pénétration de l'Afrique Équatoriale Française(A.E.F) à partir de l'océan avait révélé beaucoup de richesses. C'est certainement cette découverte qui commence à poser le problème d'acheminement vers l'océan.
- 2. De Brazza, en qui cette idée fleurissait déjà, suite aux difficultés rencontrées sur la navigation du fleuve en aval de Brazzaville, préconise, en 1886, la construction d'un chemin de fer reliant le fleuve appelé Congo à l'Océan.
- 3. La mise en œuvre de ce projet est retardée par les tergiversations, du côté français, dans la conclusion des études, alors qu'en face, le pragmatisme belge achève, 11 ans après les études de1887, la construction du chemin de fer entre Matadi et Léopoldville (actuelle Kinshasa).
- 4. Le 20 décembre 1920, un décret est signé autorisant les travaux sur 20 km à partir de Brazzaville.
- 5. Le 6 février 1 9 2 1, Madame Louise AUGAGNEUR donne en lieu et place de son époux, le Gouverneur Victor AUGAGNEUR, le premier coup de pioche du côté de Brazzaville en dépit de l'imprécision sur le terminus du tracé qu'elle ouvrait. Plusieurs terminus étaient préconisés. C'est enfin le 2 juillet 1921 que Pointe-Noire est choisie comme terminal maritime du CFCO. La convention avec la Société de Construction des Batignolles (SCB) fut signée le 23 juillet 1922 pour l'étude d'un tracé partant de Pointe-Noire. Elle connaîtra un début d'exécution le 1<sup>er</sup> janvier 1923 sur 40km. Les modifications des tracés proposés par SCB rencontrent l'opposition du lobby colonial. La décision de financement et les travaux sont gelés, puis suspendus. Il faut attendre l'arrivée d'un homme à poigne avec une volonté de fer souvent excessive, le gouverneur Général ANTONETTI, en 1924, qui

#### CONSULINT S.r.I.



<sup>1</sup> Source : www.cfco.org

obtient aussitôt une première décision et l'inscription à la loi des finances de 1925 des premiers crédits. Il confirme en janvier 1925 le nouveau tracé proposé par la SCB (construction du tunnel à travers le mont Bamba). Après avoir réalisé 80km de voie de Pointe-Noire et 75 de Brazzaville, le défaut d'approvisionnement et d'autres raisons techniques ralentissent les travaux. En même temps la main d'œuvre se raréfie.

- 6. L'hostilité du Mayombe, les mauvaises conditions de travail, les maladies et les décès en masse poussent les Congolais à la désertion (*Babembés, Bakongos, Baoumbous*).
- 7. La main d'œuvre est cherchée partout ailleurs en Afrique centrale (Tchad, Oubangui Chari, Cameroun) et plus tard les Chinois arrivent à un moment où les conditions de travail se sont améliorées. L'utilisation des techniques modernes a permis le percement du mont Bamba et la jonction des deux tronçons à Moubotsi au PK 190.
- 8. Cette œuvre grandiose et titanesque fut donc inaugurée le 10 juillet 1934, par Raphaël ANTONETTI, Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, représentant Monsieur le Président LAVAL, Ministre des Colonies.
- 9. Les liens historiques qui réunissaient jadis les quatre Etats de l'Afrique Equatoriale Française (*République du Tchad, République du Centrafrique, République du Gabon et la République du Congo*), ont conduit à mettre en place un réseau de voies de communication cohérent composé :
  - d'une voie ferrée de Pointe-Noire à Brazzaville (510 km), Mont-Bélo à MBinda (285 km);
  - d'une voie fluviale de Brazzaville à Bangui (1200 km);
  - d'une voie routière Bangui Shar N'Djamena (1185 km) d'une part et d'autre part Dolisie - Ndendé pour desservir le sud ouest du Gabon.
- L'axe principal devait être Pointe-Noire Brazzaville Bangui N'Djamena s'étirant sur 2 900 Km environ.
- 11. Le Congo qui établit ainsi avec la mise en service du CFCO et du Port de Pointe-Noire un couloir d'approvisionnement à l'hinterland national et aux pays voisins (RDC, RCA, TCHAD, Sud Est du CAMEROUN) devient un pays à vocation de transit avec le CFCO

#### **CONSULINT S.r.I.**



- établissement public à caractère industriel et commercial comme épine dorsale de l'économie du pays.
- 12. A partir de 1957 et avec la mise en service en 1962 de la ligne COMILOG devant favoriser l'acheminement vers le Port de Pointe-Noire du manganèse en provenance du Gabon apportant une augmentation très significative du trafic de 500.000 à 4.000.000 de tonnes par an, il a été procédé au renforcement et à la modernisation de la voie dans la section la plus chargée entre Pointe-Noire et Mont-Bélo.
- 13. Avec l'arrêt, en 1991, des activités de la société COMILOG, l'exploitation du tronçon Mont-Bélo et MBinda fut confiée au CFCO en 1993 par l'Etat Congolais.
- 14. Le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) est né de la scission-dissolution de l'Agence Transcongolaise des Communications(ATC), décidée par le gouvernement suivant l'ordonnance n°1-2000 du 16 février 2000, portant scission dissolution de l'entreprise pilote d'Etat dénommée Agence Congolaise des Communications(ATC).
- 15. Les trois nouvelles entités créées suite à cette dissolution sont : Le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO), le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), le Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (PABPS).

#### **CONSULINT S.r.I.**



# Chapitre 2. Organisation du CFCO<sup>2</sup>

#### 1. Organigramme du CFCO

Créé par l'ordonnance n°3-2000 du 16 février 2000, le CFCO est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et de gestion. Son organigramme mis en service en octobre 2008 comprend :

- une (01) Direction Générale composée d'un Directeur Général, assisté de sept structures d'Appui (Contrôle de Gestion & Audit Interne, Approvisionnement & Transit, Etudes & Affaires Générales, Activités Médico-sociales, Mission informatique, Administration & Ressources Humaines, Affaires Juridiques & Contentieux);
- deux (02) Directions Structurelles :
  - Direction des Structures Ferroviaires en charge de quatre Directions opérationnelles (Voie &Bâtiments, Matériels & traction, Télécommunications, Signalisation & Energie et Exploitation);
  - Direction des Structures Finances & comptabilité en charge des Directions Finances et Comptabilités.

La Direction Générale du CFCO est représentée en ligne par deux délégations fonctionnelles basées à Dolisie et Brazzaville.

# 2. Ressources humaines<sup>3</sup>

La situation des ressources humaines est tributaire des mesures d'ajustement structurel arrêtées par le gouvernement dans les années 1985 – 1986. Les effets de ces mesures qui se cristallisent jusqu'à ce jour sur l'évolution des effectifs ont eu pour conséquences majeures :

- le gel des recrutements ;
- la fermeture progressive des centres de formation professionnelle ;

3 Source : Etat des lieux : Situation Générale de l'Entreprise CFCO, mars 2010

CONSULINT S.r.I.



<sup>2 :</sup> **Source** : www.cfco.org

• la réduction des effectifs de 4.598 agents à 1.586 agents au 31 décembre 2009.

A la fin de l'exercice 2009, la répartition des effectifs par catégorie arrêtés à 1.586 agents se présente de la manière suivante :

• Exécution : 546 agents, soit 34,43%;

• Maîtrise: 777 agents, soit 48,99%;

• Encadrement: 263 agents, soit 16, 58%.

Cette répartition déséquilibrée est très éloignée de la situation normale qui serait de 10% à l'encadrement, 25% à la maîtrise et 65% à l'exécution. Les recrutements envisagés, ainsi que l'adoption du projet de la convention collective participeront à la correction de cette stratification professionnelle source de nombreux dysfonctionnements. Il sied de noter que 1.375 agents, soit 86,70% évoluent dans les secteurs opérationnels (*techniques*) et 211 agents, soit 13,30% dans le secteur administratif.

Une ventilation minimale des effectifs par tranche d'âge présente la situation suivante au 31 mai 2010<sup>4</sup> :

• 35 - 40 ans : 01 agent, soit 0,1%;

• 41 - 45 ans : 59 agents, soit 3,7%;

• 46 - 50 ans : 381 agents, soit 24,2%;

• 51 - 55 ans: 777 agents, soit 49,4%;

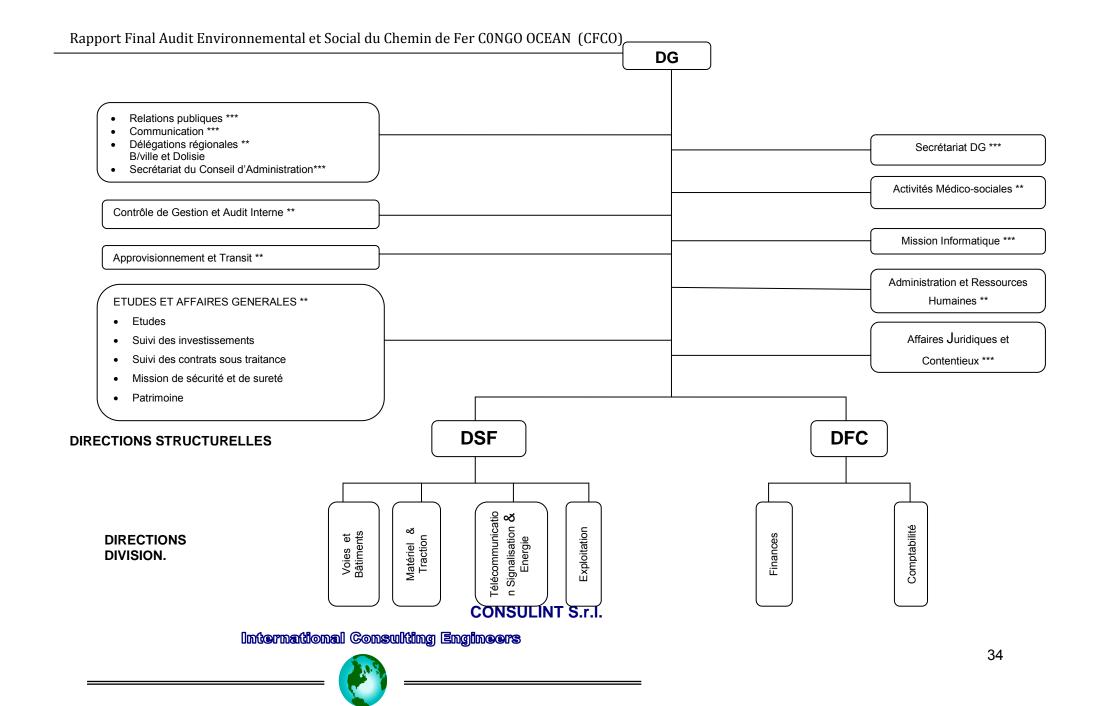
• 56 - 60 ans : 356 agents, soit 22,6%.

Cette structure traduit le vieillissement du personnel dans l'entreprise. La moyenne d'âge au 31 mai 2010 est de 52,45%.



#### **CONSULINT S.r.I.**

<sup>4 :</sup> Source : Statistique CFCO juin 2010



#### 3. Organisation administratives et techniques

#### 3.1. Organisation administrative

Sur le plan administratif, le CFCO traverse six (06) départements notamment :

- Département de Pointe Noire ;
- le Kouilou (Pointe Noire);
- le Niari (Dolisie);
- la Bouenza (*Madingou*);
- le Pool (Kinkala);
- Département de Brazzaville.

La Direction Générale est basée à Ponte Noire.

#### 3.2. Organisation technique

Sur le plan technique, la zone d'intervention du CFCO est repartie en trois :

- la zone 1 allant de Pointe Noire à Bilinga ;
- la zone 2 comprenant Bilinga Loutété et Mont Bélo à MBinda ;
- la zone 3 allant de Loutété à Brazzaville.

# Chapitre 3. Description des infrastructures, matériels et équipements<sup>5</sup>

# 1. Situation du patrimoine immobilier du CFCO

Les bâtiments de service, ateliers et logements du personnel, déjà dans un état de forte dégradation, ont pour la plupart été incendiés, détruits, endommagés pendant les évènements que le pays a connus, notamment à Brazzaville et dans l'ensemble des gares de MFilou à Loutété, Bouansa, NKayi, Mont-Bélo, Dolisie, NZoungou-Kimbangou, Tsessi et MVouti. Cette situation nécessite des grosses opérations de réhabilitation à partir d'un programme pluriannuel. Il est à signaler que des actions de réhabilitations ont été entreprises sur fonds de l'Etat et sur fonds propres.

#### 2. Description sommaire des installations techniques

#### 2.1. Tracé des lignes et gares

#### ☐ Ligne principale Pointe Noire - Brazzaville

Les gares situées sur cette ligne sont : Pointe Maritime, Pointe Noire locale, Tié-Tié, N'Gondji, N'Tombo, Hinda, Makola, M'Boukou, Tchitondi, Yanga, Bilala, Bilinga, M'Foubou, Les Saras, Malemba, Pounga, M'Vouti, Les Bandas, Moukondo, Dolisie, Tao-Tao, Moubosti, Mont-Bélo, Loudima, Moutéla, N'Kayi, Bodissa, Madingou, Kimpambou-Kayes, Bouansa, Loutété, Kimbédi, Loulombo, Kinkembo, Kingoyi, Mindouli, Missafou, Massembo-Loubaki, Matoumbou, Madzia, Kibouendé, Mayongongo, Kibossi, N'Goma Tsé-tsé, Kiéllé Tenard, M'Filou, Brazzaville local, Brazzaville fluvial, Pointe - Lopez.

#### ☐ <u>Ligne ex-COMILOG</u>

Les gares situées sur cette ligne sont : Kibouba, Mouindi, Dihessé, Moukanga, Makabana, Moudianga, Poste PK 110, Mabafi, Itsotsou, Tsimba, Mossendjo,

<sup>5</sup> **Source** : Etat des lieux, Situation générale de l'entreprise. Direction Générale du CFCO, mars 2010



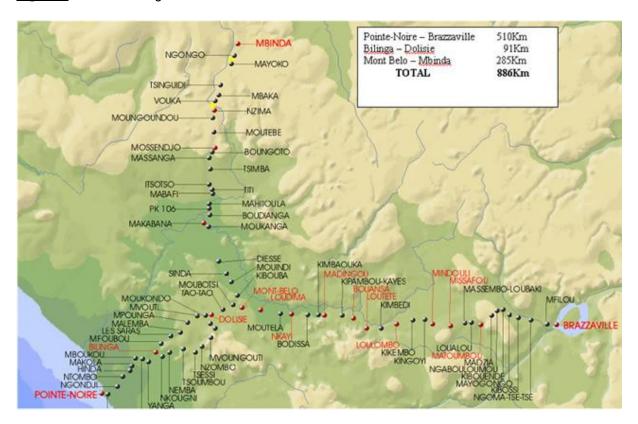


Moutébé, Moungoundou, N'Zima, Vouka, Tsinguidi, Mayoko-District, Mayoko-Gare, M'Binda.

# □ Réalignement

Les gares situées sur cette ligne sont : N'Kougni, Nemba, Tsoumbou, Tsessi, N'Zombo, M'Voungouti, N'Zoungou-Kimbangou, N'Go-N'Zoungou.

Figure 1 : Tracés des lignes du CFCO



## 2.2. Réseau

#### □ Dates de construction du réseau

- la voie du CFCO de 1921 à1934 : 510 Km
- le tronçon Mont Bélo/MBinda de 1959 à 1962 : 285 Km
- nouveau tracé de Bilinga à Dolisie de 1976 à 1985 : 91 Km

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ Caractéristiques techniques

- Longueur de voie: Voie unique 886 km (de la gare de Pointe-Noire à la Gare de Brazzaville, y compris la ligne ex COMILOG).
- Deux tracés de voie dans le Mayombe (entre Bilinga et Dolisie) de 91km
- **Double voie**: 7km de Pointe-Noire à Tié-Tié
- Voies secondaires (voies des gares et ports): 221,1 km
- <u>Écartement de la voie</u>: 1,067 m
- <u>Poids des rails au mètre</u>: 30kg; 33kg; 36kg; 44kg; 46kg et 50kg (dans les branchements);
- Rails soudés: de Pointe-Noire à Brazzaville ;
- Technique de soudage des rails: soudure aluminothermique et électrique ;
- <u>Traverses:</u> Bois et métalliques ;
- Travelage: 1300 à 1750 ;
- Attaches: Rigides et élastiques ;
- Ballast: Granite et Schiste (20/55);
- <u>Rampe Maxi</u>: 23‰ Montée de Masseka sur l'ancien tracé; 27‰ Montée de Missafou; et 15‰ sur le nouveau tracé;
- Charge à l'Essieu: 17 tonnes ;
- Appareils de voie: 30kg; 36kg et 50kg;
- Rayon de courbe mini: 100m
- Gabarit normal de chargement :
  - hauteur maxi 3,85m;
  - largeur maxi 2,95m.
- Ouvrages d'art:
  - 162 ponts et viaducs;

#### **CONSULINT S.r.I.**



- 15 tunnels dont celui du Mont Bamba qui mesure 1680m et le tunnel long 4623m;
- 64 murs de soutènement:
- 667 buses métalliques et béton armé ;
- 270 dalots en béton armé ;
- 468 aqueducs voûtés et dallés ;
- 71 fossés maçonnés.

#### **2.3. Usines**

#### ☐ <u>Usine de traverses bois de Tié-Tié (*PK* 6 + 400)</u>

- 1. Mise en service à partir de 1976 pour la livraison des traverses bois nécessaires à la pose de la voie du réalignement, cette unité a été sujette à des actes de vandalisme pendant les événements socio politiques que le pays a connu.
- 2. Cet atelier est à réhabiliter dans son ensemble compte tenu de son importance. Il est prévu à court terme dans le cadre de la modernisation de l'usine, l'acquisition sur fonds d'Etat d'une entailleuse perceuse et d'une unité d'imprégnation.
- 3. Une nouvelle presse hydraulique avec accessoires acquise entretemps, est installée au km4 en remplacement de l'ancienne détruite lors des évènements mentionnés ci-dessus.
- 4. Les traverses en bois ont été massivement utilisés lors de l'opération de ralliement.la quasi-totalité du bois provient du sud Congo, de la forêt du massif du Chaillu. Le ravitaillement se faisait par appel d'offre. Plusieurs sociétés ont fournie du bois pour les traverses au CFCO entre autre : FORELAC, SITRAD,...qui ont fournies plus d'un million de traverses au CFCO, la dernière commande de traverses en bois était chiffrée à 3500 après la fin des travaux de ralliement.

#### ☐ <u>Usine de Préfabrication lourde (UPL) de NKougni (PK 84) sur le réalignement</u>

Cette unité de production restée au point mort depuis la fin des travaux de construction des Cités des cheminots en 1987, est proposée à la reforme.

#### **CONSULINT S.r.I.**



# ☐ <u>Usine de Soudage électrique des rails de NZoungou-Kibangou (PK 148) sur le</u> réalignement

Par défaut de crédits devant permettre de poursuivre les travaux de construction, celle-ci n'a pu être mise en service. A ce jour cette unité n'est pas récupérable et est proposée à la réforme.

## 2.4. Autres installations

#### □ Moyens de levage

Les différents ponts roulants des ateliers nécessitent une réhabilitation ou révision générale (RG) pour les uns et un remplacement pour les autres devenus obsolètes afin de les rendre plus aptes à la production. A cet effet, une expertise a été commandée.

#### □ Pont transbordeurs de 40 et 170 tonnes

Ces équipements stratégiques nécessitent une opération de réhabilitation.

#### ☐ Grue CAILLARD 80 tonnes

L'état général de cette grue unique pose d'énormes problèmes de fonctionnement optimal. L'absence des sources d'approvisionnement a conduit à l'adaptation des pièces diverses mais de fiabilité incertaine.

Il paraît donc nécessaire d'envisager à très court terme l'acquisition d'une grue de 100 tonnes et la réhabilitation de celle qui existe.

#### □ Tour en fosse

Cet équipement stratégique acquis depuis 1985 nécessite également une attention particulière.

L'expertise pour sa réhabilitation a été réalisée par un expert allemand. La cotation existe, dossier en attente financement par les Grands Travaux.

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ Tour SCULFORT

Equipement largement obsolète, à remplacer par un nouvel équipement.

#### ☐ Groupe électrogène de secours

Un deuxième groupe d'une puissance de 1200 kva a déjà été acquis et attend son installation pour la mise en service. L'ancien bénéficiera d'une révision générale dès la mise en service du nouveau.

## 2.5. Description matériel roulant

#### ☐ <u>Matériel moteur</u>

#### • Locomotives de ligne

La situation des locomotives en ligne est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Situation des locomotives en lignes

Type de loco	N° Loco	En service	Date d'arrêt	Motif d'arrêt	Prévision de sortie	Observations
CC 100	118	En service	-	-	-	Affecté en service manouvre. Attente révision générale
(GE)	127	Arrêtée	02/11/2005	RA compresseur	-	Attente réhabilitation
Total	2	1	1	-	-	-
	501	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
	503	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
CC 500	504	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
GM	505	En service	-			Révision générale réalisée
GT22LC-2 2400CV	506	Arrêtée	1998	Incendiée à Loutété	-	Réhabilitation en cours, attente cabine et bogies
	507	En service			-	Révision générale réalisée
	508	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
Total	7	6	1			-
	601	Arrêtée	14/08/2008	Grippage MD	-	Attente cotation et achat pièces pour remise en état
CC 600	602	Arrêtée	1997	Détruite par obus	-	Proposable à la reforme
	603	Arrêtée	09/11/2005	RA - MD	-	Proposable à la reforme
Alsthom AD24	604	Arrêtée	19/09/1998	Déraillement	-	Proposable à la reforme
2400CV	605	En service	-	-	-	-
	606	- Arrêtée	27/01/2007	RA - MD	-	Proposable à la reforme
	607	En service	-	-	-	-

#### **CONSULINT S.r.I.**



Total	7	1	6	-	-	-
	801	En service	-	-	-	Attente révision générale (RG)
CC 800	802	En service	-	-	-	Attente révision générale (RG)
GM	803	En service	-	-	-	Attente révision générale (RG)
GT26MC 2600CV	804	En service	-	-		Attente révision générale (RG)
	805	Arrêtée	01/09/2002	Détruite par mine	-	Attente réhabilitation
	806	En service	-	-	-	Attente révision générale (RG)
Total	6	5	1	-	-	-
CC 900	901	Arrêtée	11/04/2008	Incendie MD	-	Attente amortisseur anti vibration pour fin travaux de remise en état
CK6E	902	En service	-	-	-	-
2275CV	903	En service	-	-	-	-
	904	En service	-	-	-	-
Total	4	3	1			-
	35 01	En service	-	-	-	Locomotive de location
CC 1000 GM	35 03	En service	-	-	-	Locomotive de location
1500CV	35 04	35 04 En service Locomotive		Locomotive de location		
	35 05	En service	-	-	-	Locomotive de location
Total	4	4	0	-	-	-
Totaux	30	20	10	-	-	-

# • Locomotives de ligne affectées à la manœuvre

#### Tableau 4: Locomotives affectées à la manœuvre

Type de loco	N° Loco	En service	Date d'arrêt	Motif d'arrêt	Prévision de sortie	Observations
	701	Arrêtée	31/03/1998	Grippage maneton	-	Attente réhabilitation pièces en commande
	702	En service	disponibles)			
BB 700	703	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
(ABB HENSCHE	704	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
LL)	705	En service	-	-	-	Révision générale réalisée
	706	Arrêtée	Avarie boîte Voith Attente réhab			Attente réhabilitation pièces en commande
	707	En service	-	-	-	Attente révision générale dès potentiel (pièces

# **CONSULINT S.r.I.**



						disponibles)
	708	Arrêtée	14/11/09	Révision générale	-	Travaux en cours
Total	8	5	3			

## • Locotracteurs

Tableau 5: Situation des locotracteurs

Type de loco	N° Loco	En service	Date d'arrêt	Motif d'arrêt	Prévision de sortie	Observations			
YH 40	41	En service				Attente révision générale pièces à commander			
111 40	43	En service				Attente révision générale pièces à commander			
Total	2	2	0						
YE 20	22	En service				Locotracteur acquis vers 1969			
12 20	35	En service				Locotracteur acquis vers 1969			
Total	2	2	0						

# □ Matériel remorqué

## • Matériel remorqué de service

<u>Tableau 6:</u> Situation de matériel remorqué de service

Type de wagons	Parc réel	wagons arrêtés	wagons en service	taux de dispo.
Engins de secours	2	0	2	100,00
Wagons de service	69	11	58	84,06
RP (citernes CFCO)	4	1	3	75,00
Voitures de service	6	3	3	50,00
Total matériel remorqué de service	81	15	66	81,48





#### • <u>Voitures à voyageurs</u>

Tableau 7: Situation des voitures à voyageurs

Type de wagons	Parc réel	wagons arrêtés	wagons en service	taux de dispo.
Inoxydables	13	6	7	53,85
Economiques	20	7	13	65,00
Anglaises	11	7	4	36,36
Restaurants	5	4	1	20,00
Couchettes	2	1	1	50,00
Total voitures à voyageurs	51	25	26	50,98

#### • Wagons commerciaux CFCO

Tableau 8: Situation des wagons commerciaux

N°	Série des wagons	Parc réel	Parc en service
1	DP (ordinaires)	28	23
2	KPC (couverts à parois coulissant)	204	266
3	KK (ordinaires)	394	200
4	KA (couverts à bestiaux)	11	7
5	KB (couverts à bananes)	28 394 11 309 15 amovibles) 218 movibles) 243	,
6	TT (tombereaux)	309	206
7	Spéciaux	15	3
8	NGRA (grumiers 10/14m à ranchers amovibles)	210	131
9	NGTR (grumiers 10/14m à ranchers triangulés)	210	131
10	NNGRA (grumiers 21m à ranchers amovibles)	242	168
11	NNGTR (grumiers 21m à ranchers triangulés)	394  11  309  15  3)  218  243  44  20  27	100
12	NNPC (porte-conteneurs 21m)	44	32
13	LP (plats loués 15m)	20	13
14	NB (plats bords)	27	16
	Total	1309	865

Le parc actuel du matériel à marchandises est de 1 309 wagons et celui du matériel à voyageurs est de 51 véhicules pour un taux de disponibilité de 66% pour les wagons et 47% pour les voitures. Les besoins réels des voitures voyageurs fixent le parc en service à 103 contre 24 à ce jour.

Les véhicules signalés "en service" présentent un état de dégradation avancé, équipés de roues proches ou ayant atteint la limite d'usure. Les organes de frein doivent, comme les

#### **CONSULINT S.r.I.**



organes de roulement, subir de toute urgence une visite de sécurité. Actuellement, le manque total de fiabilité perturbe gravement le trafic. Les véhicules "immobilisés" nécessitent pour la plupart une grande opération de réhabilitation. La plupart des organes sous caisse, hormis le bogie et les éléments de choc et traction, sont manquants.

#### • Citernes des particuliers

**Tableau 9**: Situation des citernes des particuliers

Type de wagons	Parc réel	wagons arrêtés	wagons en service	taux de dispo.	
GPL SA (gaz)	7	0	7	100,00	
Saris	12	9	3	25,00	
SC Log	97	25	72	74,23	
Minoco	8	4	4	50,00	
Cim - Congo	27	27	0	0,00	
Total Citernes des particuliers	151	65	86	56,95	

# □ Engins mécaniques

Au 31 janvier 2010, la situation du parc d'engins mécaniques se présentait comme suit :

<u>Tableau 10:</u> Situation des engins mécaniques

N°	Série	Nbre au parc	Immobilisés	En service	% Disponibilité
01	Draisine de chantier	09	05	04	44,44
02	Draisine d'inspection	02	02	00	00
03	Draisine de contrôle de l'état de la voie	01	01	00	00
04	Motolorry	05	00	05	100
05	Locotracteur	01	01	00	00
06	Engin de terrassement	07	04	03	42,85
07	Engin de manutention	01	01	00	00
08	Engin lourd travaux voie	03	00	03	100 (*)
09	Engin léger travaux voie	04	02	02	50

#### **CONSULINT S.r.I.**



## 2.6. Consommation en hydrocarbures

#### □ Consommation gasoil

- <u>Locomotives</u>: la consommation moyenne de gasoil est de 5.421.445 litres sur les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)
- <u>Engins de manœuvre</u> : la consommation moyenne de gasoil est de 737.829 litres sur les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)
- **Engins de service**: la consommation moyenne de gasoil est de 51.069 litres sur les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)

#### □ Consommation en huiles

- <u>Locomotives</u>: la consommation moyenne des huiles est de 111.718 litres sur les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)
- Engins de manœuvre: la consommation moyenne des huiles est de 25.058 litres les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)
- Engins de service: la consommation moyenne des huiles est de 728 litres les quatre années (2006, 2007, 2008,2009)

Soit au total 6.210.343 litres de gasoil et 137.494 litres d'huiles par an

#### 2.7. Description des équipements

#### □ <u>Télécommunications</u>

Le réseau de télécommunication du Chemin de Fer Congo-Océan est obsolète et bicéphale dans sa constitution. En effet, les systèmes aériens et souterrains se juxtaposent. Ce réseau connaît d'importantes dégradations dans la zone de NGondji à Brazzaville qui se justifient par l'inexistence des composants nécessaires à son entretien.

En ce qui concerne, la zone de Pointe-Noire, le maintien en service de l'autocommutateur, grâce au génie du personnel ne saurait résister longtemps, car les pièces de rechange qui ne sont plus fabriquées font défaut.

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ <u>Autocommutateurs</u>

Les principales gares de Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville étaient dotées des autocommutateurs électromécaniques. A ce jour, la gare de Pointe-Noire fonctionne avec un autocommutateur électromécanique de type CP100D (ERICSON) installé depuis 1978 avec une capacité nominale de 375 abonnés.

Actuellement 60 postes sont en marche. Pour des raisons d'efficacité et d'harmonisation du réseau, cet autocommutateur mérite d'être remplacé par un équipement identique que celui de Brazzaville et de Dolisie.

Dans le cadre de la réhabilitation et modernisation de l'infrastructure de communication, le projet de l'autocommutateur numérique voix et données de Pointe-Noire, intègre non seulement le remplacement des câbles, mais aussi l'implantation des mini autocommutateurs satellites dans les différents sites reliés entres eux par faisceaux Hertziens.

Par contre la gare de Brazzaville est équipée d'un autocommutateur numérique voix et données de technologie chinoise type JSY 2000, installé en 2008 et possède 128 abonnés pour une capacité maximale de 256 abonnés. Les fonctionnalités ci-dessous sont installées sur cet autocommutateur :

- liaison vers réseau GSM (pas encore en service);
- liaison par faisceau Hertzien avec les sites déportés de MFilou, camp Ouenzé et gare fluviale pour lequel les organes de transmission sont déjà approvisionnés;
- la transmission des données.

#### □ Lignes téléphoniques

Du fait des crises sociopolitiques que le pays a connues, la nappe aérienne de communication constituée pour l'essentiel des fils de cuivre nu, a été détruite entre Pointe-Noire et Brazzaville à l'exception des câbles MIC du réalignement et 7 paires auto portés de Bilala et Bilinga qui ont été épargnés.

#### **CONSULINT S.r.I.**



Le câble MIC dessert 91 km de ligne entre Bilinga et Dolisie. La moyenne des dérivations est de 10 km. Des répéteurs régénérateurs sont implantés sous les 4 km dans des boites étanches.

Dans son état actuel, il permet le fonctionnement du téléphone de cantonnement et du bâton pilote électrique sur l'ensemble du réalignement.

#### • A Pointe-Noire

- 1 câble vers le km4 (hors service);
- 1 câble vers l'immeuble COUMOUNA (hors service);
- 1 câble vers l'immeuble SERIMER (hors service);
- 1 câble vers l'Immeuble CFCO 56 et 112 paires en mauvais état.

Ces câbles n'acheminent que 23 numéros automatiques.

#### • A Brazzaville et Dolisie

Faute de câbles desservant les locaux extérieurs, un plan de substitution a été mis en place par la Direction TSE qui intègre :

- 1. la réactivation du poste de commandement par l'utilisation de plusieurs moyens de communication radioélectriques.
  - i. les communications de cantonnement par radio VHF afin d'offrir aux opérationnels des liaisons de proximité entre les gares adjacentes sections des lignes Pointe-Noire / Bilinga et Brazzaville / Nkayi;
  - ii. l'établissement des communications longue distance afin de permettre au PC d'avoir des relations verbales directes avec l'ensemble des gares équipées en radio HF, dans le cadre du circuit dispatching;
  - iii. L'installation du GPS permettant la localisation et le contrôle en temps réel du trafic des trains pour en améliorer la sécurité, le suivi et la productivité ;
  - iv. la généralisation des GSM pour reprendre les communications HF sous autres canaux en cas d'évanouissement ;

#### **CONSULINT S.r.I.**



- v. l'adoption du téléphone satellitaire du réseau THURAYA dans le cadre de la redondance pour palier aux dérangements des autres moyens de communication (gares et locomotives).
- 2. l'amélioration du système d'astreinte ou de recherche du personnel dans les grands centres (*Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville*).
  - i. réactivation des relais UHF de Dolisie et Brazzaville ;
  - ii. acquisition des portatifs supplémentaires pour l'ensemble des réseaux UHF;
  - iii. établissement d'un abonnement particulier ZAIN (GFU)
- 3. l'équipement progressif des locomotives de ligne en moyen de communication VHF pour améliorer le débit de circulation dans les gares.
- 4. la modernisation du système d'information du CFCO par l'acquisition d'une infrastructure de télécommunication utilisant la technologie VSAT associée à un réseau autocommutateur numérique voix et donnés pour faciliter les échanges entre les gares, le PC et les opérationnels.

#### □ Signalisation

- 1. Suite aux vols systématiques des fils des nappes aériennes, le cantonnement des trains par bâton pilote électrique ne fonctionne plus qu'entre Bilala et Dolisie par le réalignement. Ce système assure la sécurité de façon impeccable.
- Par ailleurs, la sécurité et l'espacement des trains sont assurés par le système réglementaire du cantonnement téléphonique, le plus souvent au moyen de radios VHF ou parfois HF selon les parcours.
- Pour ce qui est de la signalisation lumineuse, elle est globalement défectueuse et ne fonctionne selon le mode que dans quelques gares entre Tié-Tié et MVoungouti.
- 4. La recrudescence des accidents dans les passages à niveau a été le facteur déclenchant d'une modernisation à Brazzaville (04) et Dolisie (01).

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ Energie

- Les gares principales telles que Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville sont alimentées par le réseau électrique national (Société Nationale d'Electricité en sigle SNE) et sont secourues par des groupes électrogènes afin de se prémunir des coupures d'électricité.
- Cependant, les gares secondaires situées le long de la ligne entre Pointe-Noire et Brazzaville ainsi que sur l'axe Mont-Bélo et MBinda ne sont équipées que des groupes électrogènes lorsque le réseau SNE est inexistant.
- 3. Les groupes électrogènes de ligne alimentent les installations de sécurité ainsi que les bases vie. Mais l'objectif visé est d'équiper deux (02) groupes électrogènes par gare, afin d'augmenter la durée de ceux-ci, et ce à l'image de toutes les gares du réalignement au lendemain de leur mise en service en 1985.
- 4. A Pointe-Noire, la Direction Générale du CFCO, l'Immeuble COMOUNA et les Ateliers du km4 disposent d'alimentations ininterrompues. Afin d'améliorer la capacité énergétique du km4, un atelier d'énergie de 1875 KVA est en cours d'installation.
- 5. Le réseau de distribution interne Basse Tension (BT) du km4 est réalisé par des câbles souterrains.
- 6. Suite à la diversité du parc de groupes électrogènes et en tenant compte des groupes électrogènes arrivés en fin de vie, une modernisation du parc doit être envisagée relativement à brève échéance. Il faut prévoir dans ce contexte, un important lot de pièces de rechange pour au moins deux (02) ans de maintenance.
- 7. Les installations des TSE ayant été détruites ou étant devenus obsolètes, la Direction des TSE se propose de les réfectionner relativement à brève échéance, mais en privilégiant celles qui ont un impact sur la signalisation et la sécurité des circulations.
- 8. L'usine de ventilation et la ligne Moyenne Tension Dolisie NZoungou-Kibangou sont en cours de réhabilitation.

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### □ Système informatique

La situation actuelle de l'informatique du Chemin de Fer Congo-Océan est caractérisée par une caducité du système d'information et la nécessité d'une refonte conformément au Plan Directeur Informatique.

Il existe dans la situation actuelle :

- un centre principal dont le bâtiment manque de conditionnement ;
- un système central obsolète et non évolutif équipé d'un HP 3000, d'une imprimante, d'une console système et de sept (7) postes de saisie ;
- quelques micros répartis dans des différentes directions avec des applications non adaptées;
- un réseau de micros au guichet unique avec une application de réservation et taxation;
- un réseau de micros à la comptabilité avec les logiciels SAS-Compta et SAS-Immo.;
- un réseau de micros à la Direction des Approvisionnements et du Transit avec le logiciel de SAS-Stocks.

Le CFCO fait face aujourd'hui à d'importants problèmes de gestion. Cela tient en grande partie en l'absence d'un véritable système d'information et l'équipement en micro sans concertation, parfois sans véritable objectif, engendrant la sous utilisation de ce parc ; d'où le constat suivant :

- un outil de gestion insuffisant ; car le dernier logiciel de comptabilité acquis par la Direction Finances et Comptabilité ne pourra pas supporter les modules de la comptabilité analytique (5 à 6 niveaux de décomposition);
- une duplication des tâches suite à l'absence d'une réelle interconnexion des services.

Les principales applications sont de conception classique en traitement par lots, saisie interactive non complètement contrôlée, documentation quasi inexistante et fichiers classiques en séquentiel ou en séquentiel indexé. Actuellement, le système d'information du CFCO est dans sa phase de réalisation sur la couche matérielle, et suivra la couche logicielle dont les études sont en cours.

#### **CONSULINT S.r.I.**



# Chapitre 4: Situation de l'exploitation des trafics voyageurs et marchandises<sup>6</sup>

#### 1. Mode d'exploitation

Le mode d'exploitation du CFCO est le transport. Il se résume dans les services rendus à la clientèle. Ainsi, par semaine il existe :

- 3 trains Omnibus voyageurs entre Pointe Noire et Loutété ;
- 2 trains Omnibus voyageurs entre Brazzaville/ Loutété ;
- 2 trains rapides voyageurs Pointe Noire/ Brazzaville;
- 2 trains mixtes voyageurs/ marchandises (Air Mayombe/ Air Niari);
- 14 trains marchandises Pointe Noire/ Brazzaville;
- 3 trains marchandises de section Pointe Noire/ Loutété ;
- 2 Trains collecteurs (messagerie) Pointe-Noire/Loutété.

Soit une moyenne de 364 trains voyageurs et 1824 trains marchandises par an.

## 1.1. Trafic des voyageurs

Le trafic des voyageurs a atteint 591.582 voyageurs en 2009 contre 770.289 voyageurs en 2008 pour un chiffre d'affaires de 3.476,84 F CFA contre 3.802,71 F CFA, soit une baisse de 23,19% en voyageurs et de 8,59% en recettes.

La distance moyenne parcourue par un voyageur est passée de 349,6 à 302,8 km en 2008.

#### 1.2. Trafic des marchandises

Le trafic des marchandises réalisé en 2009 a atteint 593.363 tonnes pour un chiffre d'affaires de 17.154 millions de F CFA contre 850.000 tonnes de prévues pour un chiffre d'affaires de 21.947,2 millions de F CFA ; soit un taux de réalisation de 69,80% et en chiffres d'affaires de 78,16%.

<sup>6</sup> **Source** : Rapport Statistique CFCO, Décembre 2009





Certains transports importants par leur tonnage, nécessitent des wagons spéciaux donnant lieu à des trafics totalement déséquilibrés. Ce déséquilibre entraîne la mise en marche des trains composés de matériel vide à la montée et particulièrement à la descente. Les wagons grumiers à la montée et les wagons citernes à la descente sont remorqués vides.

Des pratiques commerciales ont été développés tendant à résorber le déséquilibre en réduisant les parcours à vide par la réalisation des courants de trafic de substitution tels que :

- à la montée : les fers à béton, les tôles, les véhicules, etc...dans les wagons grumiers ;
- à la descente : le minerai de cuivre (SOREM) dans les tombereaux et le sucre dans les wagons couverts (KK).

Tableau 11: Evolution du trafic marchandises et voyageurs

Année	1970	1975	1976	1980	1981	1985	1986	1988	1989	1990	1991	1992
M/des CFCO	1613,8	1587,8	1656,7	1350,5	1362,4	1180,0	1263,6	1207,7	1207,0	970,3	1016,4	890,4
M/des Comilog	1500,8	2180,8	2275,8	2156,5	1495,6	2379,6	2566,1	2141,6	-	695,5	393,87	-
Voyageurs	1256,8	1608	1718,4	2300,9	2336,7	2377,1	2502,1	2304,7	2304,7	2308,3	2323,3	2232,9
V/K	148,1	222,9	249,4	337,1	357,7	435,7	450,2	417,8	-	409,6	435,1	420,9

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
M/des CFCO	678,9	609,0	713,7	748,1	441,3	393,3	65,7	235,5	548,1	616,2	576,8	594,7
Voyageurs	1842,0	953,9	1257,3	1249,6	1547,8	904,5	56,6	545,8	741,8	298,3	245,2	467,7
V/K	311,7	226,7	360,0	242,0	99,0	-	-	9,9	170,9	64,00	58,9	135,0

Année	2005	2006	2007	2008	2009
M/des CFCO	687,00	610,9	613,9	629,7	593,3
Voyageurs	627,4	734,3	779,4	770,2	591,5
V/K	167,5	241,0	213,0	233,2	206,8

(Source : Statistique du CFCO, Décembre 2009)

L'exploitation de la ligne Pointe-Noire/Brazzaville par le réalignement ou l'ancien tracé, ainsi que le service public sur la ligne Ex-COMILOG Mont-Bélo/MBinda, est assuré par le Chemin

#### **CONSULINT S.r.I.**



de Fer Congo-Océan grâce à la mise en place d'un plan de transport pour la desserte de 70 gares, des points d'arrêts gérés ou non.

# 2. Description des marchandises transportées<sup>7</sup>

**Tableau 12**: Quantité de bois transportés

Bois													tonnes
2009	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Dafe de la care	4		4	4	4	4	4	4	4	4			
Prévisions	166,9	4 166,9	166,9	166,9	166,6	166,6	166,5	166,5	166,5	166,5	4 166,6	4 166,6	50 000
						Re	ésultats	2009	1				
Grumes Fleuve	761	1 122	1 710	659	72		887	1 504	1 800	1 344	1 227	1 359	12 445
Ouvrés Fleuve	18	0	0	10	120								148
Gr. Sud Congo	634	426	111	774	717	362	501	554	834	494	1 287	1 825	8 519
Ouv. Sud Congo	1 087	637	664	993	816	244	639	654	708	906	512	555	8 415
Divers													0
Total	2 500	2 185	2 485	2 436	1 725	606	2 027	2 712	3 342	2 744	3 026	3 739	29 527
Cumul	2 500	4 685	7 170	9 606	11 331	11 937	13 964	16 676	20 018	22 762	25 788	29 527	29 527
Réal. 2008	4 081	10 615	287	7 557	4 471	4 258	3 657	3 044	3 406	3 354	1 517	2 972	49 219

<u>Tableau 13:</u> Quantité d'hydrocarbures transportés

Hydrocarbures tonnes													
2009	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Prévisions	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,4	11 833,2	11 833,2	11 833,2	11 833,2	142 000
						Ré	sultats 20	09					
Vrac B/ville	6 787	5 236	6 120	5 246	7 766	4 362	4 898	6 516	5 084	6 707	5 897	5 228	69 847
Vrac Ligne	1 691	1 691	1 692	1 910	1 651	1 172	872	1 601	1 428	2 804	2 708	1 797	21 017
Fûts	67	187	263	56	141	205	562	201	305	224	1 045	501	3 757
Total	8 545	7 114	8 075	7 212	9 558	5 739	6 332	8 318	6 817	9 735	9 650	7 526	94 621
Cumul	·	15 659	23 734	30 946	40 504	46 243	52 575	60 893	67 710	77 445	87 095	94 621	94 621
Réal. 2008	9 833	12 020	9 226	8 394	5 427	10 962	8 919	7 578	6 837	6 034	6 398	7 976	99 604

<sup>7</sup> **Source** : Statistique CFCO, Décembre 2009





**CONSULINT S.r.I.** 

#### Tableau 14: Quantité de gaz butane transporté

**Gaz Butane** 

Cumul Réal. 2008 tonnes

Prévisions

2009 Réalisations

													เปราเทอร	
,	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	
	333,4	333,4	333,4	333,4	333,3	333,3	333,3	333,3	333,3	333,3	333,3	333,3	4 000	
		Résultats 2009												
	536	446	374	393	449	475	390	498	569	419	326	467	5 342	
		982	1 356	1 749	2 198	2 673	3 063	3 561	4 130	4 549	4 875	5 342	5 342	
	459	485	265	437	139	250	234	465	441	393	236	442	4 246	

## Tableau 15: Quantité de ciment transporté

Ciment

2009

Prévisions Import SONOCC Total Cumul Réal. 2008

													tonnes
9	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	12	12	12	12						12		12	
	500,1	500,1	500,1	500,1	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	499,9	12 499,9	499,9	150 000
							Résultats	2009					
	8 559	8 773	13 813	10 645	10 274	10 721	8 422	10 567	11 742	11 155	11 461	8 318	124 450
	2 337	2 362	1 665	3 605	1 771	2 380	1 302	4 484	4 351	4 885	4 190	5 100	38 432
	10 896	11 135	15 478	14 250	12 045	13 101	9 724	15 051	16 093	16 040	15 651	13 418	162 882
		22 031	37 509	51 759	63 804	76 905	86 629	101 680	117 773	133 813	149 464	162 882	162 882
	9 984	7 657	9 914	7 990	6 014	16 542	12 625	10 816	9 386	10 124	8 179	10 279	119 510

#### <u>Tableau 16:</u> Quantité de farine et de sucre transportés

**Farine** 

2009

Prévisions MINOCO Import Total Cumul

													tonnes
9	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	7 083,4	7 083,4	7 083,0	7 083,4	7 083,4	7 083,4	7 083,4	7 083,4	7 083,3	7 083,3	7 083,3	7 083,3	85 000
						F	Résultats :	2009					
				601,3	986	1 771	997	1 370	349	1 361	1 659	1 152	10 246,3
	1 395	1 633	1 322	1 444,7	701	1 214	592	1 062	1 379	334	470	427	11 973,7
	1 395	1 633	1 322	2 046	1 687	2 985	1 589	2 432	1 728	1 695	2 129	1 579	22 220
	1 395	3 028	4 350	6 396	8 083	11 068	12 657	15 089	16 817	18 512	20 641	22 220	22 220
	2 968	2 342	2 413	1 968	2 355	1 858	771	1 035	1 554	1 710	1 044	1 798	21 816

**Sucre** 

Réal. 2008

2009

Prévisions

Réal. Intérieur Réal. Export Total Cumul

Réal. 2008

													tonnes
9	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
	5 000,1	5 000,1	5 000,1	5 000,1	5 000	5 000	5 000	5 000	4 999,9	4 999,9	4 999,9	4 999,9	60 000
						F	Résultats :	2009					
	1 288	591	1 658	1 454	1 748	864	361	1 040	410	0	510	980	10 904
	3 536	3 051	1 145	2 663	467	1 210	663	1 820	2 010	1 892	4 930	1 320	24 707
	4 824	3 642	2 803	4 117	2 215	2 074	1 024	2 860	2 420	1 892	5 440	2 300	35 611
	4 824	8 466	11 269	15 386	17 601	19 675	20 699	23 559	25 979	27 871	33 311	35 611	35 611
	1 160	11 903	665	4 523	7 943	6 225	2 741	5 977	7 677	4 280	2 599	3 767	59 460

## **CONSULINT S.r.I.**



#### Tableau 17: Quantité de produits de première nécessité transportés

													tonnes
2009	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Prév.													
.1ère Néc.	8 833,3	8 833,3	8 833,3	8 833,3	8 833,4	8 833,4	8 833,4	8 833,4	8 833,3	8 833,3	8 833,3	8 833,3	106 000
	18	18	18	18	18	18	18	18	18				
Mar.Div.	916,7	916,7	916,7	916,7	916,7	916,7	916,7	916,7	916,6	18 916,6	18 916,6	18 916,6	227 000
						27		27	27				
Total Prév.	27 750	27 750	27 750	27 750	27 750	750,1	27 750	750,1	749,9	27 750	27 750	27 750	227 000
						F	Résultats 2	2009					
Réal.1ère Néc.	7 830	6 110	5 980	9 596	11 095	10 022	10 453	11 536	9 930	9 107	10 860	10 707	113 226
Réal.Mar.Div.	10 443	10 261	9 689	9 302	8 730	8 027	7 417	9 651	12 428	9 635	8 939	9 863	114 385
Total	18 273	16 371	15 669	18 898	19 825	18 049	17 870	21 187	22 358	18 742	19 799	20 570	227 611
Cumul	18 273	34 644	50 313	69 211	89 036	107 085	124 955	146 142	168 500	187 242	207 041	227 611	227 611
Réal. 2008	28 790	25 444	20 395	20 093	19 671	25 451	25 312	22 819	16 538	18 411	17 505	20 359	260 788

**Véhicules** tonnes 2009 Février Avril Mai Juillet Août Total Janv. Mars Juin Sept. Oct. Nov. Déc. Prév. 333,4 333,4 333,4 333,4 333,3 333,3 333,3 333,3 333,3 333,3 333,3 333,3 4 000 Résultats 2009 5 7<u>19</u> Réal. 472 724 501 671 638 505 290 231 302 84 743 558 Cumul 472 1 196 1 697 2 368 3 006 3 749 4 254 4 812 5 102 5 333 5 635 5 719 5 719 398 408 209 256 191 855 244 179 246 542 166 4 259 Réal. 2008 565

**Boissons** tonnes 2009 Février Juillet Sept. Oct Déc Total Janv. Mars Avril Mai Juin Août Nov. 833,4 833,4 833,4 833,4 833,3 833,3 833,3 833,3 833,3 833,3 833,3 Prév. 833,3 10 000 Résultats 2009 Réal. Congo 740 670 776 866 978 695 741 626 519 761 1 207 1 251 9 830 1 410 2 186 3 052 4 030 5 466 6 092 6 611 740 4 725 7 372 8 579 9 830 Cumul 9 830 1 552 10 806 Réal. 2008 430 590 693 673 1 062 1 110 556 973 669 1 527 971

**CONSULINT S.r.I.** 



# Chapitre 5 : Contraintes et difficultés<sup>8</sup>

Les contraintes et difficultés relevées dans le fonctionnement du CFCO portent les points ci après :

#### 1. Incidents de circulation

- l'état dégradé de la voie, des équipements, la vétusté du matériel roulant et les conditions d'exploitation augmentent considérablement le temps de parcours ;
- de nombreux désaccouplement de boyaux et autres actes de vandalismes perpétrés par les tiers perturbent régulièrement la circulation des convois ferroviaires;
- les incidents des engins moteurs: détresse (245 en 2009 contre 246 en 2008), patinage (52 en 2009 contre 16 en 2008) et impuissance (29 en 2009 contre 17 en 2008) ont aussi perturbé la circulation des trains;
- 510 interruptions des circulations des voies dues aux travaux de voie pour une durée de 785 heures ont occasionné en moyenne par mois, 65 heures de retard de trains;
- 30 déraillements enregistrés sur voie principale en 2009 contre 42 en 2008 ont occasionnés une durée totale d'interruption de circulation de 293 heures 20 minutes contre 471 heures 34 minutes en 2008 (*cf. Tableau 1*).

#### 2. Dégradation des infrastructures

#### 2.1. Voie ferrée

Si la voie ferrée du CFCO mise en service en 1934 a bénéficié d'importants investissements entre 1967 et 1989, particulièrement pour les zones comprises entre Pointe-Noire et Mont-Bélo, dont le réalignement du CFCO de Bilinga (PK 76) et Dolisie (PK167), le parcours entre Mont-Bélo et Brazzaville, soit 310 km, n'a bénéficié que d'un entretien très limité.

L'on note de façon générale, deux (2) zones bien distinctes suivant l'état de dégradation :

<sup>8 :</sup> Source : Etat des lieux : situation générale de l'entreprise. Direction Générale, mars 2010





#### □ Pointe - Noire (PK 01) Mont-Bélo (PK 200)

Ce parcours a bénéficié d'importants travaux d'infrastructure et de superstructure. Cependant, par défaut d'entretien cohérent imputable à la précarité de trésorerie à partir de 1990, on observe un état de dégradation accentuée de la voie sur certaines zones non concernées par les travaux de renouvellement et d'amélioration de tracé telles que : PK 71 + 300 à 76 + 500, PK 168 à 170 + 200.

Il est également constaté une détérioration progressive et rapide du nivellement sur les parties de voie où le rail est affecté par l'usure ondulatoire et crapauds de patinage.

Dans le tunnel long la dégradation de la voie a atteint un niveau très prononcé marqué par un ralentissement de 30 Km/h depuis 1995.

#### ☐ Mont-Bélo - Brazzaville :

Ce tronçon, d'une longueur de 310 Km, a une infrastructure et une superstructure qui datent de la mise en service de la ligne. La dégradation dans ce secteur a atteint la quasi-totalité du parcours et se manifeste par des interruptions de circulations dues à :

- de nombreux affaissements de plateforme ;
- plusieurs déraillements ;
- un nombre important de cassures de rail.

Il faut noter la présence d'une zone d'inondation du PK 492 + 000 au Pk 494 avec des remontées d'eau jusqu'à 1,50 m au dessus du rail occasionnant des interruptions prolongées du trafic.

En termes de statistiques, on note également sur l'ensemble du parcours :

- 124 cassures de rail ont été découvertes en 2009 contre 137 en 2008 sur la voie principale Pointe Noire Brazzaville traduisant l'état de dégradation prononcée de la voie. Le cumul général au 31 décembre 2009 avec les années antérieures est de 433 cassures;
- la longueur totale des ralentissements prescrits en 2009 sur la voie principale est de 14.500 ml pour 21 ralentissements contre 15.350 ml pour 26 ralentissements en 2008. Le cumul général avec les années antérieures est de 66.350 ml pour 79 ralentissements;

#### **CONSULINT S.r.I.**



la rupture de remblais ont été enregistrées aux PK 88 + 240, PK 130 + 777
 (Réalignement) ayant occasionné l'arrêt du trafic durant 14 jours, PK 350 + 450.

# 2.2. Ouvrages d'art

Plusieurs ouvrages d'art présentent de nombreuses anomalies telles que :

- décollement des tympans;
- écrasement des plaques de néoprène;
- affouillement aux extrémités et oxydation de buses métalliques provoqués par l'absence de tête de protection à la construction;
- fissuration des murs de soutènement ;
- ravinement en aval des ouvrages ;
- érosion des radiers des dalots :
- écroulement des descentes d'eau :
- affouillements autour des piles émergées de certains ponts ;
- rupture des remblais et glissement des talus des remblais et déblais ;
- obstruction des drains dans le tunnel BAMBA et tunnel long du réalignement ;
- éclatement de béton aux pieds droits du tunnel long.

#### □ Points singuliers sur ouvrage d'art et plate-forme

- Pointe-Noire Mont-Bélo = 21
- Mont-Bélo Loutété = 1
- Loutété Brazzaville = 6
- Ancien tracé Bilinga -Dolisie = 9

Total = 37

#### 3. Autres contraintes et difficultés

#### 3.1. Rotation des wagons commerciaux

Des perturbations des circulations de convois ferroviaires causés par les tiers (désaccouplements des boyaux, arrêts intempestifs, contrôle de sécurité par la force publique, et l'attente des équipes FAC au départ de Loutété, etc...), les retards au chargement et au déchargement, l'insuffisance des engins de manœuvre, les patinages, les

## **CONSULINT S.r.I.**



détresse et l'impuissance, etc. sont autant des facteurs qui influent sur la durée moyenne de rotation de chaque type de wagons, soit une moyenne général de 20 jours contre 13 jours en 1986 et 15 jours en 1990. Cette situation qui perdure est préjudiciable pour le CFCO.

#### 3.2. Entretien des installations fixes

La Direction Voie et Bâtiments (DVB) reste confrontée au manque du matériel et des matériaux pour mener à termes certaines actions retenues dans son programme annuel telles que :

- la réhabilitation des installations ;
- la réduction des points singuliers sur la voie principale ;
- la réalisation de programme d'entretien ;
- la maintenance de la superstructure.

## 3.3. Maintenance des engins mécaniques d'entretien et de transport

La pénurie des pièces de rechanges d'une part, et d'autre part l'insuffisance de personnel qualifié justifient le faible taux de disponibilité du parc des engins mécaniques.

#### 3.4. Absence de politique sur les plans de l'Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Il n'existe pas de vraie politique d'Hygiène, Sécurité, Environnement au CFCO. Le service intervenant dans le domaine de la sécurité ne dispose pas de moyens conséquents en matériels, équipements et en personnel. Le personnel travaille dans des conditions difficiles dans la plupart des cas, sans matériels et équipement de sécurité adéquats. L'insalubrité est visible dans la totalité des sites et installations du CFCO (Gares, dépôts, voies, logements des travailleurs).

#### 3.5. Occupation anarchique des emprises des voies du chemin de fer

Le CFCO ne bénéficient pas des appuis suffisants et conséquents de la part des autorités nationales pour empêcher les gens d'occuper et de construise sur les emprises de ses voies ferrées. Les cas les frappants sont observés dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire. Le tableau donne un état de cette occupation anarchique.

#### CONSULINT S.r.I.



Tableau 18: Etat d'occupation de l'espace le long des voies ferrées du CFCO

Ville	Kilométrage (km)	Appréciation			
Brazzaville	500+000 à 506+000	Assez bien			
(de la gare Centrale à la gare	506+000 à 506+200	Tas d'immondice			
de MFilou)	506+ 200 à 508+700	Non respect des normes			
Pointe Noire (de la gare centrale à la gare de Tié –Tié)	2+300 à 5+ 200	Non respect des normes			
Autres localités	La majorité des gares en service	Présence des tables des vendeurs à moins de 5 m de la voies (opérationnelles que pendant l'arrivée des trains en gare)			

#### Remarque:

#### Soit:

- 506+200 508+ 700= 2 km +500
- 2+ 300 5+200= 2 km+900

Total= **5 km+ 400** 

On estime à près de 5 km 400m la longueur totale de l'espace anarchiquement occupé, principalement à Brazzaville et Pointe Noire, le long de la voie, c'est-à-dire situé à moins de 5 m de part et d'autre de la voie. Dans la perspective de la réhabilitation des voies de chemins de fer, ces espaces doivent être dégagés.

#### <u>Précisions</u>

- Kilométrage: 500+000, veut tout simplement dire, 500 kilomètres + 000 mètre;
- Appréciation :
  - Assez bien, signifie les occupants sont juste à coté du rayon minimal admis qui est de 5,00m, c-à-d du coté extérieur de la ligne;
  - Non respect des normes, signifie les occupants sont dans le rayon de 5,00 m (du coté intérieur de la ligne)

#### **CONSULINT S.r.I.**



Tableau 19: Récapitulatif des déraillements de l'année 2009

N°	Dates	Natures des trains	Point de chute (PK)	Matériel déraillé	Causes	Responsabilités
I- Dé	raillement sur v	oie principale	_			
1	12/02/2009	TM 1	App. N°3 de Loulombo	Wgs 8317, 8121	Enfoncement du  à un acte de vandalisme	Tiers
2	08/03/2009	MI 3249	1 + 480	Wg 4344	Non inscription du wagon dans la courbe	MT
3	13/03/2009	BB 702	Appareil N°2 (Bouansa)	BB 702	Excès de vitesse et freinage brusque	MT
4	04/04/2009	Train 401	0 + 480	Wgs 8075, 8057	Excès de vitesse et freinage brusque	MT
5	06/04/2009	Train 422 (CC 605)	Appareil N°1 (Les Bandas)	CC 605	TB pourries	VB
6	09/04/2009	DC 23	168 + 900	Wagonnet DC 23	Présence d'éboulis	VB
7	25/04/2009	ROC 1	376 + 005	Wg 1526	freinage intempestif	MT
8	16/05/2009		Sur voie de contournement	Ballastière 581	Présence ballast sur la table de roulement	VB
9	17/05/2009	Train 402 (CC 802)	24 + 810	Wgs 2226, 2686	Excès de vitesse et défaut de voie	MT - VB
10	04/06/2009	TP 1 - CC 504	489 + 900	Voiture 269	Délestage dû au freinage brusque	MT
11	20/06/2009		Voie N°2 Mindouli	Wg 690	Mauvais chargement d'un engin lourd	Tiers
12	22/06/2009	TM 7	429+750- voie 1 Matoumbou	Wg 2847	Voie ensablée	VB
13	05/07/2009	TE 2 (CC 607)	Appareil N°2 de N'Kayi	Wg 1529	Bi voie	Ex
14	28/07/2009	TM 1	En Gare de Mindouli	Wg 8072	Fusée de l'essieu rompu suite chauffage boîte	MT
15	12/08/2009	TM 3 (CC 508)	466 + 800	Wg 8069	Longeron bogie touchant l'axe de l'essieu	MT
16	13/08/2009	TM 3 (CC 508)	479 + 900	Wg 8070	Longeron bogie touchant l'axe de l'essieu	MT
17	02/09/2009	DC 23	5 + 400	Wagonnet DC 23	Corps étranger	VB
18	08/09/2009	CC 507	Appareil N°1 de Bilinga	CC 507	Bi voie	Ex
19	11/09/2009	PO 31	392 + 850	Ballastière 570	Défaillance de freinage du PO 31	Tiers
20	01/10/2009	CC 508	Appareil N°2 de Missafou	CC 508	Excès de vitesse	MT - TSE
21	31/10/2009	MI 4197 (CC 803)	27 + 650	Wgs 8164, 8180	Excès de vitesse sur voie déviée	MT
22	06/11/2009	MI 4219	Appareil N°1 de Bilinga	CC 904	Bi voie	Ex
23	06/11/2009	MI 4219	57 + 900	Wg 8138	Bi voie	Ex
24	11/11/2009	TM 2	376 + 050	Wg 7350 (vide)	Délestage suite au freinage brusque	MT
25	25/11/2009	ROC 2	Aig. N°4 de Mindouli	Voiture 284	Défaut de nivellement - gauche hors tolérance	VB

26	27/11/2009	TM 3	437 + 050	Wg 8043	Excès de vitesse	MT
27	29/11/2009	TM 4 (CC 806)	384 + 298	Wg 7036	Essieu bloqué	MT
28	29/11/2009	T 401	207 + 750	9 wagons	Instabilité de la voie	VB
29	16/12/2009	DC 10 + DC 31	19 + 810		Heurt d'un véhicule	Tiers
30	31/12/2009		65 + 185		Mauvais chargement	Ex
II- De	éraillement sur	voie ex - COMILOG				
1	07/02/2009	DC 20	217 + 650 (vers M'Binda)	DC 20	Heurt d'un arbre	VB
2	15/07/2009	Train 370 (CC 605)	Appareil A M'Binda	Voiture 253	surécartement de la voie	VB

Dans la nuit du 21 au 22 juin 2010, le train voyageur OCEAN faisant la ligne Pointe Noire - Brazzaville a déraillé au niveau de la gare de Yanga à près de 60 km de la ville de Pointe Noire, entrainant la mort de soixante (60) personnes et de nombreux blessés. Les causes de cet accident meurtrier ne sont pas encore connues.

# **CONSULINT S.r.I.**



# Chapitre 6. Situation du VIH-SIDA au CFCO9

## 1. Introduction

- 1. La désorganisation du système ferroviaire consécutivement aux années de guerres a provoqué des conséquences diverses entre autres l'absence de prise en charge sanitaire des agents du CFCO. Ce qui se traduit par une forte morbidité et une mortalité dues à plusieurs pathologies dont l'infection rétrovirale en l'absence d'une politique de riposte précoce.
- 2. Le VIH-SIDA a été la première cause d'hospitalisation dans les services de médecine jusqu'en 2006. A ce jour, c'est encore la première cause de mortalité.
- 3. En juillet 2005, le CFCO a sollicité l'appui technique et financier du Conseil National de Lutte contre le SIDA. Grace à cet appui, il a été organisé un Séminaire Atelier du 19 au 21 qui a permis de doter le CFCO d'un Bureau de Lutte VIH-SIDA, d'une Politique et d'un Programme de Lutte contre le VIH-SIDA.
- 4. Depuis lors, les activités de sensibilisation se sont déroulées à Pointe Noire où se trouve le siège de l'entreprise et se concentre les 3/5 des effectifs.
- 5. An avril-mai 2010, la Direction Générale a pris le ferme engagement de faire aboutir le Programme de Lutte élaboré depuis 2005 par le lancement officiel de la Campagne de Sensibilisation et de dépistage en ligne.
- 6. Le réseau du CFCO traverse les zones à fortes séro prévalence de la république du CONGO : Pointe Noire 5% ; Dolisie 9,4% ; Madingou 4,7%, Brazzaville 3,3%.

#### 2. Morbidité dû au VIH-SIDA

- 7. De 2003 à 2005, sur 5 agents hospitalisés, on dénombrait 3 voire 4 agents souffrants du VIH-SIDA à un stade très avancé.
- 8. Le dépistage volontaire est timide. En 2010, le taux de participation est de 55,9% à travers le réseau (1091 agents dépistés sur une population de 1600 agents permanents et plus de 440 temporaires);
- 9. La séro prévalence est très faible par rapport à la population dépistée.

<sup>9</sup> Source : Situation du VIH-SIDA au CFCO, Direction des Activités Médico-sociales, Août 2010

Tableau 20: Récapitulatif des activités de dépistage

Année Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Nombre d'agents dépistés volontaires	150	230	300	400	550	600	1091
Nombre de sujets infectés	6	5	8	12	15	10	29
Nombre de sujets mis sous TAR	4	2	5	3	6	3	1

L'existence d'un nombre important des sujets malades sous traitement par rapport à la population séro positive. Cela témoigne de la réticence des agents âgés à recourir au dépistage volontaire. Le dépistage de la maladie est souvent posé au stade de complications.

Tableau 21: Récapitulatif des Personnes vivants avec le VIH-SIDA

Année Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Nombre d'agents vivant avec le VIH-SIDA sous traitement	150	125	111	95	94	90	95

### 3. Mortalité dû au VIH-SIDA

Le VIH-SIDA est la première cause de mortalité dans l'entreprise. Les cas de décès enregistrés sont dus à la réticence au dépistage précoce, l'interruption volontaire du traitement dès la disparition des signes de la maladie et le non respect de l'hygiène de vie.

Tableau 22: Mortalité au CFCO

Année Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Nombre global de décès	36	25	34	21	15	17	13
Décès VIH-SIDA	25	14	16	9	6	10	5
Pourcentage décès VIH- SIDA	69,44%	56%	47,05%	42,85%	40%	58,82%	38,46%

#### CONSULINT S.r.I.



#### 4. Impact du VIH-SIDA sur le fonctionnement du CFCO

La morbidité et la mortalité élevées du fait du VIH-SIDA ont provoqué de perturbation considérable sur le fonctionnement du CFCO. Cette perturbation est caractérisée par une baisse de la productivité et une augmentation des coûts de fonctionnement

#### 4.1. Baisse de la productivité

La baisse de la productivité est définie par les facteurs suivants :

- ☐ Accroissement de l'absentéisme :
  - les congés maladies ordinaires ; repos maladies de longue durée ;
  - l'assistance des parents malades ;
  - les obsèques.
- ☐ Désorganisation de la main d'œuvre par la perte prématurée des agents qualifiés où leur état de santé nécessite les changements de fonction.
- ☐ La baisse du moral du fait des incompréhensions, des idées préconçues par peurs injustifiées, stigmatisation et discrimination.

Tableau 23: Récapitulatif du nombre de certificats médicaux d'arrêt de travail

Année Nombre de certificats Médicaux	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Arrêt de travail général	466	675	548	387	589	609	372
Arrêt de travail VIH-SIDA	102	140	120	88	127	58	20

#### CONSULINT S.r.I.



Tableau 24: Récapitulatif du nombre de jours d'indisponibilité

Année  Nombre de jours d'indisponibilité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Indisponibilité générale	8224	10427	9697	8312	10816	10081	5318
Indisponibilité VIH-SIDA	1809	2602	2133	1828	2379	1389	329

Tableau 25: Récapitulatif des changements de fonction

Année Certificats de Changement de fonction	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Changement de fonction d'ordre général	8224	10427	9697	8312	10816	10081	5318
Changement de fonction VIH-SIDA	1809	2602	2133	1828	2379	1389	329

# 4.2. Augmentation des coûts de fonctionnement

L'augmentation des coûts de fonctionnement est caractérisée par :

- l'augmentation des besoins en recrutement et formation par un accroissement du renouvellement du personnel ;
- l'augmentation des coûts des primes d'assurances et des pensions du fait des demandes de retraite anticipées pour raison maladies et de décès prématurés ;
- l'accroissement des frais des obsèques ;
- l'évolution en dents de scie des dépenses globales de santé. La gratuité de la prise en charge globales (Consultations, Dépistages, Bilans d'inclusion et de suivis, TAR) a considérablement baissée les coûts des soins médicaux du VIH-SIDA)

#### **CONSULINT S.r.I.**



Tableau 26: Récapitulatif des dépenses de santé

Année Désignation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Janv./Juin
Dépenses globales	381 345 933	867 636 174	496 993 079	684 491 451	425 501 266	585 910 761	392 189 377
Dépenses VIH-SIDA	152 338 373	485 876 257	173 947 578	171 122 863	68 080 203	58 591 076	31 375 150
Dépense VIH-SIDA en %	40%	56%	35%	25%	16%	10%	8%

## 5. Organisation de la lutte contre le VIH-SIDA

#### 5.1. Objectifs de la lutte contre le VIH-SIDA

- Stopper la propagation du VIH-SIDA au sein du CFCO par le renforcement des mesures de prévention de la transmission de la maladie;
- Réduire le taux de mortalité et le ramener à zéro.

#### 5.2. Activités réalisées par le SE/CNLS

- □ Organisation et financement du Séminaire Atelier du 19 au 21 juillet 2005 après engament de la Direction Générale du CFCO avec l'appui du PNUD- ICAARV UDLS PNLS, qui a doté le CFCO de :
  - un (01) Bureau de Lutte contre le VIH SIDA;
  - une (01) Politique et d'un (01) programme de lutte contre le VIH-SIDA;
  - deux (02) Conventions entre la Direction Générale du CFCO et les Représentants des travailleurs d'une part ; la Direction Générale du CFCO et le Coordinateur ICAARV Directeur Général de la Santé Publique.
- ☐ Plusieurs séances de Formations/ Recyclage des Médecins prescripteurs ;
- ☐ Prise en charge globale et gratuites des Personnes Vivants avec le VIH (PVVIH) : les consultations, les séances de IEC individuelles, la dispensation des ARV et les bilans d'inclusion et de suivi ;

#### **CONSULINT S.r.I.**



	Dotation des ordonnanciers et des carnets de bilans de laboratoire et les tests rapides de dépistage ;
	Des séances de Suivi et Evaluation ; Formation prévue des Relais Educateurs.
5.3. A	activités réalisées au sein du CFCO
_	Plusieurs séances de sensibilisation à Pointe Noire depuis la tenue du séminaire atelier en 2005 (20 descentes chaque année et plusieurs tenues de réunions du Bureau);
	Campagne de sensibilisation, dépistage, distribution des préservatifs à travers le réseau supervisée par la Direction Générale en Mars-avril 2010 ;
	Campagnes d'information, de démonstration du port de préservatifs dans les différents services en vue d'inciter au dépistage précoce ;
	Activités de dépistage volontaire permanent au CMS ;
	Achat en 2006 de 72 000 préservatifs masculins et 20 000 préservatifs féminins distribués en permanence au CMS et lors des descentes dans les différents services ;
	Engagement de la Direction Générale dans l'aboutissement de la feuille de route de la lutte contre le VIH-SIDA ;
	Sélection des agents en septembre 2010 en vue de leur formation en qualité de Pairs Communicateurs par la CNLS

# 6. Récapitulation de la situation

- 1. Le dépistage volontaire est encore très timide. Pour un effectif de 1951 agents, on a enregistré 1091 cas dépistés, soit un taux de participation de 55,95% en mai 2010 ;
- 2. Le CFCO dénombre à ce jour, 124 agents porteurs d'infection rétro virale dont 95 agents sous TAR et 29 agents séropositifs sous surveillance médicales ;

#### **CONSULINT S.r.I.**



3. Concernant les 95 PVVIH, on note 80 hommes et 15 femmes repartis selon les catégories suivantes : 05 Cadres, 60 Agents de Maîtrise et 30 Agents d'Exécution.

# **CONSULINT S.r.I.**



# Chapitre 7. Perspectives<sup>10</sup>

Après l'appel d'offre infructueux sur la mise en concession en 2004, l'objectif du CFCO est la remise à niveau de l'entreprise pour atteindre les performances des années fastes 80-90, tout en visant à l'orée 2012 le transport de :

- 1 650 000 tonnes de marchandises (demandes croissantes et projets miniers importants);
- 1 280 000 voyageurs (demande très importante).

Pour pouvoir réaliser ces ambitions, le chemin de fer se doit de :

- réhabiliter et améliorer les infrastructures ;
- réhabiliter et acquérir du matériel roulant ;
- restaurer la rigueur dans la chaîne des recettes et des dépenses pour très rapidement parvenir à l'équilibre.

C'est dans cet esprit que le CFCO, dont les conditions d'exploitation se sont fortement détériorées du fait de la situation économique mondiale dégradée des décennies 80 - 90 et aggravées par les différents événements socio politiques avec destructions massives des infrastructures, s'est engagé dans un programme de relance de ses activités et a élaboré un programme triennal à partir de 2007 basé sur les interventions ponctuelles autour des points suivants :

- réhabilitation et modernisation de la voie par suppression des points singuliers et aménagement du tracé en certains endroits;
- modernisation du réseau de télécommunication, signalisation, énergie;
- acquisition de locomotives, wagons, voitures à voyageurs et grue;
- réhabilitation des locomotives existantes;
- acquisition d'engins mécaniques et de génie civil;
- réhabilitation du tunnel long;

10 Source : www.cfeco.org

**CONSULINT S.r.I.** 



- réhabilitation de certains bâtiments commerciaux et ateliers;
- modernisation de l'usine de traitement des traverses.

Ce programme triennal, appuyé par la Délégation Générale des Grands Travaux et la Tutelle, actualisé à un montant de l'ordre de 78,725 milliards Francs CFA, devrait permettre à moyen terme au CFCO de jouer son rôle d'épine dorsale de l'économie congolaise et redonner au Congo sa vocation de pays de transit de la sous région en attendant les gros investissements qui seront mobilisés à la suite de l'étude sur la réhabilitation globale du CFCO commise par le Gouvernement de la République.

Sur la base de ce programme, l'Etat, à travers la loi de finances exercices 2008, a affecté Dix Huit Milliards Cinq Cent Soixante Douze Millions (18 572 000 000) Francs CFA représentant la première tranche qui s'avère insuffisante face aux exigences de cette remise à niveau.

Compte tenu du rôle stratégique du CFCO dans l'économie congolaise et vu son niveau de dégradation, l'Etat a décidé d'accorder une enveloppe complémentaire.

# **CONSULINT S.r.I.**

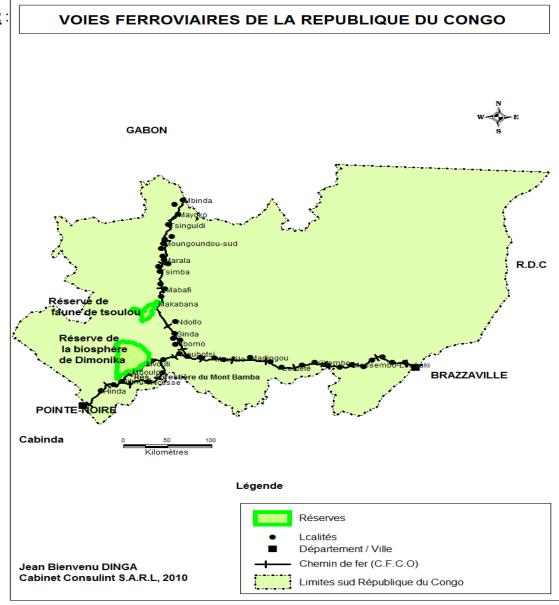


# PARTIE 3: PRESENTATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DU CFCO

# Chapitre 1. Description de l'état initial de l'environnement

La zone d'intervention du CFCO concerne six (06) des dix (10) Départements que compte le CONGO Brazzaville. Il s'agit de : Département de Pointe Noire, Département de Brazzaville, les Départements du Kouilou, du Niari, de la Bouenza et du Pool.







# 1. Environnement biophysique

# **1.2. Climat**

De par sa position géographique, le CONGO connaît un climat chaud et humide qui est sous l'influence de la zone de convergence intertropicale avec une prépondérance australe. Compte-tenu des facteurs et de rythmes pluviométriques, le Congo se subdivise en deux (2) zones climatiques : équatoriales humides et tropicales humide.

Un fort noyau pluviométrique (>2.000 mm/an) est observé à la frontière avec le Gabon à 2°S. par contre, la vallée du Niari, en position d'abri, est la région la moins arrosée du pays avec une pluviométrie moyenne (<1.200mm/an).

De par sa potion équatoriale, le Congo connait un apport énergétique important qui induit des températures relativement élevées (23°-26°C) et sensiblement homogènes.

Dans la zone d'intervention du CFCO, en 2007, on a enregistré des températures moyennes annuelles variant entre 30,7°C (Brazzaville) et 29,7°C (Pointe Noire) pour les maxima et pour les minima 23,3°C (Pointe Noire) et 21,3°C (Dolisie).

# **1.2. Relief**

Le relief du CONGO s'articule autour des bassins du Congo et du Kouilou-Niari. La zone d'intervention du CFCO concerne le bassin du Kouilou-Niari.

L'allure du bassin du Kouilou-Niari est déterminée par un vaste synclinal (*vallée du Niari, 59.076 km*<sup>2</sup>) qui s'appuie contre la chaîne du Mayombe (*dont le Mont MBAMBA culmine à 810m*), s'étendant parallèlement à la côte Atlantique au Sud-Ouest, et contre le massif du Chaillu, au Nord-Est.

## 1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la République du Congo compte deux principaux bassins fluviaux : le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents (*principalement* 

# CONSULINT S.r.I.



l'Oubangui, la Likouala-aux-Herbes, la Sangha, la Likouala-Mossaka, la Ndéko, l'Alima, la Nkéni, la Léfini, le Djoué) et le bassin du Kouilou-Niari constitué du fleuve Kouilou-Niari et de ses affluents (la Bouenza, la Nyanga, la Loutété, la Loudima, la Louessé). Ces bassins constituent à la fois d'importants axes de circulation et une réserve très riche en ressources halieutiques.

La zone d'intervention du CFCO est concernée par le bassin du Kouilou-Niari puis une partie du bassin du Congo avec un affluent du fleuve CONGO qui est le Djoué à l'entrée de Brazzaville.

# 1.4. Sols

Trois grandes formations se repartissent le territoire congolais et aussi la zone d'intervention du CFCO. Il s'agit de :

- formations superficielles constituées par les alluvions quaternaires sableuses ou argileuses et de colluvions;
- formations de couverture à dominance sableuse, d'âge tertiaire à secondaire que représentent les formations sédimentaires du bassin côtier ;
- formations précambriennes représentées par :
  - les séries schisto-calcaires et les séries gréseuses ;
  - le système plissé du Mayombe ;
  - les formations cristallophylliennes du massif du Chaillu.

Du point de vue pédologique, le territoire congolais est très varié, cependant, on distingue deux classes de sols dominants à savoir : *les sols hydromorphes et les sols ferralitiques*.

Dans la zone d'intervention du CFCO, on distingue les sols hydromorphes notamment dans la plaine côtière et dans les dépressions ou les collines qui parsèment les formations schisto-calcaires du Niari. De même, une grande partie de cette zone est constituée de sols ferralitiques.

# CONSULINT S.r.I.



# 1.5. Faune

# □ <u>Les Mammifères</u>

Il a été inventorié 200 espèces<sup>11</sup> et dans cet inventaire figurent 22 espèces de primates, notamment le gorille de plaine et le Cercopithèque de brazza. Parmi les mammifères, on peut cite le Cob onctueux présent uniquement dans les savanes de la vallée du Kouilou - Niari et de la Nyanga.

# □ Les Reptiles

On rencontre au CONGO, parmi les reptiles, le crocodile du Nil, le crocodile piscivore, le varan du Nil et le Python de Seba.

En ce qui concerne les serpents, les inventaires réalisés dans la forêt du Mayombe en 1986 on révélé 45 espèces forestières, ce qui est au dessus du nombre de 40 considéré comme une limite supérieure probable pour une localité forestière africaine.

# □ Les Oiseaux

Il existerait au CONGO 700 espèces d'oiseaux dont 600 sont déjà inventoriés. Les données actuelles sur l'avifaune concernent particulièrement les zones fluviales maritimes de savane. L'avifaune reste à découvrir.

#### □ Les Insectes

A ce jour, 7 familles ont été inventoriées surtout dans le Mayombe où ont été menées ces recherches. Ces familles concernent :

 les Scarabeidae (cétoine : coléoptères) : 12 espèces connues pour le Mayombe et une centaine pour tout le CONGO dont 5 d'entre elles n'avaient pas encore été signalées ;

# **CONSULINT S.r.I.**



<sup>11 .</sup> Rapport UICN 1998 sur l'inventaire des espèces

- les Cérambycidae avec 28 espèces inventoriées dont 106 dans le Mayombe ;
- les Attacidae (insectes lépidopthères) avec 57 espèces connues dont 37 pour le Mayombe;
- les Sphiogidae avec 65 espèces réparties en 3 genres ;
- les Phlébotomes (insectes diptères hématophage) avec 28 espèces inventoriées ;
- les Cératoponnidae (Culicoides) avec 22 espèces déjà connues dont 3 nouvelles pour la science ont été récoltées dans le Mayombe;
- les *Drocophiles* : 71 espèces inventoriées dans le Mayombe.

# □ <u>La faune aquatique</u>

- Les invertébrés : cette faune est très mal connue. Elle est constituée surtout des larves aquatiques et des insectes aquatiques. Les poissons constituent le groupe zoologique le mieux connu des eaux continentales. On dénombre plus de 57 espèces appartenant à 55 familles et 173 genres. Mamonekene & Teugels (1993) ont recensé plus de 53 espèces de poisson appartenant à 33 genres et 14 familles. Deux de ces espèces sont nouvelles pour la science et ont été décrites de la réserve de Dimonika : Barbus diamouanganai et Divandu albomarginatum.
- Les vertébrés: les vertébrés sont constitués des amphibiens, des reptiles et des mammifères. Concernant les amphibiens, les donnée connues ou disponibles ne concernent que le bas-Kouilou. On compte 39 espèces appartenant à 6 familles et 19 genres qui ont été répertoriés. Les reptiles renferment les sauriens (Varanus niloticus, Crocodilus sp. Osteoleanus tetrapsis), les Ophidiens (Grayia ornata, Boulengerina sp.), et les chéloniens (Tronyx sp). Les mammifères les plus caractéristiques des eaux continentales congolaises sont: l'hippopotame, le Potamogale, la loutre à joue blanches et le lamantin (Trichechus senegalensis).

# **CONSULINT S.r.I.**



#### Encadré 2: Transport de viande de brousse

Le CFCO transporte des marchandises diverses. Et parmi ces marchandises il y a aussi la viande de brousse qui peut quelques fois du braconnage. Au CONGO, pendant la période d'ouverture de la chasse, un contrôle est effectué par les Agents des Services des Eaux et Forêts. Seulement, aucune statistique n'est disponible ni pendant la période d'ouverture de chasse ou encore pendant la période de fermeture, période au cours de laquelle, la chasse est interdite sur tout le territoire national.

## **1.6. Flore**

# □ Les écosystèmes savanicoles

D'après White (1986), les savanes congolaise font essentiellement partie des formations herbeuses secondaires guinéo-congolaises. A partir des travaux de Descoings (1975), il est possible d'en distinguer dans la zone d'intervention du CFCO, des formes et faciès différents dont les principaux sont : les formations herbeuses du littoral et les savanes de la vallée du Niari.

## Les formations herbeuses du littoral

Ce sont des formations basses, clairsemées venant sur des terrains sableux. Les espèces herbacées les plus couramment rencontrées sont : *Elyomurus brazzae, Rhynchelytum neryiglume, Loudetia simplex, Pobeduinésp.* Pour *les Poacées,* puis *Cyanotis lanata, cassia mimosoides, Eriosema glomeratum.* 

Le peuplement ligneux et les individus sont clairplantés. On distingue : *Amona arenaria, Hymernocardia acida, Cassipourea barteri, etc.* 

#### Les savanes de la vallée du Niari

Les travaux menés dans les ranches (Diamouangana 1989) ont permis de distinguer quatre groupements principaux :

# **CONSULINT S.r.I.**



- Groupement à Andropogon pseudapricus, A. schirensis, Hyparrhenia lecontei pour la strate herbacée et hymenocardia acida, Crossopteryx febrifuga et Syzygium guineensis pour la strate ligneuse;
- Groupement à Hyparrhenia familiaris, Hyparrhenia rufa, Soghum arundinaceum, paspalum scrobiculatum pour les espèces herbacées, Piliostigma thonningii pour les espèces ligneuses;
- Groupement à Pennistum subangustum, Beckropsis unita, Indigofera hirsuta, urena labata par la strate herbacée et Mielletia versicolor pour les ligneux;
- Groupement à hyparrhenia confinis, Bracharia brizatha, Schizachryrium platyphyllum pour les herbacées et Bridelia ferruginea, et Nauclea latifolia pour les ligneux.

## □ <u>Les écosystèmes forestiers</u>

Près de 90% de la forêt congolaise, soit plus de 15 millions d'hectares appartient au domaine de production dont 11,4 millions d'hectares actuellement attribués en concession forestière (PFBC, 2006)<sup>12</sup>.

La forêt congolaise est constituée de trois ensembles forestiers très contrastés qui jouissent d'une grande variété de types de forets et qui sont séparés par les savanes des plateaux Batéké et de la vallée du Niari.:

- la forêt du Mayombe (département du Kouilou) ;
- la forêt du Chaillu (département du Niari) et
- la forêt du Nord.

Situées dans la partie sud du pays, le Mayombe et le Chaillu ont respectivement une superficie de 1,5 millions d'hectares et 3,5 millions d'hectares. Ces deux blocs sont situés dans la zone d'intervention du CCFO.

# **CONSULINT S.r.I.**



<sup>12</sup> Source : Exploitation forestière en République du CONGO : quelques éléments d'information, Irène Judith OSSERE NYANGA, Octobre 2008, Timber Trade Action Plan (ATTP)

La forêt du Nord couvre une superficie de 15 millions d'hectares et se trouve dans la partie septentrionale du Congo.

## ❖ Les Massifs du Chaillu et du Mayombe :

Ils sont essentiellement constitués par la forêt ombrophile planétaire guinéo-congolaise (Cusset, 1989). C'est une forêt dense semi-décidue riche en *Symphonia globulifera, Julbernardia brieyi, Gilberttiodendron dewevrei, Nauclea diderrichii* et diverses *Caesalpineanceae*.

La forêt secondaire est également bien représentée aux abords des zones habitées. On y rencontre des espèces typiques: *Musanga cecropioides, Harungana madagascariensis, Calancoba welwitschii, Trema guineensis et Hymenocardia ulmoides*.

Il existe de nombreuses trouées herbeuses surtout au nord-est de Makabana avec des forêts claires à *Marantaceae*. Les espèces rencontrées sont entre autres : *Pentaclethra eetveldeana, Baillonella toxisperma* et *Aucoumea klaineana*. Dans la savane, on rencontre *Pobeguinea errecta, Hyparrheina sp.* Et des arbustes comme *Annona senegalensis, Bridelia ferruginea et Nauclea latifolia* (Moutsambote, 1985).

#### Les forêts littorales

La forêt littorale à tendance semi-cadufolidée est une formation de transition avec la forêt ombrophile dense du Mayombe et de contact avec les savanes et formations marécageuses. Elle présente une composition floristique variée, avec abondance de *Symphonia globulifera, Aukouméa klaineana, Berlinia grandiflora* et *Pycnanthus angolensis*. Elle se présente sur les bas plateaux ponténégrins, sous forme de lambeaux forestiers en flots résiduels et, le long des vallées, d'une formation semi-marécageuse. A la périphérie des lagunes se développe une mangrove *Rhizophora racemosa*.

Ces formations sont très menacées par l'homme de par leur localisation.

# **CONSULINT S.r.I.**



## Les boisements artificiels

Les massifs artificiels sont le résultat d'importants efforts menés depuis 1947 pour la constitution de boisements en essences à croissance rapide :

- 10.500 ha de plantation d'Eucalyptus et de pins en savane (Pointe Noire et vallée du Niari);
- 30.000 ha environ d'un massif industriel d'Eucalyptus et 1.00 ha de pin à Pointe Noire;
- 7.600 ha de Limba en forêt naturelle (6.500 ha dans le Mayombe, 1.100 ha à Ngoua II);

Les potentialités de boisements artificiels en savane sont considérables dans le sud du CONGO de par les superficies disponibles et les coûts extrêmement compétitifs au niveau mondial.

## □ <u>La flore aquatique</u>

Les eaux continentales congolaises, contrairement aux milieux terrestres et marins n'ont pas souvent faits l'objet d'études soutenues. Sur la base des indications moins scientifiques, il a été reconnu de nombreuses algues unies et pluricellulaires comme *Spirogyra sp.*, et de nombreuses diatomées. Les macrophytes sont également bien représentées. On y distingue également des *euracinées* (*Cyperus papyrus, Vassia cuspidata Eichinicloa spp. Nymphaea spp.*) des nombreuses plantes hydrophiles et les flottantes (*Salvinia sp, Eichhornia crassipes, Pistia sp.*)

On constate l'invasion des plantes adventices exotiques. Il s'agit de trois plantes qui seraient exotiques ayant leur apparition au CONGO autour des années 1953 (Jacinthe d'eau) et 1960 (fougère d'eau). Ces trois plantes sont la jacinthe d'eau (Eichhornia crassipes), la fougère aquatique (Salvinia molesta) et la laitue ou salade d'eau (Pistia stratiotes). Elles colonisent les rivières, les étangs et perturbent ainsi les écosystèmes aquatiques et mettent en péril certains espèces dulcicoles.

# CONSULINT S.r.I.



# □ Zones protégées

- 1. La gestion des aires protégées préoccupe les autorités congolaises, qui ont mis sur pied une législation appropriée en la matière. La superficie des aires protégées est passée de 1.699.336 hectares en 1977 à 3.655.402 hectares à ce jour. Globalement les aires protégées couvrent 11,6% du territoire national, soit 2 millions d'hectares de forêt de production soustraite à l'industrie du bois. Le Congo a accepté de convertir ses forêts d'exploitation en aires protégées. On trouve trois grands parcs, notamment Odzala-Kokoua (département de la Cuvette-Ouest), Nouabalé Ndoki (département de la Sangha) et Conkouati (département du Kouilou). Hormis ces parcs, il existe plusieurs réserves : la réserve communautaire du Lac Télé (département de la Likouala); la réserve de faune de Léfini (département du Pool); la réserve de faune de Mont-Fouri ; la réserve de faune de Nyanga Nord ; la réserve de faune de Tsoulou ; la réserve de biosphère de Dimonika ; etc. On note également des sanctuaires de gorilles (Lesio-Louna et Lossi) et de chimpanzés (Tchimpounga et Nkoubou).
- Dans la zone d'intervention du CFCO, il existe des zones protégées: Reserve de faune de Tsoulou, Reserve de la biosphère de Dimonika, Reserve forestière du Mont Bamba.

# ☐ Système de contrôle du bois et certification<sup>13</sup>

1. Dans le cadre du processus panafricain de certification avec l'appui de l'OIBT et à travers le projet OAB/OIBT "Promotion de l'aménagement des forêts africaines", un programme d'élaboration de PCIV applicables au niveau national et au niveau de l'UFA a été amorcé sur la base du catalogue OAB/OIBT validés par les experts africains. Il s'agit d'une adaptation de PCI harmonisés OAB/OIBT au contexte socioéconomique et aux conditions écologiques nationales. Une première mouture des PCI

# **CONSULINT S.r.I.**



<sup>13 &</sup>lt;u>Source</u>: Exploitation forestière en République du CONGO, Irène Judith OSSERE NYANGA, Timber Trade Action Plan (TTAP)
Octobre 2008

nationaux a été finalisée et adoptée le 25 juin 2006. Dans l'avenir ces PCI devraient permettre d'évaluer les progrès réalisés en matière d'aménagement durable à un moment donné sur l'espace territorial, et servir de norme de référence pour la certification des bois congolais.

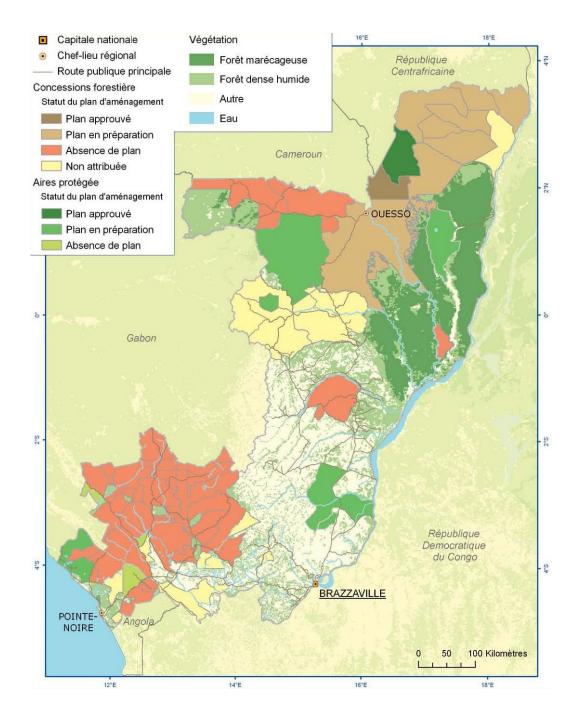
- 2. Au niveau des entreprises forestières, le choix de ce système n'entre pas dans le cadre d'un programme étatique. Il s'agit d'un choix à titre privé défini dans la stratégie d'intégration des marchés éco sensibles et de l'amélioration de leur image vis à vis des lobbies écologistes. C'est le cas de la CIB ou de IFO qui, dans le cadre de son processus de certification, coopère avec le World Wide Fund For Nature (WWF) et a adhéré au réseau Global Forest and Trade Network (GFTN) mis en place par l'organisation de défense de l'environnement.
- 3. Certaines entreprises ont pris des initiatives en vue de mettre en place et faire reconnaître des systèmes de traçabilité interne de leurs produits et/ou de faire certifier leur gestion forestière au niveau des UFAs. Ainsi, des audits ont été conduits en vue de la délivrance des attestations/certificats de traçabilité ou de certificats de bonne gestion forestière. Préalable a la certification, Les auditeurs de SGS ont délivré le certificat de « légalité et de traçabilité de bois de construction », qui couvre le bois de construction scié et d'autres produits en bois des concessions de Pokola, Toukoulaka, Loundoungou et Pikounda de la CIB ; de la production des scieries des concessions de Kabo et de Pokola, et la production des moulures de Pokola.

#### Encadré 3: Transport de bois

Le CFCO est lié à l'exploitation de la forêt en République du CONGO car il permet le transport du bois provenant des forêts congolaises vers le Port de Pointe Noire. Si le processus de certification du bois en provenance du Nord du CONGO est en court, tel n'est pas le cas pour le bois en provenance du Sud du CONGO.

# **CONSULINT S.r.I.**





<u>Carte 1:</u> Situation des plans d'aménagement des forêts de production (<u>Source</u> : Atlas forestier interactif du Congo )

# **CONSULINT S.r.I.**



# 2. Population

- 1. La population du CONGO en 2007 était de 3.695.579<sup>14</sup> habitants. On dénombre la répartition suivante entre les deux sexes : 52 % de femmes 48 % d'hommes ; et par tranche d'âge : 0-14 ans : 41,73%; 15-64 ans: 55,06%; + 65 ans: 3,22%.
- 2. En 2008, l'espérance de vie des hommes était estimée à 54,27 ans et celle des femmes à 56,90 ans. Taux de croissance de la population : 2,08%; Taux brut de natalité : 34,40 % (en 2008); Taux brut de mortalité : 11,22 %; Taux de mortalité infantile (moins d'un an) : 69,09 %; Taux de fécondité : 4,39 enfants/femme (en 2008)
- 3. Cette population reste inégalement répartie, car 70 % des Congolais sont concentrés dans le sud du pays, sur le littoral, sur la rive du Congo moyen et près de la voie ferrée Congo-Océan qui relie ces deux zones.
- 4. Parmi les six (06) communes urbaines que compte le CONGO, cinq (05) se trouvent dans la zone d'intervention du CFCO et où se concentrent les trois quarts de la population congolaise, ce qui fait du Congo-Brazzaville l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique. À elles seules, les agglomérations de Brazzaville et de Pointe-Noire concentrent plus de 60 % de la population
- 5. La population du Congo est composée très majoritairement de Bantous et de quelques minorités parmi lesquelles on compte des Pygmées (1,4 %). Parmi la soixantaine d'ethnies, les Kongos sont les plus nombreux (51,5 %), suivis par les Tékés (17,3 %) et les Mbochis (11,5 %). Les autres ethnies représentent 19,7 % de la population.
- Sur le plan religieux, le CONGO compte 50% de chrétiens, 48% des Animiste et 2% de musulmans.
- 7. Le Français et la langue officielle, le lingala et munukutuba (kikongo) sont les langues nationales. Le lingala est plus parlé dans la partie nord du pays et le munukutuba dans la partie sud ainsi que dans la zone d'intervention du CFCO.

# CONSULINT S.r.I.

International Consulting Engineers



85

<sup>14 .</sup> Estimation basée sur le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006

# 3. Activités économiques

# 3.1. Agriculture

Bien que le pays dispose de près de dix millions d'hectares de terres cultivables, 2% seulement de ces terres sont cultivées. En dépit de ses atouts incontestables pouvant lui permettre de devenir un grenier pour les pays voisins et même pour le reste du monde, l'offre du secteur agricole congolais est loin de répondre à la demande locale ; une partie importante de cette demande est couverte par les importations (estimée à 75 milliards de F CFA en 1999). Les faiblesses de l'agriculture congolaise s'expliquent aussi par la faiblesse prononcée de la recherche agronomique et des capacités des institutions appropriées d'appui dans ce secteur.

Dans les zones de production, les produits de saison sont invendus et pourrissent à cause du mauvais état de la route ou du manque de marché ; ce qui finalement décourage les producteurs et les pousse à réduire leurs superficies à emblaver.

La plus grande partie de la production agricole (*manioc, fruits et légumes*) est consommée localement; néanmoins, la Société agricole et de raffinage industriel du sucre (SARIS), implantée à NKayi, dans la Bouenza, commercialise ses produits dans d'autres pays d'Afrique centrale.

## 3.2. Elevage

L'élevage n'a jamais connu un essor particulier dans le pays en raison de la faible proportion de la population rurale à pratiquer cette activité de façon permanente. Son essor est en partie tributaire du développement de l'agriculture qui doit lui fournir l'aliment de bétail et de la volonté des acteurs économiques. Cette branche d'activité est à développer pour réduire la dépendance alimentaire du pays en protéines animales.

Le maigre cheptel existant ayant été décimé au cours des guerres, le faible élevage (bovin, ovin, porcin et caprin) encore pratiqué ne permet pas de satisfaire la demande en viande et volaille.

# **CONSULINT S.r.I.**



# 3.3. Pêche

La pêche traditionnelle ne produit pas suffisamment de poissons pour couvrir les besoins de toute la population. Ce déficit important est compensé par des importations massives. L'usage des produits toxiques contribue à l'appauvrissement de nombreux cours d'eaux en espèces halieutiques.

# 3.4. Industrie et Artisanat

Le secteur industriel hors pétrole reste encore à un stade embryonnaire. L'activité industrielle, peu développée, repose sur la production de biens principalement destinés à la consommation locale : cigarettes, ciment, textile, savon, boissons alcoolisées, chaussures, etc.

L'artisanat est très peu développé au CONGO et dans la zone d'intervention du CFCO.

# 3.5. Commerce

Le secteur du commerce reste confronté aux problèmes tels que :

- (i) le manque de dynamisme de structures d'appui et d'accompagnement des entreprises ;
- (ii) les lourdeurs administratives et la multiplicité des taxes ;
- (iii) l'absence d'un contexte propice à la promotion des initiatives individuelles et privées ;
- (iv) la qualification insuffisante et inadaptée aux besoins du marché et des entreprises ;
- (v) le manque de coordination et de mise en synergie des ressources disponibles ;
- (vi) le manque de structures de stockage et de conservation des produits de première nécessité et de large consommation;
- (vii) le coût de participation aux négociations commerciales relativement élevé.

Cependant, il est important de noter que le CFCO contribue au développement des échanges commerciales entre les zones rurales ( zones de production) et les zones urbaines (zones de consommation). De même, au niveau des gares du CFCO, l'arrivée de train constitue toujours un moment de fortes activités commerciales pour les populations de ces localités. Elles profitent de la présence du train pour vendre aux voyageurs des produits de toute sorte.

# CONSULINT S.r.I.



Il est en de même au niveau des dépôts CFCO de marchandises à Pointe Noire et à Brazzaville où ont été crée des marchés.

# 3.6. Energie

# ☐ Production<sup>15</sup>

- L'apport en énergie est très nettement dominé par la biomasse (usage du bois en milieu résidentiel), qui représentait 60% des 692 000 TEP (Tonnes équivalent pétrole) de consommation totale d'énergie en 2001. Les produits pétroliers en représentaient 37% et l'électricité 3% seulement.
- 2. L'approvisionnement en électricité provient principalement de la centrale de Moukoukoulou (60 MW sur une capacité de 74 MW), dans la Bouenza, de la petite centrale thermique (moins de 10 MW) et de la centrale à gaz (50 MW) de Djéno, à Pointe Noire, de quelques 60 MWh importé d4inga (en RD CONGO). La centrale hydroélectrique du Djoué, située au sud de Brazzaville , actuellement à l'arrêt fait l'objet d'une étude de réhabilitation pour passer la capacité de production de 15 MW à 30 MW.
- 3. Cette production est loin de satisfaire la demande en énergie est estimée à 1000 MWh, dont 600 MWh pour les besoin des ménages. Outre les conditions de vie difficiles que ce déficit de production d'électricité impose aux populations, il alourdit les coûts de production et les délestages empêchent les Petites Entreprises de fonctionner.
- 4. Le potentiel hydroélectrique du CONGO est évalué à 2500 MW. Et pour pallier l'énorme déficit, le gouvernement a lancé les travaux de construction de la Centrale hydroélectrique à Imboulou d'une capacité de 120 MW, à 215 km au nord de Brazzaville. Les travaux de cette centrale sont en voie d'achèvement. A Côte Matève,

# **CONSULINT S.r.I.**

International Consulting Engineers



\_

<sup>15</sup> Source : Etude préliminaire sur le Mécanisme de Développement Propre en République du CONGO. Adélaïde ITOUA et Yves DUBOIS

dans la ville de Pointe Noire, une autre centrale à gaz (300 MW) est en cours de réalisation avec l'appui de la compagnie pétrolière ENI-CONGO<sup>16</sup>.

5. Le CONGO fait partie des cinq (05° principaux pays producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, avec le Nigéria, l'Angola, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Une grande partie de sa production est exportée. S'agissant des réserves de gaz naturel, elles sont estimées à 391 milliards de mètres cube (m³)

# □ <u>Distribution</u>

- Le réseau de distribution de l'électricité est concentré autour de Brazzaville et Pointe Noire ainsi que sur l'axe énergétique reliant les deux villes et permettant de desservir huit autres localités. En dehors de cette zone, la production électrique est assurée par des groupes électrogènes.
- 2. Selon l'ECOM (2005), 27,7% seulement de la population totale du Congo accède à l'électricité. D'ailleurs, en milieu rural, 5,6% seulement de la population ont accès à l'électricité contre 44,6% en milieu urbain. Aussi, le faible accès des populations à l'électricité explique t-il leur recours massif au bois énergie, au charbon, au gaz, au pétrole lampant pour les besoins domestiques. Le manque d'énergie limite les initiatives de développement national et constitue un des facteurs d'augmentation de coûts de production. Il représente également un déterminant qui dissuade les investisseurs potentiels.
- 3. Les problèmes auxquels ce secteur est confronté sont : (i) l'insuffisance et la vétusté des équipements de production d'énergie électrique ; (ii) l'insuffisance et la vétusté du réseau ; (iii) la faible électrification des campagnes ;(iv) la faible performance de l'opérateur public (SNE) ; et (v) la faible utilisation des énergies renouvelables.

16 Source : JEUNE AFRIQUE N°2587

# **CONSULINT S.r.I.**



# 3.7. Transport routier<sup>17</sup>

Le réseau routier actuel du CONGO s'articule autour de la dorsale Pointe-Noire – Brazzaville – 0uesso (RN1 et RN2). Les principales pénétrantes : Ngo-Djambala-Lékana, Kinkala-Boko et Loudima-Sibiti sont revêtues. Les autres routes importantes assurent soit le désenclavement des préfectures, soit la connexion avec les pays de la sous- région, (*Gabon, Cameroun, RCA, Angola, RDC*).

La zone du projet est desservie par la RN1, les routes Loudima-Sibiti, Bouansa-Mouyondzi et la connexion avec l'Angola, le Gabon et la RDC.

Les problèmes du secteur routiers sont les suivants : (i) le réseau routier insuffisamment développé ; (ii) l'état dégradé du réseau routier existant ; (iii) l'absence de sociétés de transport routier structurées ; (iv) l'absence de structures de contrôle de véhicules ; (v) insuffisance dans la collecte la gestion et la mobilisation du fonds routier ; (vi) la faible capacité de l'administration.

**CONSULINT S.r.I.** 



<sup>17</sup> Source: Plan National pour l'atteinte des OMD au CONGO, Draft 6, Décembre 2007

# Chapitre 2. Description de la situation sociale

# 1. Introduction

- 1. L'économie congolaise a connu de nombreux déséquilibres dans la période 1990-1999 qui trouvent leurs justifications dans la combinaison des contraintes d'origine tant externe qu'interne. Ces déséquilibres ont ainsi contribué à l'aggravation de la situation précaire des populations qui, malgré les multiples efforts des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques volontaristes de développement, perdaient de plus en plus leurs ressorts de bienêtre.
- 2. Les analyses critiques de cet état de faits ciblent, entre autres causes ayant participé à l'échec de ces politiques, le manque d'un système de suivi- évaluation efficace des objectifs fixés d'avance. En effet, ce déficit n'a pas permis de : (i) capitaliser les enseignements acquis lors de la mise en œuvre des politiques retenues ; (ii) repérer à temps les défaillances survenant dans la réalisation des programmes et projets ; (iii) corriger les problèmes inhérents à cette mise en œuvre dans les délais ; (iv) faciliter les mises à jour des politiques, programmes et projets ; (v) évaluer les objectifs préétablis.
- 3. Face à la situation de pauvreté des populations, et dans une volonté permanente d'améliorer les conditions de vie de ces populations, le Gouvernement s'est engagé : (i) au plan international à l'adoption de la Déclaration du Millénaire, afin d'intensifier ses efforts contre la pauvreté, l'illettrisme, la faim, le manque d'instruction, les disparités entre les sexes, la mortalité infantile et maternelle, les maladies fréquentes ainsi que la dégradation de l'environnement ; (ii) et au plan interne à la mise en œuvre du plan national pour l'atteinte des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) inhérents à cette déclaration, concomitamment à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté.
- 4. Actuellement, le Gouvernement a fait des efforts considérables pour obtenir des données et informations statistiques indispensables à une politique et une planification du développement fondées sur des éléments concrets, nécessaires à l'analyse de la situation de départ pour le suivi- évaluation des OMD.

# CONSULINT S.r.I.



- 5. A ce titre, bien que deux (2) enquêtes nationales (enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), enquête démographique et de santé, en sigle (EDS)) aient été organisées en 2005, ainsi que les consultations sectorielles, thématiques et participatives en 2006, les données statistiques actuelles demeurent encore insuffisantes. Elles présentent des faiblesses de désagrégation à des niveaux départementaux et locaux d'une part et, d'autre part selon les critères démographiques, socio-économiques et professionnels. En plus, elles ne peuvent satisfaire toute la demande des statistiques en raison de la dimension multisectorielle des OMD.
- 6. Dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté au CONGO Brazzaville, des consultations participatives étaient organisées. Et au terme de ces consultations, les participants ont été identifiés vingt-deux (22) problèmes dont quinze (15) retenus à l'atelier national et repartis en huit (8) problèmes généraux, quatre (4) problèmes transversaux et trois (3) problèmes spécifiques.

# 2. Problèmes généraux

# 2.1. Les infrastructures de transports sont dégradées et les services sont insuffisants.

Les infrastructures de communication physique sont aujourd'hui dans un état désastreux suite aux destructions, à l'insuffisance ou au manque d'entretien.

Leur dégradation a provoqué la désarticulation de l'économie et compromis la vocation de pays de transit du Congo.

# 2.2. L'accès difficile des populations aux infrastructures et services sociaux de base : Santé, Education, Eau, Energie électrique.

#### □ Santé

Certains départements disposent d'un nombre assez élevé d'infrastructures sanitaires pour très peu de médecins, d'autres ne disposent pas de centres de santé intégrés, dans **CONSULINT S.r.I.** 



d'autres encore, les populations s'organisent et prennent en charge des auxiliaires communautaires.

Aussi, le coût élevé de l'accès aux soins de qualité pousse-t-il les populations à recourir aux produits pharmaceutiques mal conservés vendus dans la rue et les marchés, aux charlatans, aux hommes d'église sans scrupules et ce, sans réelle assurance de guérison. L'accès difficile aux soins de qualité fait qu'un grand nombre de femmes accouchent dans des conditions non sécurisées et/ou meurent en donnant la vie à un enfant. Les mesures d'application du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) ne sont pas encore appliquées.

## Santé des enfants de moins de 5 ans

La situation sanitaire actuelle2 des enfants de moins de cinq (5) ans se caractérise ainsi : (i)une mortalité néonatale évaluée à 33/1000 naissances ; (ii) une mortalité infantile évaluée à75/1000 naissances ; (iii) une mortalité infanto-juvénile évaluée à 117/ 1000 naissances ; (iv)une mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans due au paludisme, évaluée à 34% ; (v) une proportion d'enfants de moins de cinq (5) ans utilisant une moustiquaire imprégnée d'insecticide de longue durée (MII) de 5% ; (vi) une proportion d'enfants de moins de cinq(5) ans qui ont dormi sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête EDS de 68% ; (vii)une malnutrition chronique chez les enfants de 5 ans de 26%.

Tableau 27: Cibles des indicateurs de l'OMD 4

Indicateurs	2005	2015
Taux de mortalité néonatale	33‰	16,5‰
Taux de mortalité infantile	75‰	37,5‰
Taux de mortalité infanto- juvénile	117‰	58,5‰
Proportion d'enfants de un (1) an vaccinés contre la rougeole (VAR)	66,2%	100%
Proportion d'enfants de un (1) an vaccinés contre la fièvre jaune (VAA)	31,4%	90%
BCG	89,6%	100%

# CONSULINT S.r.I.



Taux de couverture vaccinale des moins de un (1) an par antigène DTC3	65,8%	90%
Polio 3	66,4%	90%

Source: EDS 2005- Congo

## Santé maternelle

La situation sanitaire actuelle de la femme congolaise se caractérise par : (i) une mortalité maternelle évaluée à 781 décès pour 100.000 naissances vivantes; (ii) une couverture sanitaire en CSI et H1R rationalisés de 25%; (iii) une proportion de femmes enceintes utilisant la Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide (MII) de 7% ; (iv) une proportion de femmes enceintes qui ont dormi sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête EDS de 64% ; (v) une proportion de femmes enceintes sous Traitement Présomptif Intermittent (TPI) de 3% ; (vi) une prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 7,2% ; (vii) une faible performance du système de santé ; (viii) une proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié évaluée à 86% ; (ix) une couverture en Consultation Prénatale (CPN) évaluée à 88% ; (x) une proportion de femmes utilisant une méthode contraceptive de 13%.

### Paludisme et autres maladies

La situation sanitaire actuelle se présente ainsi : (i) le taux d'incidence du paludisme est de 115‰ ; (ii) le taux d'incidence de la tuberculose est de 263 pour 10 000 ; (iii) la couverture sanitaire en CSI rationalisés est de 25% ; (iv) la proportion de femmes enceintes utilisant la Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide (MII) est de 7% ; (v) la proportion de femmes enceintes sous Traitement Présomptif Intermittent (TPI) à la SP est de 3% ; (vi) la Prévalence du VIH/SIDA est évaluée à 4,2% ; (vii) la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans due au paludisme est de 34% ; (viii) la malnutrition chronique chez les enfants de 5 ans est de 26% ; (ix) le système de santé se caractérise par une faible performance...

Les principaux problèmes sont : (i) l'insalubrité et le manque l'hygiène ; (ii) l'insuffisance de la politique de prévention ; (iii) la rupture fréquente des médicaments ;

## CONSULINT S.r.I.



(iv) l'absence de recherche développement sur le paludisme, la tuberculose et les autres pathologique courante.

# □ Education

- 1. Après avoir dépassé les 100 % pendant les années 80, le taux brut de scolarisation au primaire s'est considérablement dégradé pendant la période des conflits (1992 1999) pour atteindre le niveau de 49% en 2000. Grâce à la paix retrouvée, ce taux a repris son niveau d'avant pour se situer à 111% en 2005 avec un taux net de scolarisation de 72%. Le taux d'achèvement du cycle primaire est estimé à 73% en 2005, c'est-à-dire que presqu'un enfant sur quatre d'une cohorte ne termine pas la 5ème année du primaire. Le taux d'alphabétisation des adultes a quant à lui atteint 80 % en 2005.
- 2. Le système éducatif connaît une crise profonde structurelle liée à : (i) la démotivation et la fuite des enseignants vers les secteurs plus rémunérateurs ; (ii) la mauvaise gestion des ressources humaines et pédagogiques ; (iii) le déséquilibre des effectifs entre les zones urbaines (classes surchargées) et zone rurale (insuffisance d'enseignant, classes multigrades, cycle incomplet) ; (iv) l'insuffisance des structures d'accueil, le manque de livres t d'équipements ; (v) la dégradation de la condition enseignante ; (vi) l'absence des services sociaux (internats, cantines, service de santé...) ; (vii) la faible prise en compte de spécificité (genre, autochtones, handicapés...) ; (viii) la baise de la qualité de l'enseignement de base ; (ix) l'absence d'une politique nationale en instruction civique et morale ; (x) le manque d'infrastructures et d'équipements ; (xi) le personnel vieillissant et insuffisamment recyclé ; (xii) la faiblesse du partenariat avec le monde du travail ; (xiii) l'inadéquation des formations avec les besoins réels.
- 3. Ce secteur est caractérisé par la disponibilité et la concentration du personnel enseignant qualifié dans les grandes villes au détriment des milieux ruraux. L'insuffisance d'infrastructures scolaires a conduit les populations à construire des écoles ou à transformer leurs maisons en salles de classe. Il a été déploré le fait qu'il n'existe pas beaucoup d'écoles techniques et centres professionnels de qualité au

## CONSULINT S.r.I.



niveau national. A cause des coûts de scolarisation élevés et de l'éloignement des écoles, des parents choisissent d'inscrire certains enfants et retiennent d'autres à la maison. En raison de leur fragilité et de leur prédestination aux mariages, les filles demeurent les victimes de la déscolarisation précoce.

## □ Eau et Assainissement

#### ❖ Eau

- 1. Le Congo dispose d'importantes ressources en eau pouvant servir pour la production de l'eau potable de sa population. Force est de constater que le taux de couverture tant en milieu urbain que rural est faible.
- 2. En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée dans 21 centres par la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE), pour un taux de couverture avoisinant les 40%. Les équipements et les installations de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) sont vétustes et insuffisants pour satisfaire les besoins des populations.
- 3. En zone périurbaine, l'urbanisation incontrôlée des villes n'est pas accompagnée de politique d'équipement en infrastructures de services sociaux de base, faute d'insuffisance d'investissements. Aussi, l'alimentation en eau potable est-elle assurée essentiellement par le secteur informel (forages privés, revendeurs d'eau par bidons ou camions citernes).
- 4. En milieu rural, l'alimentation en eau potable est assurée par l'Etat, les ONG et les partenaires au développement avec une forte implication des communautés rurales bénéficiaires à travers des comités de gestion de ces points d'eau. Le taux de couverture est de l'ordre de 11% des eaux de pluie, des cours d'eau et sources non aménagées. Les populations utilisent l'eau des puits, des sources non aménagées et des rivières. Les femmes sont soumises à des corvées d'eau qui leur font perdre beaucoup de temps, les fatiguent et les surchargent. Aussi peut-on déplorer l'exécution de ces corvées par les enfants qui courent les risques de perdre leurs vies par noyade dans les rivières, les fleuves et les puits.

# CONSULINT S.r.I.



## Assainissement

- 5. L'accès des populations à un assainissement individuel ou collectif en milieu urbain et rural est quasi inexistant. En milieu urbain, l'ECOM 2005 révèle que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat (WC avec chasse d'eau et latrines ventilées améliorées) est de l'ordre de 10,5%. Le reste des infrastructures, soit 89,5%, est constitué de latrines non conventionnelles.
- 6. En milieu rural, l'ECOM (2005) fait ressortir que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat est de l'ordre de 0,4%. Le reste des infrastructures, soit 81,4%, est constitué de latrines non conventionnelles. Par contre, plus de 17% défèquent dans la nature.
- 7. Les problèmes rencontrés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sont d'ordre juridique, institutionnel, financier, technique, environnemental et social. Il s'agit de : (i) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (ii) l'insuffisance des investissements dans le secteur ; (iii) la faiblesse du taux de couverture en eau potable ; (iv) et la vétusté du réseau de distribution ; (v) insuffisance et vétusté des réseaux d'évacuation des eaux usées ; (vi) faiblesse des services de ramassage et de valorisation des ordures ménagères et autres déchets solides ; (vii) manque et application non effective des textes sur la protection de l'environnement ; (viii) urbanisation anarchique ; (ix) documents d'urbanisme non actualisés ; (x) inexistence de réseaux d'égouts et des stations d'épuration ; (xi) faible taux de couverture en assainissement individuel adéquat estimé à 10,5% en milieu urbain et 0,4% en milieu rural.

## □ Energie

Dans le domaine de l'énergie électrique, malgré les potentialités énormes de production de l'énergie électrique, le pays est caractérisé par un faible taux d'électrification. La plupart des grandes villes sont électrifiées alors que la majorité des entités rurales ne le sont pas.

# CONSULINT S.r.I.



Le problème d'électricité se pose en termes de : coupures fréquentes d'électricité, fonctionnement limité et sporadique des centrales thermiques chargées de produire de l'électricité qui ne sont pas toujours utilisés faute de carburant, non connexion de certains départements au réseau électrique en dépit du passage de la ligne haute tension.

Certaines parties du territoire national sont faiblement desservies en énergie électrique. Le pétrole lampant se faisant rare et cher, les ménages développent des stratégies de substitution d'éclairage domestique en utilisant la lampe à huile.

# 2.3. Le chômage des jeunes est important

Le problème du chômage dans la population congolaise est plus fortement ressenti chez les jeunes. Parmi les manifestations les plus importantes, on peut retenir la présence des jeunes désœuvrés, oisifs et découragés face à leurs propres difficultés ; catégorie d'autant plus à risque potentiellement encline à la drogue, aux malversations, aux violences et autres inconduites.

# 2.4. Le secteur agricole est en déclin

- Du fait de l'utilisation des techniques rudimentaires, la production agropastorale et halieutique est faible. Dans le domaine agricole, on assiste au développement des pathologies diverses qui ont détruit les cultures telles que la mosaïque de manioc et considérablement fait baisser la productivité.
- 2. Les cultures de rente jadis pratiquées dans certaines localités ont été abandonnées par les populations depuis que l'Etat s'est désengagé de ce secteur, sans avoir garanti le maintien de leur production et de leur commercialisation.
- 3. Le maigre cheptel existant ayant été décimé au cours des guerres, le faible élevage (bovin, ovin, porcin et caprin) encore pratiqué ne permet pas de satisfaire la demande en viande et volaille.
- 4. La pêche traditionnelle ne produit pas suffisamment de poissons pour couvrir les besoins de toute la population. Ce déficit important est compensé par des importations

# CONSULINT S.r.I.



massives. L'usage des produits toxiques contribue à l'appauvrissement de nombreux cours d'eaux en espèces halieutiques.

- 5. Dans les zones de production, les produits de saison sont invendus et pourrissent à cause du mauvais état de la route ou du manque de marché ; ce qui finalement décourage les producteurs et les pousse à réduire leurs superficies à emblaver.
- 6. En outre, les centres de recherche ne sont pas suffisamment appuyés (équipements, ressources humaines, financement) ; ce qui limite leurs interventions et le développement des secteurs de production. En effet, dans toutes les localités, les semences et boutures améliorées sont disponibles à faible échelle.

# 2.5. Les revenus des ménages sont faibles

Parmi les manifestations les plus visibles, on peut noter la faible capacité de satisfaire les besoins fondamentaux des ménages (les difficultés de se nourrir, de se vêtir, de se soigner), la perte de l'autorité parentale, l'expansion du secteur informel, la dislocation des ménages, la baisse du panier de la ménagère, l'endettement des parents, le recours aux filets sociaux et à la solidarité communautaire.

# 2.6. Les populations accèdent difficilement à l'information et aux moyens de communication de qualité

Actuellement, l'information et la communication sont un facteur important de développement. Elles accompagnent toutes les politiques, les programmes et les projets dans tous les secteurs d'activités touchant à la vie des populations.

Ce problème a plusieurs manifestations. Les chaînes de télévision et la radio étatiques et privées ne couvrent pas toutes les localités. Les populations, pour s'informer suivent les chaînes étrangères. Les émissions diffusées en langues étrangères ne sont pas toujours comprises par l'ensemble des populations. Du fait de la sous information, ces populations sont exposées à la rumeur et à l'influence des cultures étrangères. Toutefois, il existe une multiplicité de journaux d'opinion et d'information. En outre, l'accès des enfants aux sites et

# CONSULINT S.r.I.



films interdits, dans les cybercafés et vidéo clubs, alimente la montée des antivaleurs, la culture de la violence.

# 2.7. Les entités urbaines et rurales sont insalubres et dégradées

Elles ne disposent pas d'un système performant de gestion et de suivi des ressources environnementales et d'assainissement. On peut identifier comme causes de cet état, l'absence de plans directeurs en matière de plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la faible intériorisation des principes d'hygiène, l'inexistence d'un réseau d'évacuation des eaux usées, l'inadaptation des infrastructures aux nouvelles technologies et la bonne tenue des archives n'y est pas garantie.

## 2.8. Les personnes vulnérables sont faiblement prises en charge

Groupes à risque, les personnes vulnérables constituent des catégories de pauvres dont la prise en charge présente quelques difficultés. Certaines catégories sont ciblées alors que d'autres ne le sont pas formellement. De ce fait, la prise en charge ne concerne que les personnes identifiées et listées par les services compétents. La faiblesse dans la prise en charge se manifeste par la présence des enfants de la rue et les enfants dans la rue, l'abandon des personnes handicapées, des filles mères et des personnes du 3ème âge reçues dans les hospices, l'exclusion et la marginalisation des minorités. En somme, les droits des plus vulnérables ne sont pas suffisamment reconnus et protégés.

## 3. Problèmes transversaux

# 3.1. La gouvernance est peu satisfaisante

Elle est caractérisée au niveau politique par l'abus du pouvoir, l'irresponsabilité des gouvernants et des élus, le faible développement de la culture démocratique...; au niveau administratif par le dysfonctionnement des institutions, la non application des politiques adoptées...; au niveau économique par les fraudes fiscales, la corruption généralisée, l'absence de transparence dans la gestion des biens publics...; au niveau judiciaire par la

# CONSULINT S.r.I.

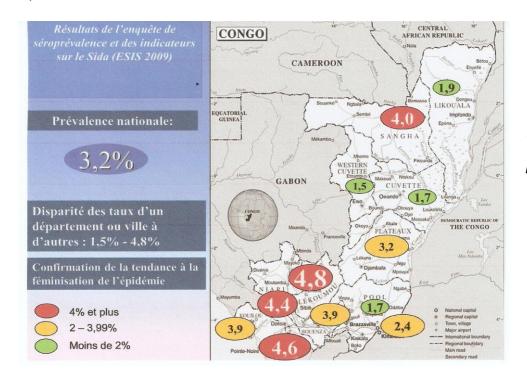


confusion de rôle entre les services de justice et de l'ordre public, le mépris des lois et règlements de la République, la corruption des magistrats, le laisser-faire et l'impunité comme règle de conduite.

# 3.2. La séroprévalence du VIH/ SIDA est importante

Ce problème se manifeste de plusieurs manières. On peut citer entre autres, la faible utilisation du préservatif car la population est informée par endroits et par moments, la faible sécurisation de la transfusion sanguine surtout en milieu rural, le faible dépistage volontaire, le faible accès réel aux ARV, notamment les ARV pédiatriques. La maladie en elle même étant un facteur de marginalisation, les personnes atteintes et leurs proches sont stigmatisés et rejetés par les familles et les communautés. La communication sur la pandémie se heurte à des préjugés socioculturels.

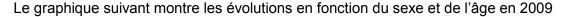
La prévalence chez les hommes est légèrement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (2,3 % contre 1,9 %). Il existe une variation du taux de prévalence VIH en fonction des départements :

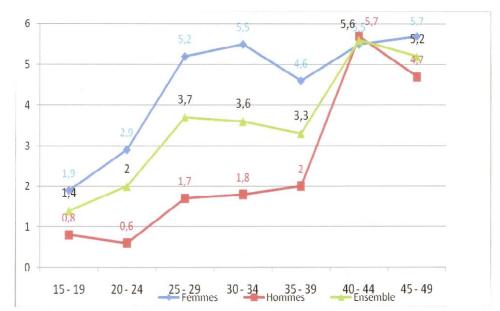


Graphique 1: Répartition de la séroprévalence par département

**CONSULINT S.r.I.** 

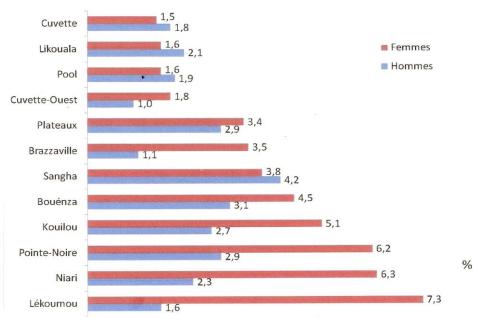






Graphique 2: Répartition de la séroprévalence par tranches d'âge selon le sexe

Le graphique suivant présente la répartition de la prévalence par département et par sexe en 2009.

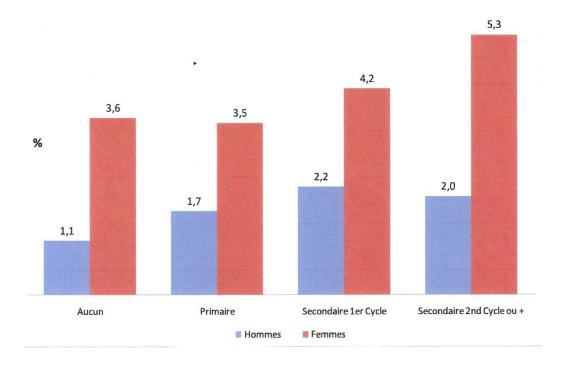


Graphique 3: Répartition de la séroprévalence par département et par sexe

# **CONSULINT S.r.I.**



La prévalence du VIH est environ deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes : 4,1 % des femmes sont séropositives, contre 2,1 % des hommes.



Graphique 4: Répartition de la séroprévalence par niveau d'instruction et par sexe

Dans l'enquête CREDES 2003, les informations rapportées relatives à la répartition de la prévalence du VIH par niveau d'instruction étaient plus importantes dans les populations moins instruites. Cette évolution demande à être explicitée par des enquêtes plus fines de type socio anthropologique.

Sur le plan socio comportemental, les données sont les suivantes :

- 68% des femmes contre 84% d'hommes connaissent les moyens de prévention du VIH ;
- 25% des femmes et 21% des hommes ont déclaré avoir effectué un test de dépistage du VIH;
- 29% des femmes et 28% des hommes qui ont eu au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois ont reconnu avoir utilisé le préservatif.

# **CONSULINT S.r.I.**



Cette ébauche de données socio comportementales confirme la nécessité d'une enquête socio anthropologique.

# 3.3. La femme est victime d'inégalités dans la société

Les femmes représentent plus de la moitié de la population congolaise (52%). Elles constituent un potentiel important aux plans économique, social et politique. Cependant, leur participation au processus de développement reste encore limitée.

Ce problème est du à la persistance de la perception traditionnelle du statut de la femme qui est reléguée à un rang inférieur par rapport à l'homme. En général, la femme est capable de mobiliser beaucoup de ressources, mais elle n'est pas toujours associée ni à la gestion, ni au contrôle de ses ressources.

La promotion de l'égalité des sexes est freinée par les problèmes suivants : (i) l'insuffisance de prise en compte des droits des femmes; (ii) le faible niveau d'instruction et de qualification des femmes; (iii) la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision; (iv) la persistance des actes de violence impunis à l'égard des femmes; (v) le poids des us et coutumes rétrogrades et les pesanteurs sociologiques; (vi) la méconnaissance par les femmes de leurs droits; (vii) et le faible accès aux ressources et moyens de production

Il se dégage actuellement une évolution plus ou moins significative à travers l'adoption de la politique de la promotion de la femme et l'élaboration en cours de la politique genre qui repose sur les instruments et textes juridiques nationaux et internationaux.

# 3.4. La situation des enfants est difficile.

La situation difficile des enfants se manifeste par la morbidité et la mortalité élevées des enfants de moins de 5 ans, par les difficultés d'accès aux soins de santé de qualité, la malnutrition ou la sous alimentation. La scolarisation des enfants est menacée par plusieurs maux tels que le mauvais rendement aux examens, le manque d'enseignants, la pléthore des classes, le recours aux enseignants bénévoles, la dégradation des infrastructures, le manque des tables bancs, la pratique des classes multigrades. Par ailleurs, la protection légale et

# CONSULINT S.r.I.



juridique de l'enfant n'est pas garantie du fait du non respect de leurs droits. Les vulnérabilités sociales accrues ont eu comme conséquence la montée en puissance du phénomène d'enfance vulnérable (*près de 32 catégories recensées*) : orphelins et autres enfants vulnérables, enfants de la rue, enfants soldats, enfants dits sorciers, enfants victimes de traite... Les enfants sont ainsi victimes de mauvais traitements, d'abandon, d'exclusion et de marginalisation sociale.

# 4. Problèmes spécifique

## 4.1. Des franges importantes de populations vivent dans l'insécurité

L'insécurité se manifeste par de nombreux cas de vols à mains armées avec des personnes en uniforme ou non, des braquages, des assassinats, des actes de vandalisme, du vol et des viols. L'occupation de manière illégale des maisons abandonnées ou inachevées par des personnes sans domicile fixe, où se mènent les activités illicites (*trafic de drogue, prostitution, proxénétisme, vols à mains armées...*) qui crée l'insécurité.

# 4.2. L'environnement est insuffisamment protégé

De nombreuses pratiques anthropiques détériorent l'environnement : la pratique de cultures sur brûlis, la coupe abusive de bois de chauffe, l'exploitation sauvage des forêts par des sociétés forestières, la pratique de la pêche non réglementée, la production des déchets toxiques et l'émission des gaz à forte pollution. A travers le pays, le problème de l'accès à l'énergie électrique se pose avec acuité. De ce fait, les populations recourent à l'usage du bois énergie.

# 4.3. L'ouverture sociale aux groupes minoritaires est timide

Les groupes minoritaires sont constitués des peuples autochtones (Pygmées), des albinos...Ces groupes essentiellement les peuples autochtones sont victimes de stigmatisation, d'exclusion et de marginalisation sociales. Les rapports sociaux entre les populations bantou et les peuples autochtones dans la plupart des départements sont entachés, entravés de préjugés, d'attitudes discriminatoires et comportements de rejet.

CONSULINT S.r.I.



L'occupation spatiale caractérisée par une séparation des zones d'habitation en est une parfaite illustration. Les albinos sont victimes d'une stigmatisation fondée sur leurs caractères physiques.

## ☐ Situation des populations autochtones dans la zone d'intervention du CFCO

- 1. Au Congo Brazzaville, les populations autochtones sont constituées par les pygmées qui sont une minorité (10% de la population du CONGO).
- 2. Les pygmées se caractérisent par un mode de vie différent de celui des Bantou (population majoritaire au Congo). Ils se contentent de matériaux légers pour construire des huttes en forme de calotte. Il n'y a ni meubles, ni linge d'aucune sorte. La pluie, le soleil, filtrent par les trous du toit. Traditionnellement nomades, fautes des moyens de se procurer du matériel, les pygmées éprouvent aujourd'hui de réelles difficultés dans la pratique de la chasse, de pêche, de récolte du miel d'où l'accentuation de leur dépendance vis-à-vis des populations Bantoues dans le domaine alimentaire.
- 3. Ils sont présents dans pratiquement tous les départements : la Likouala, la Sangha, la Cuvette-Ouest à MBomo, la Cuvette centrale dans la zone de Mossaka-Loukolela, le Pool dans Kindamba, Vindza, Mayama, la Lékoumou, la Bouenza, le Niari, le Kouilou et de plus en plus ils commencent à s'installer dans les grands centres : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Districts.
- 4. Au Congo, les pygmées ne sont pas de gros producteurs agricoles. Mais, ils fournissent le marché local en produits de cueillette comme le miel, les chenilles, les asperges, les gaulettes, les lianes, les fruits, les feuilles et légumes sauvages. Ils fabriquent également l'huile de palme et des produits médicinaux à partir des plantes. Tous ces articles sont achetés à vil prix.
- 5. Selon Alexis Mfoukoumouko, Expert au bureau de Brazzaville du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), moins de cinq pour cent des pygmées savent lire. Le nombre de pygmées au Congo est estimé à plus de 300.000, soit 10 pour cent de la population totale du pays.

# **CONSULINT S.r.I.**



- 6. Certaines Associations interviennent dans l'amélioration des conditions de vie de ces autochtones. Parmi les plus actives, on peut citer :
  - Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH);
  - Association pour les Droits de l'Homme et l'univers Carcéral (ADHUC);
  - Réseau national des Peuples Autochtones du CONGO ;
  - Association des Peuples Autochtones du Congo (APAC 2010)
  - AZUR Développement ;

# ☐ <u>Les droits de populations autochtones renforcés</u>

Une loi relative à la promotion et à la protection des droits des populations autochtones a été d'être adoptée par le gouvernement de la République du CONGO et se trouve actuellement au niveau du Parlement. Cette loi garantit les droits des peuples autochtones constitués essentiellement des pygmées. (Voir encadré ci-dessous. Source : Les Dépêches de Brazzaville N°1055 du jeudi 19 Août 2010)

# CONSULINT S.r.I.



# Encadré 4: Plan pour la promotion des peuple autochtones

# **DROITS HUMAINS**

# Un plan ambitieux pour promouvoir les droits des peuples autochtones

Le texte vise l'amélioration de la qualité de la vie des minorités en République du Congo.

Le document prend en compte la période de 2009 à 2013. Il a été au cœur des discussions entre les représentants de l'État, les partenaires multilatéraux et les membres de la société civile, lors de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec les peuples autochtones, le 9 août.

Le gouvernement vise notamment, à travers cet instrument, à permettre à au moins 50% des enfants et des femmes autochtones à accéder aux services sociaux de base et à réduire la proportion des pratiques discriminatoires à l'endroit de cette catégorie de la population congolaise. À cet effet, une loi sur les droits des peuples autochtones, déposée sur la table du Parlement, est attendue par les différents acteurs.

D'ici à l'année 2013, 50% des enfants autochtones en âge scolaire devraient bénéficier d'un enseignement primaire de qualité et le suivre jusqu'à son terme. Ainsi, des acteurs autochtones sont appelés à contribuer effectivement à l'élaboration de la stratégie nationale d'éducation de base de ces peuples. De même, 50% d'enfants et adolescents non scolarisés devraient, à

l'issue de la mise en œuvre du plan, bénéficier d'une alphabétisation fonctionnelle indispensable à leur insertion.

Au niveau sanitaire, le plan privilégie la santé du couple mère et enfant, les soins du VIH/sida ainsi que l'eau et l'assainissement en milieu autochtone. Il est, entre autres, prévu que d'ici à la période échue, 40% des enfants et des mères bénéficient des services de qualité en santé et nutrition. La stratégie entend se concrétiser par l'implantation de postes de santé avancés animés par des autochtones dans les zones reculées, l'utilisation des relais communautaires autochtones habilités à prendre en charge les premiers soins des cas de paludisme et de diarrhée ainsi que l'intensification de la vaccination en ces milieux.

Par ailleurs, 60% d'autochtones devraient accéder aux services de prévention et de prise en charge de qualité du VIH/sida, alors qu'une proportion de 50% des ménages autochtones, dans les zones d'intervention, pourrait avoir accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et

d'assainissement.

D'autres aspects importants du plan national favorisent l'accès à la citoyenneté, le renforcement de la protection des droits et la participation des peuples autochtones aux activités de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. On le sait, une forte population d'enfants autochtones n'est pas enregistrée à l'état civil. Le projet gouvernemental vise la déclaration de 90% d'enfants de cette communauté à l'état civil et l'octroi de pièces d'état civil à leurs parents.

Le volet économique vise notamment l'autonomisation des autochtones par la création et la gestion des activités créatrices de revenus destinées à réduire l'extrême pauvreté en ce milieu. La mise en œuvre du plan déjà en cours compte aussi bien sur les apports financiers du gouvernement que ceux des partenaires internationaux, comme les agences du système des Nations unies, l'Union européenne ainsi que la société civile, avec le réseau national des peuples autochtones du Congo.

Thierry Noungou

# **CONSULINT S.r.I.**



# PARTIE 4: EVALUATION DES CONSTATS RELATIFS AUX ACTIVITES DU CFCO

# Chapitre 1 : Les constats d'audits

# 1. Approche méthodologique

En terme d'audit environnemental trois approches distinctes mais complémentaires coexistent:

- · l'approche par produit;
- l'approche par installations/équipements;
- l'approche par site

Tableau 28: Récapitulatif de l'approche méthodologique

Paramètres	Approche par produit	Approche par installations	Approche par site
Niveau	Produit	Equipements, installations et site	Site
Objectifs	Identifier, quantifier et hiérarchiser tous les impacts, avérés ou supposés, du produit sur l'environnement	Identifier, quantifier et hiérarchiser tous les impacts significatifs, avérés ou supposés, des installations / site sur l'environnement	identifier objectivement les aspects environnementaux et déterminer les conséquences économiques et commerciales pour des sites résultant d'activités passées, présentes
But	Réduire l'impact du produit sur l'environnement	Ramener les impacts du site à un niveau acceptable	Décontaminer

Dans le cadre cet audit environnementale et social, le produit sera remplacé par le service.

# 2. Détermination du champ de l'audit environnemental et social

L'audit environnemental et social couvre l'ensemble des installations et sites du CFCO dans les six (06) départements du CONGO (*Département de Brazzaville*, *Département de Pointe Noire*, *Kouilou*, *Niari*, *Bouenza*, *Pool*) où il intervient.

# CONSULINT S.r.I.



# 3. Critères d'audit ou référentiel

En l'absence des normes nationales et même africaines, c'est la norme internationale ISO 14001 :2004 qui a été retenu référentiel de l'audit environnemental et social du CFCO.

# 4. Identification des constats d'audit

# 4.1. Services offerts par le CFCO

Les services offerts par le CFCO concernent essentiellement le transport des voyageurs et le transport des marchandises.

# □ Transport des voyageurs

- les wagons voyageurs sont très chargés. Le nombre des places assises et debout autorisés est largement dépassés. Il est difficile, et même impossible, de se déplacer d'un à l'autre du même wagon;
- 2. les wagons voyageurs ne disposent pas de toilettes fonctionnelles. Certaines toilettes sont parfois utilisés comme lieu de stockage de bagages ou marchandises ;
- certaines personnes (passagers clandestins) effectuent le voyage au dessus des wagons;
- dans certaines gares, des marchandises sont introduites dans les wagons destinés aux voyageurs;
- 5. certains voyageurs, à l'approche des gares, procèdent volontairement à l'enlèvement de boyau. Ils profitent ainsi du temps d'arrêt du train pour décharger leur marchandise et bagages ;
- 6. certains agents de la force publique mis à la disposition CFCO pour assurer la sécurité effectuent des contrôles des voyageurs en lieu et place des Contrôleurs du CFCO.

# CONSULINT S.r.I.



# □ Transports marchandises

- 7. les wagons du train marchandise sont utilisés par des personnes pour effectuer leur voyage et même transporter leurs propres marchandises gratuitement ;
- 8. certains chefs de District taxent à l'arrivée les marchandises pourtant déjà taxées au départ ;
- 9. le tonnage en bois a considérablement baissé, par manque de locomotives.

# 4.2. Installations, matériels et équipements du CFCO

- 1. le bruit des matériels roulant contribue à la pollution sonore ;
- 2. le manque de signalisation lumineuse met en danger le trafic particulièrement au niveau des passages à niveau ;
- 3. le déversement des huiles de vidanges aux abords des dépôts sauvages à ciel ouvert;
- 4. les rejets dans l'atmosphère (*fumées*) des locomotives et autres matériels roulants contribuent à la pollution de l'air ;
- 5. certains passages à niveau ne sont pas suffisamment protégés ;
- 6. le traitement des traverses en bois utilisées sur les voies ferrées avec la créosote qui est un produit cancérigène.
- 7. l'absence de directive opérationnelle et d'instruction de travail spécifique concernant l'utilisation et le stockage de la créosote

# 4.3. Sites CFCO

# □ Gares voyageurs

- absence de toilettes fonctionnelles pour les voyageurs et même le personnel du CFCO;
- 2. manque de salle d'attente réglementaire ;

# **CONSULINT S.r.I.**



- 3. certains bâtiments au niveau de certaines gares sont dans un état de dégradation plus ou moins avancé et mal entretenus ;
- 4. insalubrité au niveau des gares ;
- 5. absence de bureau adéquat pour le personnel au niveau de certaines gares ;
- 6. absence d'électricité ou de système d'éclairage dans certaines gares ;
- 7. insécurité : à l'arrivée des trains dans les gares, certains voyageurs sont victimes de vols organisés par des voleurs qui opèrent en toute impunité et sans être inquiétés.

# ☐ Gares marchandises (PV)

- 8. absence de toilettes fonctionnelles pour les voyageurs et même le personnel du CFCO;
- 9. certains bâtiments au niveau de certaines en état de dégradation et mal entretenu ;
- 10. insalubrité entretenus par des marchés improvisés au niveau de ces gares ;
- 11. stockage anarchiques des différents types de marchandises ;
- 12. manque de structures adéquates pour le stockage des produits périssables ;
- 13. insécurité concernant les marchandises. Des nombreux cas de vols de marchandises sont signalés ;
- 14. manque de produits de dératisation, de désinfection, de désinsectisation des dépôts des marchandises.

# □ Logements du personnel

- 15. la plupart de ces logements est dans un état de dégradation parfois avancé et est très mal entretenue ;
- 16. occupation anarchique de certains bâtiments par des tiers sans l'aval du CFCO.

# **CONSULINT S.r.I.**



# □ Bâtiments administratifs

17. La majorité de ces bâtiments administratifs est dans un état de dégradation parfois avancé et est très mal entretenue.

### □ Ateliers

- 18. absence de toilettes en bon état de fonctionnement ;
- 19. absence de système d'alimentation en eau potable ;
- 20. manque d'équipement de travail et de sécurité pour le personnel ;
- 21. équipement incendie insuffisant;
- 22. insuffisance du personnel capable d'assurer la l'entretien et la maintenance du matériel, équipement, installations et autres;
- 23. mauvaise gestion de déchets solides et liquides ;
- 24. mauvaise gestion des produits toxiques et dangereux tels que la créosote ;
- 25. absence de dispositifs de collectes des huiles usagées et des eaux usées ;
- 26. destruction involontaire du matériel de sécurité par les Agents du CFCO par manque de formation;
- 27. encombrement de l'espace par des anciens wagons et matériels hors d'usage.

### □ <u>Dépôts</u>

- 28. absence de toilettes en bon état de fonctionnement ;
- 29. absence de système d'alimentation en eau potable ;
- 30. manque d'équipement de travail et de sécurité pour le personnel ;
- 31. équipement incendie insuffisant;
- 32. insuffisance du personnel;
- 33. certains systèmes de dépotage des hydrocarbures sont défaillants entrainant des fuites importantes ;

# **CONSULINT S.r.I.**



- 34. absence de mesures de sécurité au niveau des distributeurs de carburant pour train ;
- 35. vol des extincteurs au niveau des dépôts ;
- 36. manque de compteurs au niveau des installations de stockage et ravitaillement des trains en carburant ;
- 37. absence de système de collecte des hydrocarbures déversés sur le sol.

# 4.4. Organisation interne et fonctionnement du CFCO

# □ Organisation interne

- 38. absence d'un service environnement dans l'organigramme du CFCO;
- 39. la lourdeur administrative constaté dans le renouvellement des contrats de travail met certains prestataires en situation irrégulière ;

### ☐ Fonctionnement

- 40. les recrutements du personnel sont gelés depuis près de 25 ans entrainant un vieillissement du personnel. Au 31 mai 2010, un seul agent (*le plus jeune du CFCO*) était dans la tranche d'âge 35-40 ans. Toujours en cette date, la moyenne d'âge était de 52,6 ans.
- 41. insuffisance du personnel qualifié : la formation du personnel est gelée depuis une vingtaine d'années.
- 42. pour compenser le déficit en personnel qualifié, la Direction générale du CFCO fait appel, depuis quelques années, à ces agents retraités en signant avec eux des contrats à durée déterminée (CDD). Plusieurs conducteurs de train sont dans cette situation.
- 43. activités d'entretien et de maintenance retenues dans le programme annuel mais non réalisées faute de personnel suffisant ;
- 44. activités d'entretien et de maintenance retenues dans le programme annuel mais non réalisées par manque de pièces de rechange ;

# CONSULINT S.r.I.



- 45. absence de politique environnementale et sociale au sein du CFCO;
- 46. pour dégager les surfaces occupées par du matériel hors d'usage au niveau des différents sites du CFCO, la Direction générale a signé des contrats avec certaines sociétés privées pour la récupération de la ferraille. Seulement, ces entreprises que les parties de ferraille qui les intéressent et laissent sur place des parties qui ne leur sont pas utiles. De ce fait, ce problème de gestion de ferraille reste entier et semble être aggravé.

# 5. Méthode d'évaluation des constats

L'évaluation se fait par référence à des règles généralement admises (*critères d'audit ou référentiel d'audit*)

Une non-conformité correspond à une situation ou la réglementation n'est pas respectée. Cela peut être, par exemple, un rejet dépassant les limites fixées, ou l'absence d'un document obligatoire.

Ш	Non-conformité : Absence ou application inefficiente d'un ou plusieurs éléments requis
	du système, ou situation qui, en fonction d'une évaluation objective, risquerait soit
	d'affecter la qualité du produit ou service délivré, soit de ne pas assurer la mise en œuvre
	de la politique et des objectifs

Pour plus de clarté, les constats d'audit peuvent être classés en fonction du risque associé :

- Non-conformité majeure : écart par rapport à une réglementation pouvant avoir des conséquences importantes sur l'environnement (accident majeur, pollution significative de la nappe phréatique ou d'un cours d'eau, etc.), en termes financiers (un seuil chiffré précis pourra être établi, par exemple 10 millions) ou en termes d'image pour l'entreprise (parution dans les médias, mauvaise image auprès de l'administration, etc.). Un exemple typique de constat majeur est le défaut d'autorisation pour une installation classée;
- <u>Non-conformité mineure</u> : écart par rapport à une réglementation ne rentrant pas dans la définition d'une non-conformité majeure. Une catégorie intermédiaire (*non-conformité* CONSULINT S.r.I.



de priorité « moyenne ») peut également être utilisée afin de distinguer les nonconformités pouvant avoir un réel impact environnemental (par exemple : non-conformité ponctuelle d'un rejet sans impact significatif sur l'environnement) des non-conformités purement administratives ou documentaires (par exemple : erreur mineure lors du renseignement de bordereaux de suivi de déchets); ☐ Remarque : constat ne reposant pas sur une réglementation existante, mais lié à un risque d'accident, ou à la mise en place d'une bonne pratique environnementale reconnue. La catégorie « Remarque » peut également être utilisée pour des écarts liés à une réglementation à venir, ou des écarts pouvant mener à une non-conformité s'ils n'étaient pas traités rapidement. En fonction de la portée et de l'étendu de l'audit, les constats pourront être classés en fonction de leur nature : ☐ « réglementaire » lorsqu'il s'agit d'un écart avéré par rapport à la réglementation applicable; □ « réglementaire potentiel » ou « avertissement », lorsque l'écart identifie pourrait amener à une non-conformité réglementaire dans le futur, s'il n'était pas corrige'; u « standard » ou « règles internes », lorsqu'il s'agit d'un écart par rapport aux règles que s'est fixées le site, ou le groupe auquel appartient le site ; u « bonne pratique », lorsqu'il s'agit d'un écart par rapport aux pratiques en vigueur dans le secteur concerné, lorsque ces pratiques visant a' diminuer l'impact environnemental des activités ou à éviter des incidents, ne proviennent pas d'une obligation réglementaire ; □ « points d'attention », ce qui correspond a` des déviations mineures et ponctuelles

# CONSULINT S.r.I.

communiqués au site audité pour pouvoir être traités.

par rapport au référentiel d'audit, qui ne sont pas a` la source d'un incident potentiel, et ne méritent pas de figurer dans le rapport. Les « points d'attention » seront cependant



# 6. Evaluation des constats identifiés

**Tableau 29**: Evaluation des constats concernant les services offerts par le CFCO

N°	Constat	Evaluation du constat	Action corrective	Nature	Service responsable de l'action corrective
1	Voitures des trains voyageurs très chargés	Non-conformité majeur	Faire respecter les charges autorisées Augmenter le nombre de voitures Augmenter le nombre de trains voyageurs	Réglementaire	Direction de Matériel & Traction Direction de l'Exploitation
2	Absence de toilettes fonctionnelles dans les voitures des trains voyageurs	Non-conformité majeur	Réparer les toilettes dans les voitures des trains voyageurs	Réglementaire	Direction de Matériel & Traction Direction de l'Exploitation
3	Certains passagers clandestins voyagent au dessus des wagons voyageurs	Non-conformité majeur	Prendre des dispositions de contrôle Procéder aux campagnes de sensibilisation : d'information et d'éducation des jeunes	Réglementaire	Direction de l'Exploitation
4	Certains passagers clandestins voyagent des wagons marchandises	Non-conformité majeur	Prendre des dispositions de contrôle Procéder aux campagnes de sensibilisation : d'information et d'éducation des jeunes	réglementaire	Direction de l'Exploitation
5	Certains agents de la force publique mis à la disposition du CFCO effectuent des contrôles des voyageurs en lieu en place des contrôleurs du CFCO	Non-conformité moyenne	Prendre des dispositions de contrôle et le suivi de l'appui des agents de la force publique au CFCO	Bonne pratique	Direction Générale
6	Certaines marchandises sont taxées au départ et à l'arrivée	Non-conformité majeur	Rédiger des notes circulaires pour réorganiser la manutention au niveau des gares	Bonne pratique	Direction de l'Exploitation

# **CONSULINT S.r.I.**



<u>Tableau 30</u>: Evaluation des constats concernant les installations, matériels et équipements du CFCO

N°	Constat	Evaluation du constat	Action corrective	Nature	Service responsable de l'action corrective
1	Le bruit du matériel roulant contribue à la pollution sonore	Non- conformité moyenne	Prendre des dispositions concernant les zones d'habitations	Bonne pratique	Direction Matériel & Traction
2	Les rejets dans l'atmosphère (fumées) des locomotives et autres matériels roulant contribuent à la pollution de l'air	Non- conformité moyenne	Procéder a l'entretien permanent des engins roulants	Réglementaire	Direction Matériel & Traction
3	Certains passages à niveau ne sont pas suffisamment protégés	Non- conformité majeure	Prendre des dispositions pour sécuriser ses passages à niveau	Réglementaire	Direction Voies et Bâtiments
4	Traitement des traverses en bois avec la créosote, produit très toxique et cancérigène	Non- conformité majeure	Etudier les alternatives concernant ce produit	Réglementaire	Direction des Affaires Générales
5	Absence de directive opérationnelle et d'instruction de travail spécifique concernant l'utilisation et le stockage de la créosote	Non- conformité majeure	Mettre en place des Directives opérationnelles et des instructions de travail spécifique concernant l'utilisation et le stockage de ce produit	Bonne pratique	Direction des Affaires Générales

Tableau 31: Evaluation des constats concernant les sites du CFCO

N°	Constat	Evaluation du constat	Action corrective	Nature	Service responsable de l'action corrective
1	Absence de toilettes fonctionnelles pour le personnel et les voyageurs a&u niveau de certaines gares	Non- conformité majeure	Procéder à la réhabilitation des toilettes existantes Procéder à la construction des toilettes hommes/ femme séparé	Réglementaire	Direction Voies et Bâtiments
2	Certains bâtiments au niveau de certaines gares sont en état de dégradation plus ou moins avancés et mal entretenus	Non- conformité de priorité moyenne	Procéder à la réhabilitation	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments
3	Absence de bureau adéquat pour le personnel au niveau de certaines gares	Non- conformité majeure	Aménager des bureaux pour le personnel	Réglementaire	Direction Voies et Bâtiments
4	Absence d'électricité ou de système d'éclairage au niveau de certaines gares	Non- conformité majeure	Installer des systèmes d'éclairage par abonnement à la SNE, mise en place de Groupe électrogène ou par énergie solaire	Réglementaire	Direction Télécommunicatio n, Signalisation et Energie
5	Insécurité: à l'arrivée des trains dans les gares, certains voyageurs sont victimes de vols organisés par des voleurs qui opèrent en toute impunité et sans être inquiétés	Non- conformité majeure	Renforcer la sécurité si possible faire appel aux services de sécurité privés	Réglementaire potentiel	Direction Affaires Générales
6	Insalubrité au niveau des gares voyageurs et des marchandises	Non- conformité de priorité majeure	Instaurer un système de nettoyage avec des tiers	Bonne pratique	Direction Affaires Générales
7	La plupart des logements du personnel est dans un état de dégradation parfois avancé et mal entretenus	Non- conformité majeure	Procéder à la réhabilitation	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments
8	Occupation des anarchiques de certains bâtiments du CFCO par des tiers sans son aval	Non- conformité de priorité majeure	Engager des négociations, si possible des poursuites judiciaires avec les occupants indésirables	Bonne pratique	Direction Affaires Générales
9	Certains bâtiments administratifs sont dans un état de dégradation avancé et mal entretenus	Non- conformité de priorité majeure	Procéder à la réhabilitation	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments
10	Absence de système d'alimentation en eau potable au niveau des ateliers et dépôts	Non- conformité majeure	Installer des systèmes d'alimentation d'eau autonome ou par abonnement au réseau SNDE	Réglementaire	Direction Voies et Bâtiments



Tableau 32: Evaluation des constats concernant les sites du CFCO (suite et fin)

N°	Constat	Evaluation du constat	Action corrective	Nature	Service responsable de l'action corrective
11	Les matériels et équipements incendies sont insuffisants	Non- conformité majeure	Renforcer les matériels et équipements incendies	Réglementaire	Direction Affaires Générales
12	Insuffisance du personnel pour assurer des tâches d'entretien et de maintenance du matériel, des équipements et des installations	Non- conformité majeure	Procéder au recrutement du personnel Programme des sessions de formation technique	Réglementaire	Direction des Ressources humaines
13	Mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Non- conformité majeure	Mettre en place un système de collecte, de stockage et d'évacuation de ces déchets	Réglementaire	Direction Affaires Générales
14	Mauvaise gestion des produits toxiques et cancérigènes telle que la créosote	Non- conformité majeure	Mettre en place un système de collecte, de stockage et d'évacuation de ces déchets	Réglementaire	Direction Affaires Générales
15	Manque d'équipement de protection individuel (EPI) du personnel	Non- conformité majeure	Doter le personnel technique en équipement de protection individuel (EPI)	Réglementaire	Direction Affaires Générales
16	Certains système de dépotage des hydrocarbures sont défaillants et entrainent des fuites importantes qui se déversent sur le sol et dans les cours d'eau	Non- conformité de priorité moyenne	Procéder à l'entretien et la maintenance permanents de ces systèmes	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments
17	Absence de système de collecte des hydrocarbures déversés sur le sol	Non- conformité de priorité moyenne	Mettre en place un système de collecte des huiles déversées	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments
18	Absence du système d'aération et d'éclairage des tunnels	Non- conformité de priorité moyenne	Mettre en place un système un système d'aération et d'éclairage des tunnels	Bonne pratique	Direction Voies et Bâtiments



Tableau 33: Evaluation des constats concernant l'organisation interne et le fonctionnement du CFCO

N°	Constat	Evaluation du constat	Action corrective	Nature	Service responsable de l'action corrective
1	Absence d'un Service Environnement dans l'organigramme du CFCO	Non- conformité de priorité moyenne	Créer un Service Environnement	Bonne pratique	Direction Générale
2	Absence de politique environnementale et sociale au sein du CFCO	Non- conformité de priorité moyenne	Mettre en place un système de Management Environnementale	Bonne pratique	Direction Générale
3	Gel de recrutement du personnel entrainant le vieillissement du personnel	Non- conformité de priorité majeure	Procéder au recrutement du personnel	Réglementaire potentiel	Direction des Ressources Humaines
4	Insuffisance du personnel qualifié	Non- conformité de priorité majeure	Procéder au recrutement du personnel	Réglementaire potentiel	Direction des Ressources Humaines
5	Recours aux agents retraités du CFCO pour compenser le déficit en personnel qualifié	Non- conformité de priorité majeure	Procéder au recrutement du personnel	Réglementaire potentiel	Direction des Ressources Humaines
6	Activités d'entretien et de maintenance programmées, mais non réalisées faute de personnel qualifié	Non- conformité de priorité majeure	Procéder au recrutement du personnel	Réglementaire potentiel	Direction des Ressources Humaines
7	Activités d'entretien et de maintenance programmées, mais non réalisées par manque de pièce de rechange	Non- conformité de priorité moyenne	Mettre en place un système de fourniture et de stockage des pièces de rechange	Réglementaire potentiel	Direction des Affaires Générales
8	Présence des arbres pouvant tomber sur la voie ferrée et causer des accidents	Non- conformité de priorité majeure	Abattre tous les arbres ayant une hauteur à sa distance horizontale supérieure à sa distance horizontale de son pieds aux rails	Réglementaire potentiel	Direction Voies et Bâtiments

# 7. Evaluation des actions déjà entreprises par le CFCO

Pour atténuer certains impacts négatifs sur l'environnement, la Direction Générale du CFCO a commencé à mettre en œuvre certaines actions importantes.

# **CONSULINT S.r.I.**



# 7.1. Actions engagées en 2010

# □ Pollution industrielle

Au niveau du km4, les mesures suivantes ont été engagées :

- désherbage systématique de toutes les emprises (activité rendue permanente et doit être renforcée);
- 2. enlèvements de tous les matériels reformés (opération en cours);
- 3. les fûts de créosotes ont été déplacés et stockés dans un dépôt plus approprié ;
- 4. réhabilitation des ateliers (un programme d'investissements sur fonds propres et sur fonds d'Etat est en cours de réalisation);
- 5. pour les autres phénomènes (nappes de gasoil, d'huile ainsi que la présence de graisse), des mesures ont été répertoriées au niveau de la Direction Matériel et Traction (DMT) afin d'améliorer l'état des installations par une meilleure utilisation de ces matières.
- 6. les mêmes mesures ont été engagées pour les installations de Dolisie et de Brazzaville.

# ☐ Qualité du cadre de vie dans le milieu socioprofessionnel

- 7. un projet d'adduction d'eau potable à partir d'un forage au niveau de Km4 est en cours d'étude ;
- 8. un programme de sensibilisation sur les aspects de protection individuelle (EPI) et de mise à disposition du personnel des tenues et d'équipement de travail, est en cours de réflexion sur le plan général de l'entreprise ;

# **CONSULINT S.r.I.**



- 9. un programme de réhabilitation des bâtiments de service (gares et bureaux) est également engagé depuis quelques mois sur fonds propres ;
- 10. à Makabana : reprise en mains de la cité des cadres par la restauration des logements à travers des conventions d'occupation par des tiers des dits logements ;
- 11. sur le plan sanitaire : plusieurs campagnes de dépistage des pathologies et des maladies professionnelles ont été engagées et se poursuivent. Des conventions sont signées avec les grands centres de santé et les pharmacies pour la prise en charge des cheminots et leurs familles respectives ;
- 12. un programme d'aménagement des centres de santé du CFCO à Pointe Noire, Dolisie et Brazzaville, est inscrit dans le budget 2010.

# □ Pollution urbaine

- 13. A la gare de Tié-Tié dans la ville de Pointe Noire, la réhabilitation du bâtiment à voyageurs, celle du bâtiment PV et la construction du mur de clôture sont des projets prévus dans les investissements du budget 2010.
- 14. Les phénomènes d'insécurité dans les zones publiques (gares, marché, etc.), d'entassement des immondices et autres ordures, sont des phénomènes nationaux dont les Pouvoirs Publics ont l'obligation de s'y investir. Des séances de concertation sont donc nécessaires entre la Direction Générale avec ces mêmes Pouvoirs Publics pour pouvoir sécuriser les matériels, installations, équipements et sites du CFCO.

# □ Autres actions

15. les éboulis sur la voie ferrée demeurent un phénomène constant, ponctuel et inévitable auquel les services de la voie sont préparés pour y faire face quotidiennement ;

# **CONSULINT S.r.I.**



- 16. les inondations du Djoué au niveau de la voie ferrée étaient inévitables car elles sont dues aux crues de la rivière Djoué. Elles ont conduit au contournement de la zone la plus affectée de la voie comprise entre les PK 492 et PK 494;
- 17. les impacts dus aux travaux exécutés dans cette zone sur les vestiges sépultures au niveau de la localité de Kiéllé Tenard étaient tout aussi inévitables. Des expropriations ont été réalisées et de dédommagements opérés à ce titre.

# 7.2. Evaluation des actions engagées

Ces actions sont encourageants, mais peuvent être qualifiés de minimes et insuffisants compte tenu de l'ampleur de la situation sur le plan environnemental et social. Ils doivent donc être poursuivis, renforcés et soutenus.

# **CONSULINT S.r.I.**



# **Chapitre 2: Recommandations**

# 1. Introduction

La première recommandation, qui est aussi la priorité des priorités, aujourd'hui pour le CFCO est de l'apporter un appui financier urgent et conséquent pour lui permettre de relever les nombreux défis qui se présentent à lui sur les plans organisationnel et fonctionnel.

En effet, vouloir résoudre isolement les problèmes environnementaux et sociaux qui ont été évoqués dans ce présent rapport, ne constitue pas une bonne démarche si l'on tient compte de l'ensemble des problèmes auxquels est confronté ce CFCO.

Par ailleurs, il est important de signaler que plusieurs constats, jugés non conformes, qui ont été identifiés, peuvent être résolus d'eux même et très rapidement si les moyens financiers conséquents sont mis à la disposition du CFCO pour lui permettre de réhabiliter, ses installations, son réseau ferroviaire, ses bâtiments et surtout de renforcer son parc de matériels roulant (*locomotives, draisines, voitures voyageurs, wagons de marchandises, etc..*) et équipements.

A titre d'exemple, l'acquisition par le CFCO des nouvelles locomotives et de nouveaux wagons voyageurs le permettrait de programmer plusieurs trains voyageurs par jour et d'améliorer considérablement les conditions de voyage de ses clients. De ce fait, les constats concernant le non respect de places assis et debout dans les voitures voyageurs ainsi que le manque de toilette fonctionnelle dans ces wagons peuvent, très rapidement, être corrigés.

L'idéal serait d'adopter une démarche globale pour la résolution des problèmes du CFCO. Démarche qui intègrerait les aspects environnementaux.

Sur le plan environnemental et social, on peut retenir les recommandations ci-dessous.

### CONSULINT S.r.I.



# 2. Recommandations à court et moyen termes

# 2.1. Sur le plan organisationnel

- 1. créer un service environnement au niveau du CFCO. Ce Service aura comme première tâche l'élaboration en urgence d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale avec l'appui de Consultants en Environnement. Il est important pour le CFCO d'avoir un PGES non seulement pour prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales mais aussi pour adopter une démarche de développement durable. Les principaux objectifs visés par le PGE sont : (i) mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de bonification requises afin de prévenir, minimiser ou compenser les différents impacts négatifs sur l'environnement biophysique et sur le milieu humain et socioéconomique ;(ii) définir les activités de suivi, les mesures d'accompagnement, le calendrier de mise en œuvre et les coûts y afférant ;(iii) déterminer les dispositions institutionnelles et évaluer les besoins requis pour le renforcement des capacités. Le présent audit a identifiés plusieurs constats dont l'évaluation et l'analyse révèlent plus de non-conformité que de conformité. L'élaboration du PGES et sa mise en œuvre permettront de corriger les non-conformités identifiés. Cela est valable pour le CFCO, mais aussi, pour ses différents partenaires (Fournisseurs, Entreprises, Prestataires de services, etc..);
- procéder au recrutement du personnel en plusieurs étapes selon les moyens internes disponibles en donnant la priorité aux services techniques les plus déficitaires en personnel suivant l'ordre ci après : Conducteurs, Aiguilleurs, Technicien, Contrôleur, personnel administrative, etc.

# 2.2. Sur le plan fonctionnel

- 3. doter le personnel technique en équipement de protection individuel;
- 4. procéder à la décontamination des sols sur les sites pollués par les huiles usagées ;

### CONSULINT S.r.I.



- 5. procéder à la destruction des stocks restants des créosotes ;
- 6. débarrasser les différents sites du CFCO des déchets encombrants de ferrailles, des anciens wagons et matériel hors d'usage ;
- 7. procéder à l'assainissement de tous les sites du CFCO;
- 8. programmer des campagnes d'informations, de sensibilisation et d'éducation des populations sur les risques d'accidents et attitudes responsables des voyageurs;
- 9. élaborer des directives opérationnelles et des instructions de travail concernant la gestion des déchets liquides et solides produits par le CFCO;
- 10. faire respecter l'emprise de la voie ferrée dans toute la zone d'intervention du CFCO avec l'appui du Ministère des affaires foncières et du domaine public, des autorités locales, des leaders d'opinion. Dans certains cas d'occupation illégale de l'emprise, il va falloir procéder aux déguerpissements et cela doit se faire dans le respect des lois et de la personne humaine ;
- 11. procéder à la construction des murs avec grillages de protection des voies ferrées au niveau des grandes villes (*Pointe Noire et Brazzaville*) dans les zones à forte concentration humaine, en prévoyant des points de passage sécurisés des populations. Par exemple à Pointe Noire (*du Km4 et Km10 en passant par la gare de Tié-Tié*) et à Brazzaville (*de la gare de Brazzaville et la gare de M'Filou*). Ce mur grillagé permettre de protéger, contre les accidents potentiels, les populations et aussi les animaux domestiques en divagation permanente dans ces zones. Au niveau des localités rurales, on procédera à la construction de certains enclos pour parquer les animaux en divagation en plus de la sensibilisation des populations de créer des enclos pour leurs animaux;
- 12. poursuivre et renforcer le programme de réhabilitation des bâtiments et installations du CFCO ;



- 13. procéder au renouvellement et renforcement de matériel et équipement incendie dans les différents sites, installations du CFCO et dans les trains ;
- 14. élaborer un programme de formation continue du personnel dans les domaines de l'hygiène, Sécurité et Environnement ;
- 15. programmer des séances de travail avec les responsables des forces de sécurité ;
- 16. mettre en en place un système de suivi évaluation de l'appui des forces de défenses et de sécurité ;
- 17. renforcer le parc en matériel roulant. Il s'agit des locomotives de ligne, des engins moteurs pour l'entretien et la maintenance des voies, des voitures pour voyageurs, des wagons pour transport marchandises. Ce renforcement permettra au CFCO d'améliorer la qualité de ses services, en particulier, le trafic des voyageurs. Actuellement, les passagers du CFCO voyagent dans des conditions très déplorables (surcharges des voitures, conditions d'hygiène très insuffisantes, sécurité insuffisante, risques d'accidents potentiels élevés,...);
- concevoir un Plan de secours aux victimes des accidents potentiels du CFCO. La conception de ce Plan s'avère nécessaire pour faire face aux éventuelles catastrophes;

# 2.3. Sur les plans institutionnel et juridique

19. instaurer un système de certification obligatoire pour le bois provenant des forêts congolaises sur tout le territoire national. Il est à signaler que cette recommandation ne concerne pas directement le CFCO, mais plutôt le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

# **CONSULINT S.r.I.**



# 3. Recommandations long terme

# 3.1. Sur le plan organisationnel

20. créer une Direction Hygiène Sécurité Environnement (HSE) qui serait une Direction d'appui aux Directions opérationnelles et directement rattachée à la Direction Générale. Une telle Direction est indispensable pour mieux conduire la politique environnementale de l'entreprise en intégrant les aspects d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

# 3.2. Sur le plan fonctionnel

- 21. mettre en place un Système de Management Environnemental (SME) avec des mécanismes de suivi-évaluation des indicateurs environnementaux et sociaux adaptés au contexte du CFCO et du CONGO;
- 22. adopter une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises. Cette démarche permettra au CFCO de se réconcilier avec les parties prenantes qui sont les populations congolaises et ses partenaires. En effet, avec les conditions de voyage très déplorables et les catastrophes que le CFCO a connu, son image au niveau de l'opinion nationale est négative;
- 23. mettre en place un programme de renforcement des capacités du personnel dans le domaine de l'environnement.

# **CONSULINT S.r.I.**



# PARTIE 5: IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ECONOMIQUES DES ACTIVITES DU CFCO

# Chapitre 1. Contexte environnemental et social

# 1. Introduction

Les constats qui ont été identifiés montrent que les activités du CFCO ont des impacts négatifs sur les plans environnemental, social et économique. Il ressort de l'évaluation de ces constats que le fonctionnement actuel du CFCO est non conforme dans le domaine de l'environnement et du social.

La mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées dans la partie 4 vise les mêmes objectifs que la mise en œuvre les mesures d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs qui sont identifiés.

L'évaluation des enjeux environnementaux et sociaux des activités du CFCO s'est réalisée au travers une analyse croisée au plan environnemental et social en tenant compte des actions passées, présentes et futures du CFCO. Cette analyse a été conduite dans le respect de la législation nationale dans le domaine de l'environnement et dans le cadre d'une revue des Principes de Sauvegarde (Safeguard Policies) définis par la Banque mondiale en matière environnemental (pour les projets classés dans la catégorie environnementale B) et social.

Le CFCO est en phase restructuration et dans ce cadre plusieurs travaux sont prévus pour la mise à niveau de son matériel, ses équipements, ses installations et ses infrastructures. D'où l'élaboration, conformément aux procédures de la Banque mondiale, d'un Plan d'action de mise en œuvre de ces recommandations et mesures d'atténuation et de compensation des impacts. Ce plan est destiné à corriger les « non conformités » relevées et à mettre en place des procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de ces interventions.

# CONSULINT S.r.I.



Cette mission d'audit a été conduite par Monsieur Ambroise Urbain FOUTOU, Expert Environnementaliste, Chef de mission et Monsieur Jean Bienvenu DINGA, Expert local.

La revue des Principes de sauvegarde définis par la Banque mondiale a inclus :

- En matière environnementale, les principes de sauvegarde concernant les évaluations environnementales (OP 4.01), les habitats naturels (OP 4.04), les forêts (OP 4.36), la lutte antiparasitaire (OP 4.09), et les projets relatifs aux voies d'eau internationales (OP 7.50); la Sécurité des barrages (OP 4.37); Projets on disputed areas (OP 7.60)
- En matière sociale, les principes de sauvegarde concernant : les Projets dans les zones en litige (PO 7.60) ; les Réinstallations involontaires de personnes (OP 4.12) ; le rôle des femmes (OP 4.20), les peuples autochtones (OD 4.36), et le patrimoine culturel (OP 4.11).

# 2. Contexte environnemental et social

Il existe de véritables dynamiques sociales, autour des activités du CFCO portant sur le transport des passagers et des marchandises. Le CFCO favorise les mouvements des populations ainsi que l'évacuation des produits agricoles des zones de production vers des zones de consommation que sont les grandes villes telles que Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, NKayi et autres. Il est à signaler que dans ces villes vit plus de la moitié de la population congolaise.

Seulement, ces dynamiques se heurtent à aux difficultés actuelles du CFCO qui n'est pas en mesure de satisfaire les besoins des populations en matière de transport des biens et des personnes. D'où le développement de risques croissants :

• au plan environnemental avec une accentuation de la pression sur les milieux et les ressources naturelles liée à aux besoins croissants d'une population plus nombreuse ;

# **CONSULINT S.r.I.**



• au plan social avec le maintien groupes vulnérables (femmes, enfants, jeunes) dans des conditions de précarité malgré leur volonté à prendre des initiatives.

Dans ce contexte, les enjeux pour le CFCO pourraient être par ses activités de favoriser la structuration, le développement et de ces dynamiques et potentialités qui nécessitent d'être mieux exploités dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

# CONSULINT S.r.I.



# Chapitre 2. Risques et opportunités des activités du CFCO

# 1. Risques

Les risques probables liés aux activités du CFCO concernent essentiellement :

### ☐ Les accidents de travail

Les travailleurs du CFCO ne sont pas dotés des équipements adéquats sur le plan de la sécurité en milieu professionnel. Ce situation augmentent les risques d'accidents de travail ;

# ☐ Les accidents des trains voyageurs et des marchandises :

Ces risques grands surtout pour les voyageurs qui voyagent dans des conditions très déplorables. Les wagons sont très chargés avec des conditions d'hygiène déplorables. De même, certains jeunes ont pris l'habitude d'effectuer les voyages au dessus des wagons malgré les risques qu'ils encourent et sans être inquiétés par les Contrôleurs du CFCO ainsi que les agents de la force publique mis à la disposition du CFCO pour assurer la sécurité des voyageurs;

# ☐ <u>La dégradation des voies et des ouvrages d'art</u> :

L'entretien des voies et des ouvrages d'art n'est assurée de manière permanente faute de matériel et équipements suffisant ainsi que du personnel. De ce fait, le risque de dégradation des voies et des ouvrages d'art ne font qu'augmenter alors que la plupart de ces voies et ouvrages d'art nécessite, à l'heure actuelle, une réhabilitation en profondeur ;

### ☐ Les incendies :

Les risques d'incendie existent toujours dans une entreprise comme le CFCO; seulement, le matériel pour y faire face est très insuffisant et mal entretenu. A cela s'ajoute le problème de personnel insuffisant;

### CONSULINT S.r.I.



# ☐ La pollution des ressources en eau :

La mauvaise des déchets solides et liquides et un facteur de risque de pollution des ressources en eau;

# ☐ <u>La pollution du sol</u> :

La mauvaise gestion des déchets solides et liquides et un facteur de risque de pollution des sols;

### □ L'insécurité :

Les actes de vandalisme ou de sabotage du réseau de chemin de fer, des installations, du matériel et équipements d'une part et d'autre part les actes de vols, de pillage, d'intimidation et parfois d'agression dont sont victimes les voyageurs des trains du CFCO continuent à maintenir l'insécurité dans la zone d'intervention du CFCO;

# ☐ Les atteintes à la dignité des voyageurs

Il est à signaler que ces actes sont ponctuels et même circonscrits dans la région du pool qui n'est pas tout à fait sécurisé du fait de la présence dans cette zone des ex-miliciens du Pasteur N'TOUMI non désarmés;

# ☐ Risque de technologiques

La persistance de l'utilisation de la créosote pour protéger les traverses comportent des risques importants pour le personnel et les populations. En effet, ce produit est très toxique et cancérigène et fait l'objet d'une règlementation stricte concernant son utilisation dans la zone de l'Union Européenne. Au CONGO, et particulièrement au niveau des ateliers du CFCO, son utilisation ne fait pas l'objet des mêmes attentions. Du ce fait, les risques de cancer sont importants pour le personnel qui manipulent ce produit régulièrement et aussi pour les populations, qui par ignorance, utilisent les anciens traverse traités avec ce produits et certains récipients souillées par ce produit.

### CONSULINT S.r.I.



# ☐ Risque de transport de bois non certifié

Le CFCO transporte le bois exploité dans les forêts congolaises. Si ce bois est, certes, contrôlé par les services compétents du domaine, mais actuellement, il ne fait l'objet de certification obligatoire au CONGO. Ainsi, le CFCO contribue à l'exportation de bois non certifié, et tant que les autorités en charge des questions forestières cette situation va perdurer sans que la responsabilité du CFCO ne soit directement engagée.

# □ Impacts des activités du CFCO sur le paysage

Certains sites du CFCO présentent un aspect visuel très déplorable du fait de la présence anarchique des anciens wagons, déchets de fer, ou des dépôts sauvages d'immondices. Le cas de la gare de Tié-Tié à Pointe Noire illustre bien cette situation ;

# □ Bruit et autres nuisances

Les effets sonores concernent le bruit issu des mouvements des trains et autres équipements roulants du CFCO ;

# □ Non exploitation des lignes de chemin de fer

La non exploitation des lignes de chemin de fer pourrait susciter des frustrations sociales au niveau populations vivant dans les gares CFCO se trouvant sur ces lignes. Sont concernées, les populations des gares de la ligne de l'ancien tracé de Brazzaville - Pointe Noire et celles de la ligne de l'ex-COMILOG;

# □ Perturbations des processus sociaux

Ces perturbations peuvent être occasionnées par : (i) l'afflux incontrôlée des jeunes en quête d'emplois ; (ii) l'augmentation de la délinquance sociale (drogue, prostitution, propagation IST, VIH/ SIDA) ; (iii) pression sur les infrastructures de base existants ; (iv) pression sur les ressources naturelles disponibles ; (v) non respect des us et coutumes locaux par les nouveaux arrivants ; (vi) graves atteintes à la dignité des voyageurs ;

### CONSULINT S.r.I.



# ☐ Impacts des activités du CFCO sur le plan économique

Le personnel du CFCO est vieillissant, mais aussi insuffisant. Selon le rapport d'activité 2009 du CFCO, la moyenne d'âge est de 51 ans. De ce fait, la productivité et la performance de l'entreprise se fait sentir sur la qualité des services. Et compte de l'importance du CFCO dans l'économie congolaise, les impacts de ces contres performances sont immédiats et perceptibles dans presque tous les domaines de l'économie congolaise.

### ☐ Risques de réinstallation

Dans les régions où il y a atteinte au droit de passage, le gouvernement devra soit acquérir les terres et permettre la réinstallation des personnes sur le terrain ou, si le gouvernement a des terres, les gens à réinstaller pourraient occuper ces terres. Cela pourrait aboutir à des conflits locaux, si le processus de réinstallation, y compris une indemnisation pour la perte de logement, les actifs (*ou l'accès à des actifs*) et une perte si le revenu ou de moyens de subsistance, n'est pas transparent, équitable et efficace effectué en temps opportun.

# 2. Opportunités

Les activités du CFCO ont des impacts très positifs non seulement dans sa zone d'intervention, mais aussi dans le reste du territoire national et même au-delà des frontières du CONGO Brazzaville au niveau de la sous région da l'Afrique centrale. Et comme impacts positifs, on peut citer :

# ☐ Création d'emplois temporaires et permanents

La présence et l'exploitation des installations et équipements du CFCO contribuent au développement du petit commerce et à la création des milliers d'emplois temporaires et permanents ;

# **CONSULINT S.r.I.**



# □ <u>Développement d'activités socioéconomiques</u>

L'exploitation des installations et équipements du CFCO favorise le développement d'activités économiques notamment les activités commerciales (augmentation des revenus) et culturelles. Il est à noter que le CFCO est l'épine dorsale de l'économie congolaise ;

# ☐ Développement de la zone d'intervention du CFCO

Les activités au niveau des différentes gares du CFCO permettent de générer des taxes qui peuvent contribuer à financer d'autres secteurs de développement.

# ☐ Amélioration des conditions de santé des populations locales

L'exploitation des installations et équipements du CFCO contribuera à améliorer les conditions de santé des populations à travers l'évacuation des malades vers les centres de hospitaliers les mieux équipées et ou encore l'approvisionnement en produits pharmaceutiques des centre de santé en milieu rural.

# ☐ Amélioration des conditions de vie et du confort des populations locales

La création d'emplois permanents et temporaires va contribuer à augmenter les revenus des populations dans la zone d'intervention du CFCO et par conséquent améliorer les conditions de vie et de confort des populations.

### ☐ Diminution de la migration des jeunes (exode rurale)

Les activités de CFCO permettent à certains jeunes en quête d'emplois de chercher du travail ou d'explorer des opportunités économiques sur place et de ne pas migrer vers d'autres villes du CONGO. Par ailleurs, d'autres jeunes originaires de cette zone auront tendance à revenir dans la zone pour les mêmes raisons.

# **CONSULINT S.r.I.**



# Chapitre 3. Evaluation des impacts environnementaux et sociaux selon les Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale

# 1. Introduction

- 1. Le CFCO est en phase de restructuration et plusieurs investissements sont prévus pour sa mise à niveau. Cette mise à niveau se fera à travers des travaux de réhabilitation de son réseau ferroviaire, de ses installations, ouvrages, bâtiments, de même que le renouvellement de ses équipements et matériels.
- 2. Ces travaux, dont certains vont nécessiter des investissements importants, seront réalisés avec l'appui du gouvernement congolais et de ses partenaires techniques financiers. Ils vont occasionner, probablement, des impacts négatifs sur les plans environnemental et social qu'il faudrait atténuer, compenser, réduire ou éviter par la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
- 3. La Banque Mondiale est l'un des partenaires financiers potentiels du CONGO pour la mise en œuvre de ce programme structuration du CFCO. Elle dispose des Politiques de Sauvegarde qui peuvent être appliquées au cas du CFCO. Le cadre juridique (législatif et réglementaire) du CONGO Brazzaville dans les domaines de l'environnement et du social présente des faiblesses et nécessite d'être revue et renforcé pour être adapté aux réalités actuelles. D'où le choix d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des activités actuelles et futures du CFCO selon les politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale.

# 2. Analyse succincte des Politique de Sauvegarde de la Banque Mondiale

Le tableau ci-dessous présente cette analyse des politiques applicables aux différents travaux qui seront réalisés par mis en œuvre du CFCO. Il s'agit des travaux de construction, de réhabilitation, d'entretien, de maintenance et d'exploitation qui seront entrepris par le CFCO.

# **CONSULINT S.r.I.**



<u>Tableau 34</u>: Application des Politiques de Sauvegarde au CFCO

Politique	Objectif de la Politique	Brève description et applicabilité aux activités du CFCO
OP/BP 4.01 Evaluation de l'environnement	L'objectif de cette politique est de faire en sorte que les projets financés par la Banque soient solides et durables au point de vue environnemental, et que la prise de décisions soit améliorée à travers une analyse appropriée des actions et de leurs impacts environnementaux probables. Cette politique est déclenchée si un projet est susceptible d'avoir des risques et impacts environnementaux (négatifs) sur sa zone d'influence. L'OP 4.01 couvre les impacts sur l'environnement nature (air, eau et terre); la santé humaine et la sécurité; les ressources culturelles physiques; ainsi que les problèmes transfrontaliers et environnementaux mondiaux.	Selon le type de travaux d'investissement et la nature des impacts, une gamme d'instruments peut être utilisée : EIE, audit environnemental, évaluations des dangers ou des risques et plan de gestion environnementale et sociale(PGES). Lorsque le projet est susceptible d'avoir des risques sectoriels ou régionaux, l'EIE au niveau du secteur ou de la région est requise. L'EIE est du ressort de l'Emprunteur.  Politique applicable au CFCO.  Les mesures et les coûts inhérents à la gestion environnementale et sociale des travaux seront inclus dans le PGES et dans le financement des travaux.
OP/BP 4.04 Habitats naturels	Cette politique reconnaît que la conservation des habitats naturels est essentielle pour sauvegarder leur biodiversité unique et pour maintenir les services et les produits environnementaux pour la société humaine et pour le développement durable à long terme. La Banque, par conséquent, appui la protection, la gestion et la restauration des habitats naturels dans son financement du projet, ainsi que le dialogue sur la politique, le travail économique et le travail sectoriel. La Banque appuie et s'attend à ce que les emprunteurs appliqueront une approche de précaution envers la gestion des ressources naturelles pour garantir un développement durable au point de vue environnemental. Les habitats naturels sont les zones de terre et d'eau où existent encore la plupart des espèces de plantes traditionnelles originales et d'animaux. Les habitats naturels comprennent beaucoup de types d'écosystèmes terrestres, d'eaux douces, côtières et marines. Ils incluent les zones ayant été légèrement modifié par les activités humaines mais gardant leurs fonctions écologiques et la plupart des espèces traditionnelles.	Cette politique est déclenchée par n'importe quel travaux ayant une possibilité de provoquer une importante conversion (perte) ou dégradation d'habitats naturels, soit directement (par la construction) soit indirectement (par les activités d'entretien, de maintenance ou d'exploitation).  Politique applicable au CFCO.  Les coûts inhérents à la gestion des aires protégées affectées et les mesures compensatoires seront incluses dans le PGES et dans le financement des travaux.
OP/BP 4.09 Lutte anti- parasitaire	L'objectif de ce projet est de : (i) promouvoir l'utilisation du contrôle biologique ou environnemental et réduire la dépendance sur les pesticides chimiques d'origine synthétique ;et (ii) renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles pour promouvoir et appuyer une lutte anti-parasitaire sans danger, efficace et viable au point de vue environnemental. Plus spécialement, la politique vise à : (a) déterminer si les activités de lutte anti-parasitaire des opérations financées par la Banque se basent sur des approches intégrées et cherchent à réduire la dépendance sur les pesticides	La politique est déclenchée si l'acquisition de pesticides ou l'équipement d'application des pesticides est envisagée. Il s'agit notamment des activités qui pourraient : (i) conduire à une importante utilisation des pesticides et une augmentation conséquente du risque sanitaire et environnemental; (ii) maintenir ou propager les pratiques actuelles de lutte anti-parasitaire qui ne sont

	chimiques d'origine synthétique (Lutte anti-parasitaire intégrée dans les projets agricoles et gestions	pas durables, ne se basent pas sur l'approche de lutte intégrée,
	intégrée des vecteurs dans les projets de la santé). (b) Faire en sorte que les dangers sanitaires et	et/ou posent des risques importants au point de vue sanitaire ou
	environnementaux associés à la lutte anti-parasitaire, surtout l'usage des pesticides, soient	environnemental.
	minimisés et puissent être gérés correctement par l'utilisateur. (c) Si nécessaire, appuyer la réforme	Politique pas applicable au CFCO. Dans les activités futures du
	politique et le développement des capacités institutionnelles en vue de : (i) renforcer la mise en	CFCO, les pesticides ne seront pas acquis ni appliqués et leur
	œuvre de la lutte anti-parasitaire intégrée ; et (ii) réguler et contrôler la distribution et l'utilisation des	utilisation ne sera pas promulguée. Actuellement, la créosote est
	pesticides.	utilisée pour traiter les traverses. Ce qui n'est pas conforme à cette
		Politique et l'utilisation de la créosote doit être interdit du fait de ses
		effets cancérigènes et toxiques
	L'objectif de cette politique est de : (i) faire en sorte que le processus de développement encourage	
	le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et de la spécificité culturelle des peuples	La politique est déclenchée lorsque le projet affecte les peuples
OP/BP 4.10 Peuples	indigènes; (ii) faire en sorte que ceux-ci ne souffrent pas des effets préjudiciables au cours du	indigènes dans la zone d'intervention.
indigènes	processus de développement, ou, quand c'est n'est pas possible, de faire en sorte que ces impacts	Politique pas applicable au CFCO. Il n'existe pas de communautés
maigonoc	sont minimisés, atténués ou indemnisés ; et (iii) faire en sorte que les peuples indigènes reçoivent	de peuples autochtones installés le long des lignes du CFCO.
	des bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du gène, et	do poupleo ducestitorios instantes to long dos ligitos da el ele-
	intergénérationnel.	
	L'objectif de la politique est d'aider les pays à éviter ou minimiser les impacts négatifs des impacts	Cette politique s'applique à tous les travaux susceptibles
OP/BP 4.11	des projets de développement sur les ressources culturelles physiques. Aux fins de cette politique, le	d'occasionner les mêmes impacts que les projets figurant dans la
Ressources	terme "ressources culturelles physiques" signifie les objets meubles ou immeubles, les sites, les	Catégorie A ou B de l'Evaluation Environnementale prévue dans
culturelles physiques	structures, les groupes de structures, les aspects naturels et les paysages qui ont une importance au	l'OP 4.01.
outurenes priysiques	point de vue archéologique, paléontologique, historique, architectural, religieuse, esthétique ou	Politique applicable au CFCO. Le PGES des futurs projets
	autre. Les ressources culturelles physiques pourraient se trouver en zone urbaine ou en zone rurale,	d'investissement du CFCO devraient prévoir des mesures de



	aussi bien en plein air dans le sous-sol qu'en dessous de la mer.	protection. Actuellement, aucun site culturel n'est affecté par les
		activités du CFCO
		Cette politique couvre la réinstallation physique et la perte des terres
		ou d'autres biens ayant pour résultat la : (i) réinstallation ou perte
		d'abri; (ii) perte de biens ou d'accès aux biens; (iii) perte de sources
		de revenus ou de moyens d'existence, si oui ou non les personnes
	L'objectif de cette politique est de : (i) éviter ou minimiser la réinstallation involontaire là où c'est	affectées doivent se déplacer vers un autre emplacement.
OP/BP 4.12	faisable, explorant toutes les alternatives viables de conceptions du projet; (ii) aider les personnes	Cette politique s'applique également à la restriction involontaire
OP/BP 4.12 Réinstallation	déplacées à améliorer leurs anciennes normes de vie, leur capacité de génération de revenus ou au	d'accès aux parcs et aires protégées.
involontaire	moins leur restauration ; (iii) encourager la production communautaire dans la planification et la mise	Politique applicable au CFCO
involontaire	en œuvre de la réinstallation ; et (iv) fournir l'assistance aux personnes affectées peut importe la	Pour des projets futurs, l'EES devrait être appuyée par un Cadre de
	légalité ou le régime foncier.	Politique de Réinstallation qui sera élaboré dans un rapport séparé.
		Actuellement, le CFCO fait face à l'occupation anarchique de
		certains de ses sites, il va falloir élaborer avec les autorités
		compétentes un plan de déguerpissement ou de poursuites
		judiciaires de ces occupants indélicats
	L'objectif de cette politique est d'aider les emprunteurs à exploiter le potentiel des forêts en vue de	Cette politique est déclenchée chaque fois qu'un projet
	réduire la pauvreté d'une façon durable, intégrée efficacement les forêts dans le développement	d'investissement financé par la Banque : (i) a la possibilité de causer
OD/DD 4 36 Forêto	économique durable et protéger les services environnementaux vitaux locaux et mondiaux et les	des impacts sur la santé et la qualité des forêts ou les droits et le
OP/BP 4.36 Forêts	valeurs des forêts. Là où la restauration des forêts et la plantation sont nécessaires pour remplir ces	bien-être des gens et leur niveau de dépendance sur l'interaction
	objectifs, la Banque aide les emprunteurs dans les activités de restauration des forêts en vue de	avec les forêts; ou (ii) vise à apporter des changements dans la
	maintenir ou de renforcer la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes. La Banque aide les	gestion ou l'utilisation des forêts naturelles ou des plantations.



	nnemental, bénéfiques socialement et viables économiquement en vue d'aider à satisfaire aux ndes croissantes en forêts et services.	les mesures de l'OP 4.04
demand	ndes croissantes en forêts et services.	
		La politique est déclenchée lorsque la Banque finance: (i) un projet
Les obje	ojectifs de cette politique sont établis ainsi : Pour les nouveaux barrages, faire en sorte que la	impliquant la construction d'un grand barrage (15 m de hauteur ou
OP/BP 4.37 Sécurité	ption et la supervision soit faite par des professionnels expérimentés et compétents ; pour les	plus) ou un barrage à haut danger; et (ii) un projet dépendant d'un
barrage	es existants, faire en sorte que tout barrage pouvant influencer la performance du projet soit	autre barrage existant. Pour les petits barrages, les mesures
des barrages identifié	ié, qu'une évaluation de la sécurité du barrage soit effectuée, et que les mesures de sécurité	générales de sécurité des barrages conçus par des ingénieurs
supplén	mentaires nécessaires et le travail de correction soient mis en œuvre.	qualifiés sont généralement adéquates.
		Politique pas applicable au CFCO
		Cette politique est déclenchée si : (a) une rivière, un canal, un lac ou
	L'objectif de cette politique est de faire en sorte que les projets financés par la Banque affectant les cours d'eaux internationaux ne puissent pas affecter : (i) les relations entre la Banque et ses emprunteurs et entre Etats (membres ou non de la Banque) ; et (ii) les cours d'eaux internationaux	autre cours d'eau faisant frontière entre, deux Etats, ou une rivière
		ou cours d'eau de surface se déverse dans un ou deux Etats; (b) un
L'object		affluent ou autre cours d'eau de surface étant une composante d'un
OP/BP 7.50 Proiets sur		cours d'eau décrit sous le point (a); et (c) une baie, un détroit, ou
les cours d'eaux		canal limité par deux Etats ou plus, ou s'il s'écoule dans un Etat
internationaux	utilisés et protégés de façon efficace.	reconnu comme canal nécessaire de communication entre l'océan
Solent u	utilises et proteges de raçon emcace.	et les autres Etats, et toute rivière se jetant dans ces eaux.
		Politique pas applicable au CFCO.
		Les activités du CFCO n'affectent pas des voies d'eau
		internationales.
OP/BP 7.60 Projets L'object	ctif de cette politique est de faire en sorte que les problèmes des projets dans les zones	Cette politique sera déclenchée si le projet proposé se trouve dans



dans les zones	litigieuses soient traités le plus tôt possible pour que : (a) les relations entre la Banque et les pays	une « zone litigieuse ». Les questions auxquelles il faut résoudre
litigieuses	membres n'en soient pas affectées; (b) les relations entre l'emprunteur et les pays voisins n'en	sont notamment : l'emprunteur est-il impliqué dans des conflits à
	soient pas affectées ; et (c) ni la Banque ni les pays concernés ne subissent aucun préjudice du fait	propos d'une zone avec ses voisins ? Le projet est-il situé dans une
	de cette situation.	zone en conflit?
		Politique pas applicable au CFCO.
		Les activités du CFCO n'auront pas lieu dans des zones en conflit.



#### 3. Les Politique de Sauvegarde applicables par le CFCO

Il est à noter que les constats identifiés montrent qu'aucune politique de sauvegarde n'est appliquée au CFCO. De même, il n'existe pas de politiques environnementales ainsi que des procédures au CFCO. C'est une conformité majeure que les responsables du CFCO doivent impérativement corriger dans les meilleurs délais. En effet, le CFCO est en phase de restructuration et dans ce cadre, il est prévu des investissements importants et considérables pour le permettre de mettre à niveau d'une société de chemin de fer qui joue bien son rôle.

Il est probable que les travaux qui seront engagés avec ces investissements auront des impacts sur l'environnement et le social. Suite à l'analyse faite dans le tableau ci dessus, on peut retenir six Politiques de Sauvegarde sont applicables pour ces futures activités du CFCO. Il s'agit des politiques : OP 4.01 ; 4.04 ; 4.36 ; 4.36 ; 4.12 et 4.10.

#### 3.1. Politique de Sauvegarde 4.01 Evaluation environnementale

L'évaluation environnementale consiste en un examen préalable aux premiers stades pour déceler les impacts potentiels et sélectionner l'instrument approprié pour évaluer, minimiser et atténuer les éventuels impacts négatifs. Elle concerne tous les projets d'investissement et requiert une consultation des groupes affectés et des ONG le plus en amont possible (*pour les projets de catégories A et B*).

Nous notons que l'OP 4.01 décrit aussi les exigences de consultation et de diffusion des documents de l'Evaluation Environnementale et Sociale (EES) conformément à la Politique de diffusion de la Banque mondiale (BP 17.50). Les Plans de gestion environnementale et sociale de l'EES incluent un Plan de Communication et de Consultation Publique.

L'évaluation environnementale doit tenir compte des directives environnementales, de santé et de sécurité de la Banque Mondiale suivantes :

- · Occupational Health and Safety,
- · Roads and Highways,
- · General Environmental Guidelines and Monitoring.

L'évaluation doit également prendre en compte le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et le cadre de politique générale de la République du CONGO, de sa législation nationale et de ses capacités institutionnelles, ainsi que des obligations incombant à la République du CONGO en rapport avec les activités du CFCO, en vertu des traités et accords internationaux sur l'environnement pertinents.

Nous concluons que le CFCO, dans son fonctionnement actuel, n'est pas en conformité avec cette Politique de Sauvegarde. D'où l'urgence de créer une Cellule Environnement, d'élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour tous les projets futurs qui seront réalisés.

#### 3.2. Politique de Sauvegarde 4.04 Habitats naturels

Cette Politique de Sauvegarde stipule entre autres :

La conservation des habitats naturels, comme toute autre mesure de préservation et d'amélioration de l'environnement, est essentielle au développement durable à long terme. En conséquence, la Banque, appuie la protection, le maintien et la réhabilitation des habitats naturels et de leur fonction. En matière de gestion des ressources naturelles, la Banque soutient une approche fondée sur le principe de précaution, de façon à garantir que toutes les opportunités servant un développement durable soient saisies, et elle attend des emprunteurs qu'ils appliquent cette démarche.

De plus, la Banque favorise la réhabilitation des habitats naturels dégradés. Elle n'apporte pas son appui aux projets qui, aux yeux de l'Institution, impliquent une modification ou une dégradation significative d'habitats naturels critiques. La Banque ne prête son concours aux projets impliquant une dégradation significative d'habitats naturels que s'il n'existe aucune alternative réaliste au projet et à son emplacement

L'évaluation environnementale devrait identifier les menaces pesant sur les aires protégées pendant les travaux de réhabilitation. Les aires protégées sont considérées comme des habitats naturels critiques, quand elles sont toujours largement dans un état naturel. Pour cette raison les Plans de gestion environnementale et sociale de l'EES des projets d'investissement du CFCO devront incorporer des mesures d'atténuation. Ces mesures d'atténuation comprennent (1) la réduction des emprises des dégagements au niveau des aires protégées, 2) l'identification et le marquage des aires protégées avant le démarrage des travaux, (3) la signalisation des aires protégées.

#### CONSULINT S.r.I.



Nous concluons que le CFCO devrait intégrer dans sa conception les mesures de protection des habitats naturels et de minimisation de la perte d'habitats, qui seront intégrées des PGES des différents projets d'investissement. Actuellement, les activités du CFCO n'affectent pas les aires protégées. Il transporte toutefois la viande de brousses des zones de chasse vers les zones de consommation qui sont les principales villes du CONGO. En l'absence des statistiques, même au niveau des services des eaux et Forêts, il est difficile d'évaluer l'ampleur de ce problème et de proposer des mesures correctives fiables.

#### 3.3. Politique de Sauvegarde 4.10 Peuples autochtones

Cette politique veille à ce que (i) le processus de développement encourage le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et de la spécificité culturelle des pygmées; (ii) les pygmées ne souffrent pas des effets préjudiciables au cours du processus de développement et (iii) les pygmées reçoivent des bénéfices sociaux et économiques compatibles avec leur culture.

Les activités du CFCO n'affectent pas directement les communautés des peuples autochtones du CONGO que sont les pygmées. En effet, aucun village des pygmées se trouve sur le tracé du CFCO. De ce fait le CFCO est en conformité avec cette Politique de Sauvegarde.

#### 3.4. Politique de Sauvegarde 4.11 Patrimoine culturel

Le CFCO n'affecte pas directement des sites connus du patrimoine culturel. Néanmoins, les futurs projets d'investissement pourront avoir des conséquences imprévues sur ce patrimoine, notamment dans l'ouverture des carrières pour obtenir les matériaux de construction et au niveau des excavations nécessaires sur le tracé et autres sites de réhabilitation. Nous proposons dans les Plans de gestion environnementale et sociale de l'EES de prendre, en cas de découverte archéologique imprévu, des dispositions budgétaires pour des levées archéologiques rapides soient prises et que des clauses contractuelles soient incluses dans les contrats pour que les autorités compétentes soient averties immédiatement par l'entreprise. Sur cette base le CFCO sera en conformité avec cette Politique de Sauvegarde.

#### CONSULINT S.r.I.



#### 3.5. Politique de Sauvegarde 4.12 Réinstallation Involontaire

Cette politique couvre les conséquences économiques et sociales directes qui sont provoquées par :

□ le retrait involontaire de terres provoquant : (i) une relocalisation ou une perte d'habitat ; (ii) une perte de biens ou d'accès à ces biens ; ou (iii) une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ;

ou

□ la restriction involontaire de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées.

Les futurs projets d'investissement du CFCO pourraient nécessiter la réinstallation involontaire de population. Si des activités futures concluaient à un éventuel déplacement de populations, les procédures et les directives de la Banque mondiale seront systématiquement appliquées afin de s'assurer que les populations déplacées soient correctement réinstallées et reçoivent les compensations, les avantages et les infrastructures nécessaires. Pour répondre aux exigences de la politique, un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) sera élaboré pour guider la préparation des plans spécifiques de réinstallation (ou autres outils) et leur mise en œuvre.

#### 3.6. Politique de Sauvegarde 4.36 Forêts

Les activités du CFCO n'affectent directement les forêts. Cependant, le CFCO assure le transport du bois non certifié destiné à l'exportation. Il appartient aux autorités gouvernementales en charge des questions environnementales de rendre conforme cette situation. Le CFCO est conforme à cette politique de Sauvegarde et doit contribuer à ce que les bois exploité au CONGO soit certifié.

#### CONSULINT S.r.I.



## Chapitre 4. Les impacts des activités du CFCO sur les groupes vulnérables

# 1. Evaluation des impacts des activités du CFCO sur les populations autochtones

On retrouve des fortes concentrations de pygmées dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la cuvette Ouest et la Lékoumou. Dans les autres départements, les pygmées vivent avec les bantous tant bien que mal. C'est ainsi, dans la zone d'intervention du CFCO comprenant les Départements : de Pointe Noire, de Brazzaville, du Niari, de la Bouenza, et du Pool, particulièrement le long des voies ferrées, il n'existe pas des groupements isolés des populations autochtones (pygmées).

C'est l'exploitation forestière qui affecte le plus les populations autochtones et ces bois non certifiés sont transportés vers le port de Pointe Noire, soit par voie routière (bois en provenance des forêts du sud du CONGO), soit par voie fluviale ensuite voie ferroviaire (bois en provenance des forêts du nord du CONGO).

En transportant le bois non certifié provenant de certaines forêts dont l'exploitation affecte négativement les pygmées, le CFCO contribue indirectement à la dégradation des milieux de vie de ces pygmées. Cependant, on peut estimer que l'impact des activités du CFCO sur les pygmées est d'importance mineure et négligeable.

Cette importance mineure s'explique par le fait qu'il n'appartient pas au CFCO d'exiger la certification obligatoire des bois provenant des forêts du CONGO. Cela relève de la volonté politique des plus hautes autorités nationales et de la responsabilité du Gouvernement Congolais à travers le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

#### CONSULINT S.r.I.



#### 2. Situation des populations vulnérables dans la zone d'intervention du CFCO

Dans la catégorie des personnes vulnérables, on peut citer les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes malades ainsi que les personnes à faible revenu ne disposant des moyens suffisantes pour voyager en avion.

D'après le Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté (DSRP), il est établit que 50,7% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 544,40 FCFA par adulte par jour.

Au plan spatial, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu semi urbain (67,4%), suivi du milieu rural (64,8%) et dans les autres communes (58,4%). En milieu urbain, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire, l'incidence de pauvreté est respectivement de 42,3% et de 33,5%.

Tenant compte de ces statistiques, on peut estimer que plus de la moitié de la population congolaise est vulnérable. Elle utilise donc les services du CFCO pour voyager dans sa zone d'intervention.

#### 3.1. Evaluation des impacts des activités du CFCO

### □ Trafic voyageur

Les conditions de voyages dans les trains voyageurs du CFCO sont déplorables (*insuffisance de voitures, voitures surchargées, absence d'hygiène, etc..*). Sans le vouloir, les populations jugées vulnérables subissent les impacts négatifs de ce trafic voyageur sur les plans de la santé, de l'hygiène, du respect de la personne humaine (*intimité pour les femmes*). On estime que ces impacts sont d'importance majeure.

#### CONSULINT S.r.I.



### □ Sécurité des voyageurs

Depuis la fin des hostilités en 1997, la région du Pool a continué d'être le théâtre des affrontements entre les forces de l'ordre et les miliciens du Pasteur NTOUMI. Dans la mouvance de la paix et de la réconciliation nationale, le Pasteur NTOUMI a été nommé par le Président de la République du CONGO, Délégué Général auprès de la Présidence de la République, chargé de la paix et de la réparation des séquelles de la guerre. Il est rentré, le 28 décembre 2009, en plein après-midi et en grande pompe dans la capitale Brazzaville, pour officiellement occuper ses fonctions.

Depuis sa prise de fonction, la situation de la sécurité dans le Pool s'est beaucoup améliorée. Cependant, quelques éléments incontrôlés et non désarmés de ses ex-miliciens continuent, de temps à autres, à mener des actions de vols et pillages de trains voyageurs et de marchandises. En effet, on déplore, de temps à autres, ces actions de banditisme de ces ex-miliciens même si elles se font de plus en plus rares.

Il est à signaler qu'au moment de ces attaques, les voyageurs subissent des pillages, des humiliations, des graves atteintes au respect de la personne humaine, des vols et pillages sous la menace des armes. Les impacts de ces actions sont très négatifs et d'importance majeure.

Par contre, malgré ces actes de banditisme, le CFCO a toujours réussi à maintenir le trafic tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Les interruptions de trafic dans des pareilles circonstances, ne durent que quelques heures et dépassent rarement un jour. Pour le CFCO, les impacts sont certes négatifs, mais d'importance moyenne.

Aussi, il est important de signaler que la sécurité des personnes et des biens est de la responsabilité de la force publique et le CFCO ne peut que s'appuyer sur cette force publique pour assurer la sécurité des voyageurs et des marchandises qu'il transporte.

#### CONSULINT S.r.I.



## 3.2. Evaluation des impacts concernant l'occupation anarchique des sites du CFCO

#### ☐ Etats des lieux

Des personnes mal intentionnés ont profité de la période des différentes crises sociopolitiques que le CONGO a connu pour occuper et s'approprier certains biens du CFCO, particulièrement des sites et bâtiments. On peut évaluer entre 20 à 30% du patrimoine du CFCO qui est occupé par des tiers en tout impunité. Il est à signaler que ce ne sont des personnes vulnérables qui occupent ces sites plutôt des personnes ayant des niveaux de vie plus ou moins élevé. Le cas le plus frappant est celui du site de l'ancien dépôt du CFCO à Brazzaville dans le quartier MPila. Ce site a été morcelé en parcelles et est actuellement une zone d'habitation à haut standing.

Cette situation est semblable dans la ville de Pointe Noire où certains logements des cadres du CFCO au centre ville sont occupés par des tiers.

S'agissant des emprises du CFCO, les occupations anarchiques ont été l'œuvre des propriétaires fonciers qui ont profité de la période des crises sociopolitiques pour morceler et vendre des parcelles dans l'emprise des voies ferrées.

#### ☐ Evaluation des impacts sur les occupants non habilités

La situation est telle qu'il sera très difficile pour le CFCO de retrouver la totalité de son patrimoine foncier et immobilier. Pour atténuer les impacts potentiels sur les plans social et surtout financier et même politique par rapport à une démarche de récupération à tout prix, il est souhaitable de procéder par des alternatives. Et ces différentes alternatives doivent faire l'objet des études plus approfondies afin de permettre au CFCO de disposer de l'espace nécessaire pour son développement.

#### CONSULINT S.r.I.



# PARTIE 6 : STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

## Chapitre 1. Acteurs et responsabilités

Les acteurs et leur responsabilité dans la mise en œuvre des actions correctives des constats identifiés sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

<u>Tableau 35</u>: Acteurs et responsabilités dans la mise en œuvre des actions correctives des constats identifiés

N°	Acteurs	Responsabilité
1	Gouvernement de la République du CONGO	Appui institutionnel
	Conseil d'Administration du CFCO	Appuis institutionnel et organisationnel
2	Direction Générale	Adoption du programme de travail intégrant les actions correctives des constats identifiés
3	Directions Structurelles	Programmation des actions correctives
4	Personnel du CFCO	Mise en œuvre des actions correctives
5	Force publique (Police et Gendarmerie)	Mise en œuvre des actions correctives concernant la sécurité des personnes et des biens
6	Sociétés privées	Mise en œuvre des actions correctives concernant la gestion des déchets, la réhabilitation des installations et autres
7	Organisations de la société Civile	Mise en œuvre des actions correctives concernant la sensibilisation, l'information et l'éducation des populations
8	Populations	Mise en œuvre des actions correctives concernant l'adoption des attitudes responsables et de comportements civiques

#### **CONSULINT S.r.I.**



## Chapitre 2. Chronogramme de mise en œuvre des recommandations

Dans le cadre des recommandations, il est conseillé de mettre en œuvre le plus rapidement un PGES.

Dans le tableau récapitulatif du plan d'action, il a été proposé des périodes pour la mise en œuvre des actions liées aux recommandations formulées dans le cadre de cet audit.

Il est à signaler qu'un Programme triennal est en cours de me réalisation avec l'appui due l'Etat Congolais à travers la Délégation des Grands Travaux. De ce fait, la proposition de période nous semble adaptée au contexte actuel du CFCO. En fait, la mise en œuvre des ces recommandations est liée à la mobilisation des ressources financières par le CFCO avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers.

Et selon les périodes retenues, les premières actions retenues doivent être mises en œuvre au 4<sup>ième</sup> semestre de cette année 2010 et doivent se poursuivre jusqu'en 2012.

Par ailleurs, pour être en conformité avec les prescriptions du manuel opérationnel de la Banque mondiale, il est important pour le CFCO d'élaborer des PGES pour futurs projets. Ce Manuel présente l'ensemble des procédures et des mesures d'atténuation des effets sur l'environnement et sur les groupes vulnérables, de surveillance environnementale, social et d'ordre institutionnel à prendre durant l'exécution des différents projets d'investissement pour éliminer les effets négatifs de ce projet sur l'environnement et la société, les compenser, ou les ramener à des niveaux acceptables.

#### CONSULINT S.r.I.



## Chapitre 3. Evaluation des coûts de la mise en œuvre des recommandations

Les coûts de ma mise en œuvre des recommandations formulées dans cet audit ont été proposés sur la base des coûts moyens des certains prestataires. Il est important de signaler que ces coûts sont loin d'être précis ; ils peuvent varier d'un prestataire à un autre selon son origine, son expérience professionnelle. Un prestataire Congolais ne proposera pas les mêmes coûts qu'un prestataire africain ; il en est de même pour ce dernier par rapport à un prestataire non africain.

Toutefois, ces coûts donnent un ordre de grandeur des montants nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'actions des recommandations.

#### **CONSULINT S.r.I.**



<u>Tableau 36:</u> Récapitulatif du Plan d'action de mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Objectifs	Résultats attendus	Actions à entreprendre	Période	Acteurs	Responsable	Coût en F CFA
			A cou	rt et moyen termes				
1	Créer un Service Environnement	Intégrer les préoccupations environnementales dans l'organisation et le fonctionnement du CFCO	un Service Environnement est crée	Prise de Décision de création de Service Environnement, Elaboration d'un cahier de charge concernant l'organisation et le fonctionnement de ce service; Recrutement du Personnel; Dotation du service en matériel, équipement et logistiques	4ième trimestre 2010	Direction Générale, Direction des Ressources Humaines; Cabinet de Recrutement	Générale	75 000 000
2	Elaborer un Plan d'urgence de Gestion Environnementale et Sociale	Doter le CFCO d'un outil de travail pour la prise en compte dans les meilleurs délais des problèmes environnementaux et sociaux dans ses activités	Un Plan de Gestion Environnementale est élaboré et disponible	Recrutement d'un Bureau d'Ingénieurs Conseils, collecte des données et informations; élaboration du Plan de gestion Environnemental et Social	4ième trimestre 2010	Service Environnement; Bureau d'Ingénieur Conseils	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	50 000 000
3	Procéder au recrutement du personnel	Combler le déficit en personnel dans les services clés	Les service déficitaires sont renforcés en personnel	recrutement du Cabinet de Ressources humaines; lancement d'avis de recrutement, sélection des candidats, recrutement du personnel, signature des contrats de travail	4ième trimestre 2010 au 2ième trimestre 2011	Cabinet de Ressources Humaines	Direction des Ressources Humaines	100 000 000
4	Doter le personnel technique en équipement de protection individuel	Prévenir les accidents professionnels	Chaque agent technique est doté d'un équipement de protection individuel	Achat et fourniture des équipements; dotation du personnel	1er trimestre 2011	Fournisseurs potentiels; Agents CFCO	Direction des Etudes et des Affaires Générales	250 000 000
5	Procéder à la décontamination des sols sur les sites pollués par les huiles usagées.	Assainir les sites du CFCO	Le site de Km4 est décontaminé	Recrutement d'un Cabinet spécialisé, Décontamination des sols du site Km4	2ième trimestre 2011	Cabinet de Spécialisé dans la décontamination Service Environnement, Ministère en charge de l'Environnement et Ministère de la Santé	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	500 000 000

6	Procéder à la destruction des stocks restants des créosotes	Réduire les risques de maladies cancérigènes	Tout le stock restant de créosote est détruit	Recrutement d'un Cabinet spécialisé; collecte et destruction de tout le stock de créosote	2ième trimestre 2011	Cabinet de Spécialisé dans la décontamination Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	200 000 000
7	Débarrasser les différents sites du CFCO des déchets encombrants de ferrailles, des anciens wagons et matériel hors d'usage	Assainir les sites du CFCO	Tous les sites sont débarrassés des déches encombrants	Recrutement de sociétés privés; collectes des déchets sur les sites de CFCO	Année 2011	Sociétés privées, Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	300 000 000
8	Procéder à l'assainissement de tous les sites du CFCO	Assurer la propreté des sites et protéger la santé du personnel et	les sites de CFCO sont propre et les déchets sont collectés et évacues dans les normes	Recrutement des sociétés privées ou des ONG pour la collecte et l'évacuation des déchets	Année 2011	Sociétés privées, Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	50 000 000
9	Programmer des campagnes d'informations, de sensibilisation et d'éducation des populations sur les risques d'accidents et attitudes responsables des voyageurs	Prévenir les d'accidents et les conflits sociaux entre le CFCO/ Clients	des émissions de radios et télévisions sur les risques d'accidents sont proposés aux populations	1, 10 1	4ième trimestre 2010	Sociétés privées, ONG; Bureau d'études; Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	25 000 000
10	Elaborer des directives opérationnelles et des instructions de travail concernant la gestion des déchets liquides et solides produits par le CFCO	Assurer une meilleure gestion des déchets solides et liquides	Des Directives Opérationnelles et des Instructions de Travail sont disponibles	Recrutement d'un Bureau d'Etudes; élaboration d'un programme de renforcement des capacités du personnel	4ième trimestre 2010	Bureau d'Etudes, Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	30 000 000
11	Faire respecter l'emprise de la voie ferrée dans toute la zone d'intervention du CFCO	Protéger le réseau ferroviaire contre les occupations anarchiques	Un Décret Ministériel délimitant les emprises des voies ferrées est pris	Recrutement d'un Bureau d'Etudes; Délimitation des emprises des voies ferrées sur toute la zone d'intervention du CFCO; Signature du Décret de	1 <sup>er</sup> trimestre 2011	Ministère des affaires foncières et domaniales; Direction Voies et Bâtiments;	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	50 000 000



				délimitation		Bureau d'Ingénieurs Conseils		
12	(Pointe Noire et Brazzaville)	Prévenir et protéger les populations et les animaux domestiques contre les accidents potentiels	Les murs de protection avec grillage sont construits au niveau des grandes villes	Recrutement d'un Bureau d'ingénieurs Conseils pour les études, suivi et contrôle des travaux; Recrutement des Entreprises de bâtiments pour l'exécution des travaux de construction; construction des murs	Année 2011	Bureau d'Ingénieurs Conseils ; Entreprises de Bâtiment ; Services de cadastre	Direction Voies et Bâtiments	1 000 000 000
13	Poursuivre et renforcer le programme de réhabilitation des bâtiments et installations du CFCO	Améliorer le cadre de travail et les conditions de voyages	Les bâtiments, sites et installations du CFCO sont réhabilités	Recrutement de sociétés privées pour les travaux programmés	Programme triennal 2008 - 2011 en cours d'exécution	Sociétés privées; Direction VB, Direction MT, Direction TSE	Direction des Etudes et des Affaires Générales;	78 725 000 000
14	Procéder au renouvellement et renforcement de matériel et équipement incendie dans les différents sites, installations du CFCO et dans les trains	de protection contre les	Le matériel et équipement contre les incendies sont disponibles et opérationnels	Achat et fournitures du matériel et équipement de lutte contre les incendies, dotation aux services concernés	4ième trimestre 2010	Direction MT, Direction TSE; Direction de l'Exploitation; Direction VB	Direction des Etudes et des Affaires Générales	100 000 000
15	Elaborer un programme de formation continue du personnel dans les domaines de l'hygiène, Sécurité et Environnement	permettre aux agents du CFCO de contribuer à la protection de l'environnement	Un programme de formation continue est élaboré	Recrutement d'un Bureau d'Etudes; élaboration d'un programme de renforcement des capacités du personnel	1er trimestre 2011	Service Environnement	Direction des Etudes et des Affaires Générales	30 000 000



16	travail avec les responsables des forces de sécurité	Corriger les imperfections	personnes et des biens est assurée de mieux en mieux	la sécurité des personnes et des biens	En permanence	Forces de sécurités	Etudes et des Affaires Générales	10 000 000
17	Mettre en en place un système de suivi évaluation de l'appui des forces de défenses et de sécurité	renforcer les points forts	les agressions sont en constante régression		4ième trimestre 2010	Forces de sécurités	Direction des Etudes et des Affaires Générales	10 000 000
18	Renforcer le parc en matériel roulant	Améliorer les conditions de transport des voyageurs et des marchandises	Le matériel roulant est disponible	Achat et fourniture des équipements; affection aux services concernés	Programme triennal 2008 - 2011 en cours d'exécution	Direction MT, Direction TSE; Direction de l'Exploitation; Direction VB	Direction des Etudes et des Affaires Générales	intégré dans les coûts du point 11
19	Concevoir un Plan de secours aux victimes	Doter le CFCO d'un outil d'assistance aux victimes en cas de catastrophes	Un Plan d'urgence est conçu	Exercice de mise en œuvre du Plan	1er trimestre 2011	Direction MT, Direction TSE; Direction de l'Exploitation; Direction VB	Direction des Etudes et des Affaires Générales	10 000 000
20	instaurer un système de certification obligatoire pour le bois provenant des forêts congolaises sur tout le territoire national	Protéger les forêts congolaises contre une exploitation anarchique et non durable	Un document officiel rendant obligatoire la certification de tous les bois en provenance du CONGO est disponible	Elaboration et signature du document officiel	4 <sup>ième</sup> trimestre 2010	Directions centrales du MDDEFE; ONG de protection de l'Environnement, Organismes Internationaux	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement	Prise en charge par le Budget National du CONGO
				A long terme				



21	Créer une Direction Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Prendre en compte de manière intégrée les préoccupations environnementales, d'hygiène et de sécurité	Une Direction Hygiène Sécurité Environnement est opérationnelle	l'organisation et le	2ième semestre 2012	Direction des Etudes et des Affaires Générales ; Direction des Ressources Humaines	Direction Générale	50 000 000
22	Mettre en place un Système de Management Environnemental (SME)		Un Système de Management Environnemental est en place	Recrutement d'un Bureau d'Ingénieurs Conseils, Mise en place du Système de Management Environnemental;	2ième semestre 2012	Bureau d'ingénieurs Conseils	Direction Hygiène Sécurité et Environnement	25 000 000
23	Adopter une démarche de Responsabilité des Entreprises (RSE)	Corriger l'image du CFCO auprès de la population en devenant une entreprise citoyenne	Une démarche de RSE est mise œuvre au sein de CFCO	Recrutement d'un Bureau d'Ingénieurs Conseils, Mise en place du Système de Management Environnemental;	2ième semestre 2012	Bureau d'ingénieurs Conseils	Direction Hygiène Sécurité et Environnement	25 000 000
24		Permettre au personnel du CFCO d'être des acteurs de protection de l'environnement	Un programme de formation continue est réalisé	Recrutement d'un Bureau d'Etudes; Conception d'un programme de renforcement des capacités du personnel	4ième trimestre 2011	Bureau d'ingénieurs Conseils	Direction Hygiène Sécurité et Environnement	50 000 000



## Chapitre 4. Renforcement des capacités

#### 1. Recrutement d'un Spécialiste de l'environnement

Afin de s'assurer des capacités suffisantes requises pour mettre en œuvre et contrôler la mise en œuvre des recommandations et des Plans de Gestion environnementale et sociale des différents projets qui seront réalisées par le CFCO, il est conseillé de recruter un spécialiste en environnement après la création s'une cellule ou Service Environnement auprès de la Direction Générale.

Le spécialiste contribuera aux objectifs de du Projet qui sont:

- préparer, avec les organismes d'exécution, d'un programme de travail et un budget annuel;
- suivre les progrès du Projet liés à la conformité avec les directives du CGES, surmonter les goulots d'étranglement dans l'exécution et veiller d'une façon générale à ce que les principales recommandations soient en mises en œuvre en douceur;
- recueillir et gérer l'information concernant les Projets potentiels et les rapports (par ex. *le suivi environnemental et les rapports d'audit*); enfin,
- veiller à ce que les organismes d'exécution reçoivent un soutien adéquat et qu'ils adhèrent aux principes du Projet, spécialement à la conformité avec les directives du CGES.

Le spécialiste devrait être recruté à plein temps et faire rapport aux principaux organes chargés de l'exécution des travaux (construction, réhabilitation, entretien, exploitation, etc.)

Le spécialiste contribuera également à l'élaboration des Directives environnementales dans les secteurs de transport et ferroviaire en République du CONGO.

#### 2. Formation des spécialistes de l'environnement

Il est fortement recommandé que le spécialiste de l'environnement nommé reçoive une formation de deux jours sur la mise en œuvre d'un PGES. Ceci afin de garantir que ce spécialiste ait les connaissances nécessaires pour gérer et suivre les aspects environnementaux et sociaux liées aux activités du CFCO. Nous conseillons d'organiser un atelier pour cette première phase à Pointe Noire. L'atelier doit être dirigé par un consultant de l'extérieur qui connaît les exigences de la gestion environnementale en République du CONGO et ayant des connaissances substantielles sur les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale y compris les normes de sécurité du travail et de la santé. D'autres

membres du personnel des doivent être associés à cette formation pour leur permettre de se familiariser davantage avec le PGES.

Tableau 37: Proposition de formation pour la mise en œuvre du PGES

Module		Durée
Jour 1		
Introduc	ion	1
•	Objectif du CGES	
•	Principales parties prenantes qui jouent un rôle dans le CGES	
•	Lois et réglementations concernées et politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale	
•	Structure et rôle des autorités environnementales concernées	
Jour 2		
Résumé	Résumé des directives pour les projets	
•	Triage	
•	Evaluation et approbation	
•	Révélation au public	
•	Revue annuelle	
•	Rapport annuel	
Exigence	es pour le renforcement des capacités	
Exigence	es pour le renforcement des capacités	0.25
Budgétis	ation des plans d'action annuels	0.25
	Total	2 jours

#### 3. Autres action de renforcement des capacités

La mise en œuvre des différentes interventions prévues au titre du Plan d'Action Environnemental et Social passera par un renforcement des compétences des différents intervenants et notamment :

 Renforcement de l'expertise des différents acteurs (collectivités locales, administrations déconcentrées, organisations professionnelles, association, bureaux d'études) pour la supervision et la conduite d'études d'impact environnemental et social;

#### CONSULINT S.r.I.



- Renforcement des compétences des cadres de la Cellule Environnementale du CFCO en matière de monitoring de l'évaluation environnementale et sociale;
- Renforcement des capacités du personnel du CFCO sur la gestion des déchets et les produits dangereux tels que la créosote;
- Renforcement des compétences des différents acteurs (collectivités locales, organisations professionnelles, producteurs, associations, bureaux d'études) en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement à travers des actions de formation et d'éducation à l'environnement;
- Renforcer les compétences des acteurs locaux (Collectivités locales, OP) en matière de processus participatif et consultatif;
- Renforcement des compétences des producteurs et organisations professionnelles en matière de gestion des risques liés à l'usage des pesticides, herbicides et engrais;
- Renforcement des compétences des organisations professionnelles (domaines technique, organisationnel et gestion);
- Renforcement des compétences des producteurs par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle, orientée vers les activités du CFCO, particulièrement en direction des femmes;
- Renforcement des compétences des institutions intervenant en direction des groupes vulnérables (femmes et enfants, personnes âgées) et notamment du personnel des Directions régionales de la promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant;



#### **CONCLUSION GENERALE**

Le Chemin de Fer CONGO OCEAN (CFCO) est considéré comme l'épine dorsale de l'économie congolaise. Et tout ce qui touche de manière néfaste le CFCO, touche directement ou indirectement la population congolaise dans son ensemble sur le plan social et/ou sur le plan économique.

Pendant les périodes de troubles sociopolitiques qu'a connu le CONGO, le CFCO a payé un lourd tribut (destruction, vol et pillage de matériel et équipement, endommagement voies et des installations, etc..)

Et malgré ces difficultés, le CFCFO reste et continue de garder ce statut d'épine dorsale de l'économie congolaise. En effet, par son réseau ferroviaire, il est la seule structure intervenant dans le domaine de transport au CONGO Brazzaville qui dispose de moyens pouvant transporter un grand nombre de voyageurs et d'importantes quantités de marchandises des zones de production vers les zones de consommation. Et de par son fonctionnement, il contribue à la lutte contre la pauvreté dans sa zone d'intervention mais aussi de manière indirecte au développement de tous les autres départements du CONGO.

Consciente de la situation actuelle, la Direction Générale du CFCO a engagé, depuis quelques temps, une série d'actions dans tous les secteurs dans ceux qui ont un lien avec l'environnement et le social. Malheureusement, il est possible d'affirmer que ces actions s'avèrent minimes et très insuffisantes compte tenu de l'ampleur de la situation du CFCO.

Ainsi, pour relever les nombreux défis qui se présentent au CFCO, la Direction Générale a besoin d'un appui urgent, soutenu et conséquent de la part du gouvernement congolais et des partenaires techniques financiers du CONGO. L'accident du train voyageur survenu au niveau de la gare de Yanga dans la nuit du 21 au 22 juin 2010, ne fait que confirmer l'urgence et la nécessité de cet appui.

#### CONSULINT S.r.I.



Sur les plans environnemental et social, en référence avec les normes internationales dans le domaine de l'environnement, il est possible d'affirmer que le fonctionnement CFCO est non-conforme. Cela nécessite donc la mise en œuvre des actions correctives à court, moyens et long termes.

La première priorité serait de créer un service environnement au sein du CFCO doté des moyens en personnel qualifié et matériel/équipement adéquat.

La deuxième priorité revient à l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementales et Sociales (PGES) avec des mécanismes de suivi-évaluations des actions menés et des indicateurs environnementaux et sociaux adaptés au contexte du CFCO et du CONGO. Il est important pour le CFCO de faire élaborer ce PGES en vue de prendre en compte les aspects environnement dans tous les travaux qui seront effectués dans le cadre du Programme triannuel qui est actuellement en cours de réalisation avec l'appui d'Etat à travers la Délégation des Grands Travaux.

La troisième priorité serait d'élaborer un programme de renforcement des capacités du personnel dans le domaine de l'environnement suivi des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation du personnel et des populations bénéficiaires ou non des services du CFCO.

Les coûts de réalisation du Plan d'action s'élèvent à Deux milliards neuf cent soixante millions (2.960.000.000) francs CFA. Ces coûts ne concernent pas certaines actions déjà pris en compte dans le cadre de l'appui de l'Etat congolais au CFCO.

#### CONSULINT S.r.I.



#### **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées

- 1. **Dominique BOURGUOIM**, Directeur Général Adjoint ;
- 2. Fidèle YENGO-MAMBOU, Directeur des Etudes et Affaires Générales ;
- 3. Marcel MOUKOKO, Chef de département Affaires Générales;
- 4. Basile MOUDANGA NKENGUE, Responsable hygiène Sécurité, Incendie ;
- 5. Edvain MISSIE, Directeur des Ressources Humaines;
- 6. **Georges NKOUNKOU**, Coordinateur opération terminal;
- 7. **Hubert MATONDO**, Directeur Adjoint des Voies et Bâtiments;
- 8. Rock TSIBA, Secrétariat Général de la Préfecture de Pointe Noire;
- 9. Gaston BITEMO, Chef de Service Animation Culturelle à la Préfecture de Pointe Noire;
- 10. Fidèle DINGA, Chef de District O.A.B, Makabana;
- 11. Samuel MAKOSSO MAKOSSO, Chef de gare Pointe Noire Centre Ville;
- 12. Jacques MBAKI, Chef de section VB Brazzaville
- 13. Albert ITOUA, Sociologue, Coordonnateur de l'ONG « Pour un Congo Social », Société civile ;
- 14. Armel NKOUKA, Juriste, Société civile ;
- 15. Godefroy ELENGA MPO, Chef de Service Procédé à la Congolaise de Raffinerie(CORAF), société Civile
- 16. Noël DIOULOU, Agent Voies et Bâtiments (VB), CFCO
- 17. François LINTANI, Agent Voies et Bâtiments (VB), CFCO
- 18. Lorent MALANDA, Responsable Voies et Bâtiments (VB), Brazzaville, CFCO

#### CONSULINT S.r.I.



- 19. M. ENGOUENDE, Chef de Districts, CFCO
- 20. Marcel NZAMBA, Service Commercial, CFCO
- 21. Mankessi NKANDIA, Chef de gare, CFCO
- 22. Boniface MANKOUMBOU, Chef de Secrétariat, Brazzaville, CFCO
- 23. AMPHA, Chef de département Voie, Dolisie, CFCO
- 24. François MAVOUNGOU, Chef de dépôt, Dolisie, CFCO
- 25. Clotaire MAMPASSI, Agent VB, CFCO
- 26. Jeanine MBOULOU, Agent CFCO
- 27. Hilaire BOUTOUNDOU, Agent Sécurité Incendie, CFCO
- 28. Alphonse HINDA, Chef de bureau, CFCO
- 29. Jean TEMBE, Agent Hygiène, CFCO
- 30. Alphonse ITOUA ATIPO, Directeur des affaires électorales à la Préfecture
- 31. Victor NZASSI, Chef de service à la direction Départementale des collectivités locales
- 32. Alain NZABA, Informaticien au cabinet Préfectoral, Ponte Noire
- 33. Alain MALONGA, Agent CFCO
- 34. Mathias LOUMETTO, Chef du village, Société Civile
- 35. Docteur Martin MOUIGNI, Médecin, Société Civile
- 36. Albert ONDONGO, Notaire, Brazzaville, Société Civile
- 37. Nadège NIANGA, Secrétaire, Société Civile
- 38. Patricia Nadine NDINGA, Infirmière, Société Civile
- 39. Docteur Noël MOUKOLO, Hydrogéologue, Chercheur au GRSEN;
- 40. Docteur NOMBO, Géographe, Chercheur au GRSEN;
- 41. Brice NSONDE, Géographe, Chercheur au GRSEN;



- 42. Pitchou ESSONGO, Météorologue, Chercheur au GRSEN;
- 43. Mountou NGOMA, Chef du District Voie, CFCO;
- 44. Robert NZABA, Chef section Voie et Bâtiment (VB7)
- 45. Joseph OSSAMA, Chef d'équipe, CFCO
- 46. Romain DAMBA, Chef de gare Makabana, CFCO
- 47. Matoko MASSALA, Chef de Sécurité, CFCO
- 48. Alain NGAGOY, Chef d'équipe, Voie et Bâtiment, CFCO
- 49. Pierre MBERI, Chef d'équipe ouvrage d'art, CFCO
- 50. Claude Abraham MILANDOU, Transitaire, Pointe Noire
- 51. Madeleine NKOSSO, Commerçante Pointe Noire;
- 52. Daniel MOUANDZA NKOUARI, Commerçant Pointe Noire;
- 53. Mme GOUARI Augustine, Commerçante Brazzaville;



## ANNEXE 2 : Programme de renforcement des capacités

Proposition des programmes de formation à mettre en œuvre.

#### 1. Renforcement des capacités en matière d'Etudes d'Impact

<u>Participants</u> : Cadres des administrations de l'état ; Responsables des Organisations professionnelles ; Elus et techniciens des Départements (Départements, Communes)

<u>Niveau de décentralisation des formations</u> : Les formations seront organisées au niveau des Départements

#### **Contenus des Formations**:

Organisée sous forme d'ateliers cette formation portera sur la méthodologie des études d'impact environnementales et sociales :

- (i) diagnostic environnemental; diagnostic social (analyse des structures et des dynamiques sociales, identification des groupes vulnérables); évaluation impacts sociaux et environnementaux; analyse participative de la pauvreté; formulation d'un plan de gestion environnemental et social;
- (ii) méthodologie de suivi-évaluation périodique des plans d'action environnementaux et sociaux (élaboration d'indicateurs, approche participative et prospective);
- (iii) les différentes catégories d'évaluation : EIES approfondie ; EIES simplifiée ; Audit environnemental ; évaluation du cycle de vie ;
- (iv) La réglementation en matière d'études d'impact au CONGO et les prescriptions de la Banque mondiale en matière d'EIES (Safeguard Policies), la réglementation environnementale et sociale au CONGO;
- (v) Etudes de cas

#### CONSULINT S.r.I.



#### Durée des formations et Fréquence :

Ateliers sur 3 jours

2 ateliers successifs la première année dans les différents sites retenus

#### 2. Renforcement des capacités en matière d'EIES et mise en œuvre PCGES

Participants : Cadres de la Cellule Environnement du CFCO et des autres Directions

<u>Niveau de décentralisation des formations</u> : Les formations seront organisées au niveau National et des départements

#### **Contenus des Formations**:

Formation organisés sous forme d'ateliers cette formation portera sur la méthodologie de conduite des études d'impacts environnementales et sociales et de monitoring :

- (i) diagnostic environnemental ; diagnostic social (analyse des structures et des dynamiques sociales, identification des groupes vulnérables); évaluation impacts sociaux et environnementaux ; analyse participative de la pauvreté ; formulation d'un plan de gestion environnemental et social ;
- (ii) la démarche de formulation et de mise en œuvre d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et sociale (PCGES);
- (iii) méthodologie de suivi-évaluation périodique des plans d'action environnementaux et sociaux (*élaboration d'indicateurs*, *approche participative et prospective*);
- (iv) les différentes catégories d'évaluation : EIES approfondie ; EIES simplifiée ;Audit environnemental ; évaluation du cycle de vie ;

#### **CONSULINT S.r.I.**



(v) La réglementation en matière d'études d'impact au CONGO et les prescriptions de la Banque mondiale en matière d'EIES (*Safeguard Policies*), la réglementation environnementale et sociale au CONGO;

(vi) Etudes de cas.

#### **Durée des Formations et Fréquence** :

Ateliers sur 5 jours

1 ateliers organisé au niveau d'une Région à déterminée

# 3. Renforcement des capacités pour la maîtrise des risques liés à l'usage des matériaux dangereux

Participants : Cadres des services du CFCO concernés ;

<u>Niveau de décentralisation des formations</u> : Les formations seront organisées au niveau des Districts du CFCO

#### **Contenus des Formations**:

L'information-sensibilisation organisée sous forme d'ateliers portera sur : (i) les risques liés aux usages des produits dangereux ; (ii) les prescriptions en matière d'usage des produits dangereux pour en limiter les risques ; (iii) les alternatives à l'usage des pesticides, (iv) les normes d'utilisation

Durée des Formations et Fréquence :

Information – sensibilisation : 4 ateliers successifs, d'un jour chacun, la première année dans chacun District

2 ateliers spécialisés à destination des professionnels sur les normes internationales

#### CONSULINT S.r.I.



## **ANNEXE 3**: Photos

## **CONSULINT S.r.I.**



Photo N°1: Vue d'une locomotive de type CC 904 du train vovageur



Photo N°2: Vue d'une draisine



**Photo N°3**: Vue d'un autorail





Photo N°4: Vue de la gare de Dolisie sur la ligne principale Pointe Noire - Brazzaville



Photo N°5: Vue de la gare de Les Saras sur la ligne principale Pointe Noire - Brazzaville (ancien tracé)



Photo N°6: Vue de la gare de NKougni sur la ligne principale Pointe Noire - Brazzaville (réalignement)





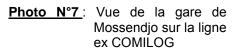




Photo N°8: Vue d'un poste de contrôle du trafic



Photo N°9: Vue de la salle de consultation du centre de santé du CFCO à Pointe Noire





174



Photo N°10: Vue d'un train voyageur au départ d'une gare



**N°11**: Vue d'un train Photo voyageur à l'arrêt au niveau d'une gare



Photo N°12: Vue d'un wagon de train marchandise

**Internations** 



Photo N°13: Vue des caissons de tomates en attente d'être embarqués dans un train marchandise à la gare de Mont Bélo



Photo N°14: Vue des immondices entre les voies ferrées au niveau de la gare de Tié-Tié à Pointe Noire



Photo N°15: Vue des wagons hors d'usage et d'un hangar au niveau du Dépôt CFCO au Km4



International Consulting Engineers



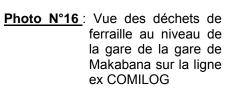




Photo N°17: Autre vue de la ferraille au niveau de Makabana



Photo N°18: Vue de l'état des fuites d'hydrocarbure dans un regard au niveau d'une aire de dépotage





177

Photo N°19: Vue de quelques matériels d'entretien des voies ferrées



Photo N°20: Vue des agents en action de dégagement de voie à un passage au niveau



<u>Photo N°21</u>: Vue des agents en action d'entretien de rails cassés



International Consulting Engineers





Photo N°22: Vue d'un ouvrage réhabilité sur la ligne du réalignement

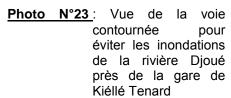




Photo N°24: Vue des wagons renversés et de la voie ferrée endommagée suite à l'accident qui a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 juin 2010 au niveau de la gare de Yanga





# <u>ANNEXE 4</u>: Termes de références de l'Audit Environnemental et Social Du Chemin De Fer Congo Océan (CFCO)

#### I. Contexte et justification

Le Chemin de Fer Congo-Océan joue un rôle important dans l'économie congolaise. Avec les crises sociopolitiques qu'a connues le Congo, le CFCO a payé un lourd tribut et se trouve depuis près une décennie dans une situation très déplorable qui ne lui permet plus de jouer son rôle d'épine dorsale de l'économie congolaise.

Au cours de cette période, le CFCO ne disposait pas de ressources humaines et financières pour connaitre et suivre l'évolution de la réglementation environnementale. Dès lors, il s'est créé sans doute un écart entre les connaissances internes en matière de réglementation, la réalité des obligations réglementaires et les pratiques du CFCO dans le domaine de l'environnement.

Cet écart, ou la méconnaissance de cet écart, conduit à des erreurs dans la bonne gestion de l'entreprise (investissements dans des équipements et installations non conformes), à des plaintes ou bien encore à des incidents.

Actuellement, le CFCO est en phase de redressement et pour atteindre une meilleure performance environnementale et sociale, il lui est nécessaire de connaître la situation à un moment donné et donc d'avoir des informations précises sur les impacts et risques associés à ses activités, afin de déceler les déficiences du système de gestion environnementale existant, et de formuler des mesures correctives. Une distinction est ici faite entre les impacts environnementaux prévisibles et les risques d'impacts associés à des événements ou situations qui pourraient arrivés, par exemple suite à un déraillement

C'est pourquoi, le CFCO souhaite faire réaliser un audit environnemental et social qui lui fournira une évaluation systématique, documentée, et objective de la manière dont le fonctionnement et la gestion de ses installations, sites et équipements affectent les questions environnementales et sociales, ainsi qu'un plan d'action pour l'atténuation de ces impacts et risques

Les présents termes de référence (TDR) ont donc pour objet de définir le cadre de prestation de service du Consultant pour la réalisation d'une Etude comprenant un Audit Environnemental et social du Chemin de Fer Congo Océan, ainsi gu'un plan d'action pour leur atténuation.

#### **CONSULINT S.r.I.**



Le consortium Systra-Deloitte-Rina Industry a réalisé en 2009-2010, sur financement de la Commission Européenne, une étude "Etat des lieux du CFCO". Le Consultant se fera remettre le volume 3 "Impact environnemental" de cette étude.

#### II. Objectifs de l'Audit Environnemental et Social

L'Audit Environnemental et Social (AES) a pour objectifs de :

- identifier, quantifier, déterminer les conséquences économiques, et hiérarchiser tous les impacts et risques d'impacts environnementaux et sociaux significatifs, avérés ou supposés, découlant de la gestion actuelle et passée des installations, sites et équipements appartenant au CFCO;
- proposer un plan de mesures correctives en réponse aux impacts et risques, avec un calendrier de mise en œuvre et une estimation des coûts de mise en œuvre.

#### III. Etendue de la prestation

#### 3.1 Description de l'état des lieux sur le plan environnemental et social

Le consultant établira un état de référence, y compris une description sommaire des installations, sites et équipements appartenant au CFCO qui situera leur fonctionnement par rapport au milieu environnant, notamment :

- l'environnement physique : la géologie, les habitations, la nature des sols, le climat et la météorologie, l'air, l'hydrologie, les eaux souterraines et de surface ;
- l'environnement biologique : la flore (types et diversité, espèces ayant une valeur commerciale), et la faune;
- l'environnement socio-économique : les employés du CFCO, les populations vivant à proximité et leur activités économiques ; l'évolution démographique (population résidente et saisonnière) ; les coutumes et droits coutumiers, l'utilisation de l'espace (annuelle et saisonnière) ; et le patrimoine culturel.

#### **CONSULINT S.r.I.**



#### 3.2. Identification et évaluation des incidences environnementales et sociales

Le consultant identifiera, quantifiera et déterminera les conséquences économiques des impacts et des risques d'impacts environnementaux et sociaux potentiels, avérés ou supposés, aussi bien positifs que négatifs, découlant de la gestion actuelle et passée des installations, sites et équipements appartenant au CFCO. Les impacts et risques seront caractérisées en fonction de leur incidence sur :

- le milieu physique, notamment les sol, la qualité des eaux et de l'air, le paysage, , l'occupation des sols, et les infrastructures ;
- les activités socio-économiques, notamment celles des employés de CFCO, celles des populations riveraines des installations ou empiétant sur ces installations, y compris les conditions de vie, la sécurité et la santé;
- les populations marginales ou défavorisées, telles que les pygmées ;
- le milieu biologique, notamment, la faune et la flore, les habitats naturels critiques et les aires protégées, dont les forêts classées ;
- le patrimoine culturel, y compris les sites archéologiques, historiques ou sacrés.

#### Le Consultant tiendra compte des questions suivantes :

- Les sites pollués ou contaminés qui pourraient être vendus ou abandonnés lors de la réorganisation de CFCO ;
- La gestion des déchets solides et toxiques ;
- La gestion des effluents ;
- La gestion des corridors, droits de passage, ou sites, notamment les procédures de gestion des squatters, et les procédures d'utilisation de produits chimiques pour contrôler la végétation ou les vecteurs de maladies :
- La sécurité du personnel et des populations voisines des installations du CFCO :
- Le transport des grumes inadéquatement certifiées, ou de viande de brousse ;
- Les mesures de gestion en cas d'accident, y compris le risque de déversement accidentel de produits toxiques ou d'hydrocarbures ;
- Les procédures et directives en place au sein de CFCO pour gérer les questions environnementales et sociales ;
- Les capacités et le montage institutionnel au sein de CFCO pour gérer les questions environnementales et sociales et les relations nécessaires avec la Direction Générale de

#### **CONSULINT S.r.I.**



l'Environnement du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

#### 3.3. Formulation des recommandations et élaboration d'un Plan d'action

Le Consultant formulera d'abord des recommandations, et ensuite élaborera un plan d'action pour mettre en œuvre ces recommandations.

Ce plan détaillera les mesures (actions, procédures, directives, ou renforcement des capacités) requises pour corriger toutes les lacunes ou défaillances, ainsi que pour atténuer tous les impacts et risques d'impacts, identifiés lors de l'audit.

Le consultant devra déterminer la nécessité et l'opportunité d'élaborer une réglementation spécifique au secteur ferroviaire pour la gestion des questions environnementales et sociales.

Le plan d'action sera assorti d'un calendrier de mise en œuvre, ainsi que d'un budget estimatif.

#### IV. Rapport attendu

Le Rapport produit par le Consultant en fin de mission :

- Identifiera et évaluera tous les impacts et les risques d'impacts potentiels, avérés ou supposés, découlant de la gestion actuelle et passée des installations, sites et équipements appartenant au CFCO sont ;
- Etablira un plan d'action détaillant les mesures (actions, procédures, directives, ou renforcement des capacités) requises pour corriger toutes les lacunes ou défaillances, ainsi que pour atténuer tous les impacts et risques d'impacts, identifiés lors de l'audit, assorti d'un calendrier de mise en œuvre, ainsi que d'un budget estimatif.

#### V. Durée de l'Etude

La durée totale de l'étude est estimée à trois (03) semaines.

**CONSULINT S.r.I.** 



#### VI. Données et services fournis par le client

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition du Consultant toute la documentation nécessaire et fournira toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission et obtiendra du CFCO l'accès au réseau ferroviaire dans le cadre d'une inspection physique de la voie et dépôts. En outre, il apportera son assistance pour l'obtention de toutes les autorisations administratives qui seraient nécessaires au Consultant.

Tous les autres services (bureaux, télécommunications, moyens de déplacement, etc.) seront à la charge du Consultant.

#### VII. Profil du Consultant

Pour la réalisation de l'Audit environnemental, le Consultant mettra en place une équipe d'Experts composée de :

- un (01) Expert Environnementaliste, Chef de mission ;
- un (01) Socio-Economiste.

Le Consultant pourrait renforcer cette équipe avec d'autres compétences qu'il jugera nécessaire.

**CONSULINT S.r.I.** 



## **ANNEXE 5**: Bibliographie

- Consortium DELOITTE RINA INDUSTRY SYSTRA « Etudes sur l'Etat des lieux du chemin de fer Congo-Océan. Impact Environnemental Rapport Final N°3, version 31 janvier 2010 »
- Direction des Etudes et Affaires Générales du CFCO « Compte rendu d'activités et de gestion 2009 »
- Direction Générale du CFCO « Planning des départs à la retraite 2012 2016 » Pointe Noire, mai 2010
- 4. Direction Générale du CFCO « Etats des lieux : situation générale de l'entreprise », mars 2010
- 5. Comité National de Lutte contre la pauvreté, Secrétariat Technique Permanent, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP). janvier 2007
- 6. Rapport national sur la Diversité Biologique, juin 2001
- 7. Plan National d'Action pour l'Education (PNA/EPT), Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, Brazzaville, novembre 2001
- 8. P. Michel, L'étude d'impact sur l'environnement, 2002
- Banque Mondiale. Manuel Opérationnel/Politiques opérationnelles ; P.O. 4.01. Annexe
   A, B, C, Janvier 1999
- 10. Banque Mondiale / Secrétariat Francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation des Impacts. Manuel d'évaluation environnementale. Volume I : Politiques, procédures et questions intersectorielles. Edition française 1999

#### **CONSULINT S.r.I.**



- 11. Banque Mondiale / Secrétariat Francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation des Impacts. Manuel d'évaluation environnementale. Volume II : Lignes directrices sectorielles. Edition française 1999
- 12. Centre Nationale de la Statistique et de l'Economie (CNSEE) Annuaire Statistique du CONGO 2007, Août 2009
- Irène Judith OSSERE NYANGA, Exploitation forestière en République du CONGO,
   Timber Trade Action Plan (TTAP) Octobre 2008;
- 14. République du CONGO/ Systèmes des Nations Unies. Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement - République du CONGO, Août 2004
- 15. Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat Technique Permanent, Plan National pour l'atteinte des OMD au CONGO, Draft 6, Décembre 2007
- 16. CNLS/STP . rapport de la réponse nationale au VIH et au SIDA, 2009
- 17. Adélaïde ITOUA et Yves DUBOIS. Etude préliminaire sur le Mécanisme du Développement Propre en République du CONGO, Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement.
- 18. MBAN AMPHA Garcia Cynthia. Rapport sur la situation des Peuples Autochtones de la République du CONGO;
- Direction des Activités Médico-sociales du CFCO. Situation du VIH-SIDA au CFCO, Août 2010

